

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Convocations adressées le 06 février 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 74
Nombre de délégués votants : 85
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

Délégués titulaires présents : Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ *est parti avant le vote de la délibération n°18*, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON *a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN jusqu'à son arrivée à la délibération n°8*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023,
- Présentation par Martin COHEN, vice-président, concernant la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- Information par Christian GATAD, vice-président, concernant la prescription de la modification n°1 du PLU de Mettray.

↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023, DES DECISIONS N° D2023-81 A D2023-107 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2023.

2) COMMISSIONS THEMATIQUES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

3) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

4) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT METROPOLITAIN AUPRES DE LA VILLE DE TOURS - MISSIONS OPENDATA

↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

5) ADOPTION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

↳ POLITIQUES CONTRACTUELLES : rapporteur Monsieur Patrick LEFRANCOIS

6) CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) - AVENANT N°2

↳ DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : rapporteur Madame Frédérique BARBIER

7) CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023

↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN

8) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

9) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

10) ROCHECORBON - ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS

↳ **URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

11) PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION MOBILITES ET STATIONNEMENT

12) TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

13) LA RICHE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

14) FONDETTES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLU

15) LA RICHE - ZAC DU PLESSIS BOTANIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

↳ **EQUIPEMENTS SPORTIFS : rapporteur Monsieur Sébastien MARAIS**

16) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - CONSTRUCTION D'UNE PISCINE - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

17) TOURS - COMMUNICATION DES DONNEES DE BRANCHEMENT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET ENEDIS, EN VUE DE L'ETABLISSEMENT ET DE LA MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES OUVRAGES - APPROBATION D'UNE CONVENTION

18) TOURS - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET L'ASSOCIATION G2X POUR L'UTILISATION ET L'ANIMATION DU PUMPTRACK A LA GLORIETTE

↳ **DECHETS : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

19) APPROBATION DU CHOIX DU MODE DE GESTION ET AUTORISATION DONNEE AU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES DE LANCER LA PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE SALAMANDRE

↳ **CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET**

20) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES RUE DE SUEDE ET AVENUE GUSTAVE EIFFEL A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SARL FL RESTAURATION

↳ **POLITIQUE AEROPORTUAIRE : rapporteur Monsieur Bruno FENET**

21) CONVENTION DE FINANCEMENT PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR L'ENTRETIEN ET LA REALISATION DE TRAVAUX NEUFS D'AMENAGEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS - AVENANT N°1

↳ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : rapporteur Monsieur Thibault COULON**

22) MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEV'UP ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE

↳ **BATIMENTS ET FONCIER : rapporteur Monsieur Emmanuel DUMENIL**

23) JOUE-LES-TOURS - LA RABIERE - TRANSFERT DE PROPRIETE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT DE L'ESPACE"

24) TOURS - MODIFICATION DES PERIMETRES ET DES DELEGATIONS DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Frédéric AUGIS : *Bonsoir à tous. Comme secrétaire de séance, je vous propose Madame Catherine GAULTIER qui a un joli stylo tout neuf pour la bonne année, elle sera secrétaire de séance.*

Désignation de Madame Catherine GAULTIER en qualité de Secrétaire de séance.

Frédéric AUGIS : *Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023. Mes chers collègues avez-vous des questions ou remarques ?*

Le Conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023.

Frédéric AUGIS : *Il est approuvé. Martin COHEN pour une présentation concernant la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.*

Martin COHEN : *À l'appui de son exposé Monsieur Martin COHEN présente un diaporama. Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et tous. Je vais vous faire une petite présentation dont l'objectif est surtout d'avoir un débat par la suite sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables). Chaque intercommunalité de France doit avoir ce débat dans les semaines qui viennent sur ce mois de février, sur ce début d'année, je vais pour cela vous rappeler le contexte. Pour beaucoup d'entre vous, vous le connaissez déjà parce que vous avez dû chacun travailler sur vos communes sur la définition de ces zones d'accélération. Je vais quand même le rappeler pour tous ceux qui ne l'aurait pas encore vu. Rappeler également quelques objectifs au niveau national, régional et pour notre métropole sur le développement des énergies renouvelables. Je vous présenterai ensuite les orientations prises par les communes, qui ne sont pas toutes identiques, c'est tout l'intérêt de la présentation de ce soir et qui peut nous permettre d'avoir un débat.*

Concernant la loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable), une loi a été votée en début d'année 2023 et s'articule autour de quatre axes. Le premier consiste à planifier avec les élus le déploiement des EnR, des énergies renouvelables, dans le territoire. On est, avec ce débat ce soir, en plein dans cet axe un, avec ensuite les autres axes qui donnent les objectifs de la loi, simplifier le développement des énergies renouvelables, mobiliser les espaces déjà artificialisés et partager la valeur des projets avec les territoires qui les accueillent.

La loi, par ce premier axe, introduit le concept des zones d'accélération des énergies renouvelables, autrement dit ZA EnR. Pour rappel, sur ces zones d'accélération c'est avant tout un affichage d'une volonté politique locale de développer les EnR. Les orientations donneront le souhait des communes de voir se développer des énergies renouvelables sur une zone ou plutôt sur une autre. Ce secteur bénéficiera de délais réduits d'instruction de l'autorisation environnementale, avec des phases d'examen réduites et des rapports de commissaires enquêteurs accélérés. Ces zones seront des secteurs qui ouvriront des droits à des dispositifs financiers préférentiels. On ne connaît pas encore les éléments de ces dispositifs financiers, mais il y aura certainement des bonus ou des facilités sur les appels d'offres et les tarifs d'achat des énergies renouvelables électriques. En revanche, ce ne sont pas des secteurs exclusifs, cela ne veut pas dire que parce que vous avez déterminé qu'un endroit était une zone d'accélération et l'autre n'en était pas une qu'il peut y avoir des EnR que sur la zone d'accélération, de la même façon cela n'autorise pas d'office le projet, c'est

vraiment plutôt un affichage, mais après, des projets peuvent très bien être proposés par des porteurs sur une zone d'accélération ou sur une zone qui n'est pas une zone d'accélération, simplement côté accélération ce sera facilité. La procédure en cours dans laquelle s'intègre le débat est cadrée par la loi, avec tout d'abord la proposition de zones d'accélération par chaque commune. Sur les dernières semaines chaque commune de la métropole a travaillé sur des zones d'accélération. On a consolidé dans cette présentation les propositions de chaque commune. Suit un moment de concertation du public, soit il est déjà lancé, soit il le sera dans les prochains jours dans chacune de ces communes, ainsi qu'un débat, débat ce soir au sein du conseil métropolitain. Ensuite une délibération sera à prendre au niveau de chacune des communes, sur les zones retenues par les conseils municipaux, puis consolidation au niveau départemental, remontée sur la plateforme de l'État et enfin l'avis du Comité Régional de l'Énergie. Tout ceci doit se faire d'ici la fin du semestre.

Les objectifs nationaux. Pourquoi cette loi et jusqu'où il va falloir qu'on aille à minima sur ces énergies renouvelables ? Au niveau national, nous sommes à 20,7% d'énergies renouvelables de la part des énergies renouvelables dans notre consommation finale. Nous sommes en deçà de l'objectif imposé au niveau européen, nous sommes d'ailleurs le seul pays d'Europe à ne pas atteindre ses objectifs sur les énergies renouvelables. L'objectif pour 2030, donc dans six ans, est de passer de 20,7% à 33%. La marche est encore très haute, nous allons donc avoir besoin de projets et accélérer leur développement. Au niveau régional, la pente sur le graphique représente l'objectif régional d'ici 2030 et en dessous les différentes couleurs, les développements des différentes énergies renouvelables année après année. On observe une légère augmentation, mais on est très loin de l'accélération envisagée dans le cadre du SRADDET dès 2014 et d'ici 2030 et 2050. Vous avez les chiffres 2050, vous voyez les multiplications qui vont être nécessaires, sur l'éolien (fois 45), on verra que sur le territoire ce n'est pas là que cela va se faire, mais sur le photovoltaïque (fois 16), sur la géothermie (fois 32). Il va falloir vraiment aller beaucoup plus vite si nous voulons atteindre nos objectifs. Au niveau métropolitain, les objectifs sont portés au niveau du plan climat air-énergie qui est en cours de finalisation, nous en reparlerons à la fin du mois de mars. Vous voyez ici la production d'énergie renouvelable, à gauche, en 2023, par filière, cela nous permet de couvrir à peu près 7% de la consommation du territoire métropolitain, essentiellement lié au bois-énergie pour 97%. Nous sommes donc très dépendants du bois-énergie en ce qui concerne les énergies renouvelables. Nous avons regardé dans le cadre du plan climat et du schéma directeur énergie élaboré précédemment les projets à réaliser, de façon tendancielle. Lorsque nous regardons entre aujourd'hui et 2030 ce qui se ferait quoi qu'il arrive, nous avons déjà une intéressante augmentation de la production, mais il faut presque la tripler pour atteindre l'objectif du plan climat, c'est-à-dire atteindre 877 gigawattheures et en proportion de la consommation du territoire atteindre 20%, nous passerions de 7% à 20% d'ici 2030 et en déployant de nombreuses énergies. Le bois n'est plus la seule énergie, nous aurions du déploiement de la géothermie, du photovoltaïque, etc.

Que s'est-il passé commune par commune ? Nous avons regardé où est-ce qu'on souhaitait voir accélérer cette filière de production d'énergie renouvelable : des filières électriques sur l'éolien, sur le solaire photovoltaïque, que cela soit en toiture, en ombrière, donc sur des parkings ou au sol et l'hydroélectrique. Côté chaleur, les filières solaires thermiques de la géothermie, du biogaz et biométhane et du bois, bois-énergie biomasse. Vous avez ici en synthèse les orientations communales connues à date, parce que des petites évolutions peuvent encore avoir lieu, la date d'arrêt étant, je crois, au premier ou 2 février, mais c'est globalement quasi finalisé :

- L'éolien, aucune commune considère qu'il y a une zone d'accélération sur son territoire donc 0% de déploiement d'éolien sur le territoire métropolitain ;
- L'hydroélectrique, c'est finalement très marginal, quelques seuils d'anciens moulins ont été identifiés sur deux communes ;
- La géothermie est considérée comme une énergie à accélérer sur 100% du territoire métropolitain, sauf deux communes qui ont exclu des zones spécifiques ;
- La méthanisation, cinq communes ont identifié des zones d'intérêt d'accélération ;
- Le bois-énergie, là aussi 100% du territoire métropolitain, sauf deux communes qui ont exclu des zones naturelles ou des zones au niveau de leur centre-bourg où elles ne voulaient pas voir arriver des poids lourds, en lien avec la zone d'interdiction des poids lourds. Deux communes ont souhaité n'inclure que des bâtiments communaux et métropolitains sur le bois-énergie.

On voit que des petites nuances commencent à apparaître d'une commune à l'autre, mais vous avez quand même une idée globale sur la géothermie, le bois avec quasiment l'ensemble du territoire métropolitain et sur l'hydroélectrique et la méthanisation des zones beaucoup plus spécifiques.

- Le solaire photovoltaïque et le solaire thermique en toiture. Pour tout ce qui est solaire en toiture là aussi 100% des toitures, sauf pour deux communes qui ont souhaité l'exclure sur les zones classées. On dit « exclure » mais en fait ce ne sont pas des zones d'accélération, donc pas forcément exclues, mais en tout cas ce n'est pas orienté vers ces sites-là ;
- Le solaire photovoltaïque en Brière, 100% des parkings de la métropole, sauf pour 10 communes où on exclut certains parkings de centre-ville, parce que trop proches de monuments historiques. On indique bien que tous les futurs parkings relais et autres projets de futurs parkings sont inclus comme étant des zones d'accélération pour le photovoltaïque en ombrière ;
- Le photovoltaïque et le thermique au sol avec des approches assez différentes sur le territoire. Huit communes avec des approches maximalistes, c'est-à-dire quasiment 100% de leur territoire, où on exclut uniquement la trame verte et bleue, ou trame verte et bleue plus les zones agricoles ou naturelles. 10 communes beaucoup plus limitatives ont inclus uniquement des délaissés ferroviaires, routiers et quelques parcelles déjà identifiées, comme une ancienne décharge par exemple, ou des projets agrivoltaïques souhaités. Quatre communes sans zone d'accélération pour le photovoltaïque au sol, parce que trop de contraintes en lien avec le PPRI ou en périmètre PNR ou interdiction de projet par le PLU. Cette dernière énergie solaire photovoltaïque au sol présente le plus de différences, mais elles peuvent s'expliquer aussi par les spécificités des communes.

Voilà un petit peu la synthèse que je pouvais vous produire aujourd'hui. On peut initier le débat puisqu'on voit qu'on n'a pas tous la même approche. Je vous laisse réagir et expliquer, si vous le souhaitez, vos choix. Le débat peut être lancé.

Frédéric AUGIS : Merci Martin. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Christophe BOULANGER et Marion CABANNE.

Christophe BOULANGER : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, deux petites réflexions. Je pense que dans un territoire et dans un département où on refuse globalement l'éolien, ce que je trouve être une très forte anomalie, ce n'est pas possible qu'on soit en Indre-et-Loire le dernier département sans éolien. Cela nous engage et nécessite qu'on soit encore plus présent sur l'ensemble des autres modes de production. Je n'ai pas regardé effectivement ce que donnait dans le détail ces différentes cartes et ces différences qu'il

peut y avoir sur les communes, mais je pense qu'il faut avoir à l'esprit qu'il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin si on veut accéder au chiffre qui nous est donné et qui nous est imposé de 30% de production d'EnR sur le territoire. La deuxième remarque concerne le biogaz. Évidemment, on fait un important focus sur le photovoltaïque, parce que j'allais dire « c'est plus facile ». Un vrai enjeu existe sur le biogaz. Je rappelle que le syndicat des mobilités de Touraine vient de dépenser 21 millions d'euros pour acquérir 45 bus au gaz. Cela n'a de sens effectivement que si on arrive à alimenter ces bus avec du biogaz et qu'on ne soit pas dépendant d'énergies fossiles venant de l'étranger, je ne vais pas faire un cours de géostratégie ce soir, mais on est évidemment en fragilité, donc cela n'a de sens que si on travaille sur le biogaz. Aujourd'hui, on peut dire que du point de vue du territoire, la production du biogaz sur la station d'épuration de la Grange David couvre la consommation de ces 30 bus déjà présents et les 15 qui sont en train d'arriver avant le mois de juin, elle couvrira donc la consommation de ces 45 bus, mais demain la question va se poser d'étendre la flotte, au fur et à mesure on va renouveler notre flotte de bus et on n'a pas énormément d'alternatives. Très clairement beaucoup de personnes parlent d'hydrogène, mais on a une industrie qui n'est pas du tout mature de ce point de vue-là et qui sur le territoire, quand on voit le déficit en EnR, ne va pas pouvoir se développer. Cela n'a pas de sens aujourd'hui de développer l'hydrogène à partir d'énergie grise. Il faut absolument qu'on attende d'avoir un niveau de production d'énergie verte suffisante pour imaginer pouvoir développer significativement la production d'hydrogène. Concernant la question électrique, on sait bien qu'aujourd'hui lorsqu'on parle d'électricité, de bus en particulier, qu'il faut qu'on travaille sur la question des batteries, qu'on ne soit évidemment pas dépendant de la fourniture des matériaux, des matières premières, pour la production de ces batteries et qu'aujourd'hui on a aussi des filières en très grande fragilité sur les véhicules industriels, sur la généralisation des parcs électriques. De nombreux réseaux se sont lancés à corps perdu dans l'acquisition de bus électriques, aujourd'hui ils ne le regrettent pas, mais ils sont en difficulté justement quand on n'a pas de mixte de production. Je pense que c'est important qu'on travaille beaucoup plus sur le biogaz et qu'on s'assure de pouvoir aller vers une autonomie territoriale sur ces questions-là aujourd'hui, mais aussi demain avec un développement des bus. Je rappelle qu'on a 45 bus GNV sur 160, même si demain la cible est plutôt autour de 130/140 lorsque la ligne 2 sera en place, cela veut dire qu'on est très loin de la moitié du parc, que ces questions sont extrêmement importantes et qu'on ne pourra prendre des décisions sur ce renouvellement de la flotte que lorsqu'on aura l'assurance de la production d'un territoire à hauteur des besoins.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Marion.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci. J'ai une question toute simple. Souvent il est écrit « 100% sauf pour deux communes ». Est-ce qu'il s'agit à chaque fois des deux mêmes communes ou est-ce que ce sont des communes différentes ? Merci. Est-ce qu'on pourrait avoir la présentation, parce c'est intéressant et on la découvre là, est-ce qu'on pourrait la recevoir après par mail ?*

Frédéric AUGIS : *Oui, bien sûr.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci, avec peut-être les détails des communes. Ce serait fastidieux de le présenter ici, mais avoir les détails des communes pour avoir une vision un peu plus large, une carte, qu'une synthèse globale qui est intéressante, mais pour pouvoir avoir les vrais éléments et une idée un peu plus large peut-être, ce serait intéressant. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Pas de souci.*

Martin COHEN : *Juste pour compléter, chaque commune est déjà en train ou va devoir faire une concertation, donc sa cartographie sera de toute façon en ligne. Dès qu'elles seront toutes finalisées et mises en concertation, on va pouvoir constituer un dossier et diffuser les différentes cartographies. Aujourd'hui ce n'est pas forcément tout à fait finalisé partout, donc on va finaliser le dossier et on pourra le diffuser à chacun. Je voulais ajouter un petit mot sur le biogaz. Par la collecte qu'on va mettre en place sur les biodéchets alimentaires, on a là aussi une ressource de biogaz potentiel, donc une énergie qui pourrait être développée dans les années à venir.*

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci. Je vais renouveler une question que je pose assez souvent, qui montre aussi une forme d'impatience, sur le schéma directeur de l'énergie. Monsieur le vice-président, où en est-on ? Parce qu'il y a un an il était terminé ou quasiment terminé. Je pense que ça répondrait aussi beaucoup à ces délibérations très ponctuelles sans schéma directeur de l'énergie. Je rappelle qu'on est une des dernières métropoles à ne pas avoir de schéma directeur de l'énergie. Cela permettrait de donner les grandes orientations. Je rejoins ce que vient de dire Monsieur BOULANGER sur effectivement la nécessité d'atteindre les 30% d'EnR sur notre territoire, c'était dans le schéma directeur de l'énergie qui se projetait sur les 10 prochaines années, à minima. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Martin.*

Martin COHEN : *Le schéma directeur énergie est versé dans le plan climat, donc les chiffres que vous voyez ici, le 877 gigawattheures de production est directement tiré du schéma directeur énergie. Ce schéma directeur est fini, il est intégré dans le plan climat, c'est d'ailleurs souvent comme cela que ça se passe. Le schéma directeur énergie c'est le volet énergie d'un plan climat air-énergie territorial, donc on l'a complètement intégré dedans. Les objectifs en énergie renouvelable viennent de ce schéma directeur énergie. Il faut avoir en tête que son élaboration a débuté en 2017, mais les éléments sont mis à jour, donc on sait aujourd'hui qu'on est en capacité de monter jusqu'à ces 877. Filière par filière, tous ces chiffres viennent du schéma directeur énergie.*

Benoist PIERRE : *Il est où ?*

Martin COHEN : *Il est dans le plan climat. Si vous voulez avoir les différentes fiches actions, ce sera au moment de la présentation du plan d'action du PCAET qui est quasi fini. On le présente, il me semble, au prochain conseil métropolitain à la fin du mois de mars. Ce sera vraiment intégré dedans comme les actions énergie du plan climat air-énergie territoriale. Patience, juste encore un mois et demi et vous aurez des éléments sur l'énergie aussi.*

Frédéric AUGIS : *Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Dans cette volonté d'accélérer la production des énergies renouvelables sur notre territoire métropolitain, le monde des entreprises doit être pleinement associé, partie prenante et en particulier lorsque notre métropole qui, avec plus de 50 parcs d'activités, 1 729 hectares, est pleinement concernée par cet enjeu. Je voudrais citer deux initiatives prises depuis le début de l'année, en travail commun avec le vice-président et la*

délégation à l'énergie. D'abord le 22 janvier, sur la commune de Parçay-Meslay, le maire était présent, on a réuni toutes les entreprises du parc d'activité du Cassantin avec un cabinet pour lancer une étude pour une boucle d'autoconsommation photovoltaïque sur ce parc d'activité qui devrait, dans les mois qui viennent, déboucher sur un projet d'autoconsommation pour les entreprises concernées. Devant nous, le 22 mars, je fais un peu de promotion pour cette journée que nous construisons ensemble, la métropole organise le tour des énergies renouvelables. Toutes les entreprises seront invitées pendant une journée complète à visiter des réalisations intéressantes chez SKF le photovoltaïque, au centre de maintenance du tramway le biomasse, etc., avec des cabinets pour que l'ensemble des entreprises qui participeront, on en attend une cinquantaine, puissent s'impliquer avec l'expertise fournie par la délégation et l'énergie dans ces projets-là. Ces deux initiatives ne sont pas tout à fait dans le périmètre évoqué, mais participent, je crois, à la stratégie de notre métropole de développement des énergies renouvelables.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Merci Martin pour la présentation. J'ai quelques questions techniques peut-être. Le SRADDET avait été édicté comme étant prescriptif. On en est où du SRADDET ? Il est modifié, pas modifié, est-ce qu'il envoie une modification ? Parce que plusieurs sujets dans le SRADDET vous intéressent, celui-là et, je les cite à chaque fois, mais je les recite aujourd'hui, les articles 44 et 46 du SRADDET qui prévoient aujourd'hui qu'on ne peut pas faire du VE par exemple, donc s'il n'est pas modifié c'est quand même un sujet, d'autant qu'il est prescriptif. Il prévoit qu'on ne peut pas faire du VE, qu'on ne peut pas transporter nos déchets. Cela rejoint un peu ce sujet-là, puisqu'il serait intéressant de savoir comment on travaille avec la région sur le SRADDET et quels sont les échanges. La deuxième question, est-ce que ces nouveautés s'accompagnent de changements et notamment de discussions avec par exemple la DREAL ? Je pense notamment aux turbines hydroélectriques, parce qu'il y avait eu des projets de turbines hydroélectriques. J'ai vu quatre communes concernant le Cher, j'imagine qu'il y a la commune de Tours. Des projets plutôt intéressants de turbines hydroélectriques ont tous été refusés par la DREAL à l'époque pour des raisons, entre autres, de biodiversité ou d'écoulement des rivières. Est-ce que sur ces sujets-là les réglementations ont évolué ou pas ? Parce qu'autrement ce n'est pas la peine d'avoir des projets sur le sujet, puisque la DREAL les refuse tous de façon assez spectaculaire. La troisième observation c'est qu'effectivement il y a toutes les énergies renouvelables, mais est-ce que corrélativement aux énergies renouvelables il n'y a pas le sujet d'isolation qui finalement n'est pas dedans, ce qui pourrait être une des meilleures façons d'utiliser ou de ne pas utiliser l'énergie d'ailleurs. Quatrième point, est-ce qu'on pourra avoir la consommation de la métropole, notamment en électricité ? J'y reviendrai ultérieurement dans une délibération. Est-ce que cette consommation augmente, baisse, etc. ? Je ferai la même observation que Christophe BOULANGER, effectivement cela va être compliqué si on ne fait pas d'éolien.*

Frédéric AUGIS : *Je vais me permettre de répondre sur la première partie, sur le SRADDET. Il a été modifié dans la session de février 2023 lorsque la région était à Blois et c'est la première fois où le vice-président GONNET était à la manœuvre sur le dossier, son baptême du feu était vraiment important, puisqu'une modification du SRADDET a eu lieu, dorénavant on peut faire un UVE sur notre département. C'est la partie que je connais, pour le reste je rends la parole à Martin COHEN.*

Martin COHEN : Deux modifications ont eu lieu dans le SRADDET : la règle 44 concernant les déchets est modifiée et une autre à venir, si ce n'est pas déjà fait, sur le zéro artificialisation nette, ce sont les deux modifications nécessaires. Les deux sont pour l'une réglée sur les déchets et sur le ZAN en cours de règlement. Sur l'hydroélectrique, le potentiel est extrêmement faible, des projets potentiels existent effectivement, des petites hauteurs d'eau, donc on peut toujours se dire qu'on pourrait y mettre des turbines, sauf que le potentiel est finalement assez dérisoire par rapport à la consommation du territoire, et à ma connaissance les réglementations n'ont pas évolué, donc je pense que les projets n'ont pas trop de chance de sortir. Sur les deux communes qui proposent des zones d'accélération sur le Cher, la ville de Tours n'en fait pas partie, on n'a pas proposé que le Cher soit une zone d'accélération EnR, parce qu'il n'y a quasiment aucune chance qu'un projet se fasse, et qu'en plus cela vient à l'encontre de ce que la DREAL peut porter, mais aussi l'Agence de l'eau avec plutôt la libre circulation des eaux. Concernant la réduction des consommations, ce n'est pas l'objet de la loi, mais je partage, il faut faire le même travail d'accélération sur toutes les actions permettant de réduire les consommations, il faut même le faire presque au préalable. Il y a bien une hiérarchie à avoir, d'abord essayer de réduire nos consommations et seulement avec ce qui reste de passer aux énergies renouvelables, mais ce n'est pas l'objet de cette loi et pour l'instant aucune planification n'est lancée sur le sujet. L'État démarre son travail sur la planification énergétique et écologique, cela n'a pas encore abouti à des éléments sur la réduction des consommations d'énergie, mais cela pourrait arriver dans les mois qui viennent. Par rapport à la consommation d'électricité de la métropole, je n'ai pas la réponse, je ne sais pas si elle baisse ou pas, mais je regarderai.

Frédéric AUGIS : Romain BRUTINAUD.

Romain BRUTINAUD : Merci Monsieur le Président. Effectivement cette loi avait un corollaire en plus de la zone d'accélération qui étaient les zones d'exclusion, c'était le compromis finalement parlementaire qui est arrivé, notamment pour l'éolien en ruralité par exemple, mais est-ce que des communes ont déjà manifesté le souhait, après les adoptions des zones d'accélération, de passer aussi sur certaines des zones d'exclusion ? Merci.

Martin COHEN : On avait peut-être sur la métropole une zone d'exclusion dans un cas. Je n'ai pas vérifié si c'était exclusion totale ou pas, mais pour moi quand on dit exclusion, trame verte et bleue par exemple, ce n'est pas une exclusion totale, ce n'est pas une zone d'accélération, et dans ces zones dites d'exclusion on est plutôt dans un lieu où on ne souhaite pas, et on ne peut pas interdire totalement. A priori lorsqu'on voit cela on se dit « je suis un porteur de projet, je vais plutôt aller sur les zones d'accélération que sur les zones d'exclusion » mais à ma connaissance ce n'est pas une exclusion totale, c'est plutôt vraiment un souhait de ne pas voir les projets arriver, ils seront regardés avec un œil plutôt très défavorable, mais ce n'est pas une exclusion, en tout cas c'est comme ça que cela a été fait à ma connaissance sur les communes de la métropole.

Frédéric AUGIS : Bertrand RITOURET.

Bertrand RITOURET : Oui, pour répondre aux interrogations de Marion CABANNE et à ce qui a été dit il y a quelques instants. En ce qui concerne les communes, on a été saisi de cette demande relativement récemment, comme tout un chacun. On y travaille, mais pour des communes comme la mienne, celle de Luynes par exemple, on a peu de personnel, c'est un travail conséquent. Des réponses seront apportées, mais les délais impartis sont extrêmement courts et impossibles à tenir. Pour répondre à Marion CABANNE, oui il y a des

propositions, surtout que nous c'est un petit peu plus technique et cela nécessite quand même une réflexion relativement approfondie pour ne pas répondre par principe et dire n'importe quoi.

Frédéric AUGIS : *Nathalie SAVATON.*

Nathalie SAVATON : *Bonsoir à tous, merci Président. Martin, je voulais juste apporter une précision, peut-être aussi pour tout l'auditoire, on est bien d'accord que ce schéma est un schéma d'intention et qu'après il y a la faisabilité. Les deux choses sont bien à dissocier parce qu'on peut avoir des intentions de recevoir sur un territoire, sur une carte, certains équipements EnR et que pour autant la faisabilité ne soit pas au rendez-vous.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Merci Monsieur le Président. La transition énergétique effectivement a trois piliers, et d'abord la réduction de consommation, c'est ce qu'on peut faire avec la métropole sur les sujets d'éclairage public, en particulier la ville de Tours. On a expérimenté, on est en train de développer la suppression d'éclairage dans certains quartiers à certaines heures et cela permet de réduire au global la consommation. C'est un pilier important parce qu'on ne fera pas la transition énergétique sans cela. Le deuxième pilier c'est l'efficacité et la rénovation des équipements publics c'est une nécessité, on le sait sur la métropole et la question du collègue Christophe BOUCHET sur la consommation énergétique de la métropole est importante, parce qu'il faut vérifier qu'on est sur une bonne trajectoire. On sait qu'en termes bâtementaire on a des progrès à faire, mais on a une trajectoire là aussi et des projets pour modifier cela, améliorer la qualité et notre efficacité énergétique. Le troisième sujet ce sont bien sûr les énergies renouvelables. Pour faire une vraie percée, comme c'est nécessaire, trois leviers sont indispensables. Dans la loi, on nous promet une rapidité plus importante dans la gestion des dossiers, mais quels moyens vont être mis en place ? Parce que si demain tout le monde se précipite avec ses dossiers, ce que j'espère, comment l'État va faire face à cela ? Est-ce que derrière, cela ne va pas endiguer d'autres dossiers ? Les bonnes intentions c'est super, mais il faudrait aussi que l'État nous explique comment il va gérer plus vite tous ces dossiers qui ne manqueront pas d'arriver. Premier sujet sur lequel il faudra peut-être qu'on ait des discussions, même ici localement, pour savoir comment ils vont s'organiser. Deuxième sujet, les entreprises. Effectivement, Thibault a raison, on ne fera pas la transition énergétique sans que les entreprises fassent également leur transition, donc c'est important qu'on accompagne avec le DEV Eco ces entreprises. Troisième sujet, les compétences. On a besoin aussi d'avoir les compétences et les outils ici sur la métropole pour développer cette transition énergétique. On a commencé à travailler sur ce sujet, puisque Martin COHEN est aussi le président de la société d'efficacité énergétique qui propose des solutions innovantes comme l'a expliqué Thibault. Le même type de projet extrêmement intéressant et innovant existe avec le département sur les collèges où on est engagé également. Ce seront, j'espère, des exemples à suivre pour toutes les collectivités qui voudront travailler avec cette société d'efficacité énergétique. Je pense qu'il faudra à un moment vraiment, quand on aura un peu avancé, faire une présentation, peut-être en bureau des maires, des compétences et des projets qui peuvent être menés par cette société. On a un projet privé, mais qui est accompagné par la SET à côté de POLYTECH pour essayer de créer une sorte de zone avec différents acteurs autour de POLYTECH, ce qu'on appelle le projet GREENTECH CAMPUS, où l'objectif est d'avoir des start-up dans le domaine de la transformation énergétique, des énergies renouvelables et*

également d'avoir de la formation parce que, je regarde mon collègue sur le sujet de la formation, on a peut-être aussi à aller chercher d'autres compétences, et pourquoi pas des écoles d'ingénieurs dans ces sujets-là, parce qu'on manque d'ingénieurs, c'est souvent ce qu'on nous dit sur les territoires Tourangeaux, et là je pense qu'il y a une vraie opportunité à aller chercher ces compétences-là, et peut-être aider les porteurs de projets d'école d'ingénieurs pour qu'ils puissent s'installer sur notre territoire. Un ensemble de sujets sur lesquels il faut qu'on soit vraiment moteur pour ne pas rater ce tournant de la transition énergétique et répondre à nos objectifs, se remettre sur la trajectoire, donc un beau challenge en tous les cas, cela part d'une bonne intention. J'attends d'avoir quand même des précisions de l'État sur la manière dont il va faciliter tout cela.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Une observation sur l'hydroélectricité, même si le potentiel est faible, évidemment qu'il n'y a pas de solution miracle de nos sujets du soir, et si on n'a pas de petites unités, que cela soit dans différents sujets, solaire, géothermique, hydroélectrique, voire éolien, en fait c'est la somme de tous ces petits projets qui peut aboutir dans notre territoire. Si on ne les a pas, on n'aura pas de solution miracle et on n'aura jamais rien. Par ailleurs, un rendez-vous serait peut-être intéressant par rapport à ce que vient de dire Emmanuel DENIS et l'État. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un exposé de la DRAC et de la DREAL pour nous dire ce qu'on peut éventuellement faire et comment on peut le changer, parce qu'on peut discuter pendant des heures, on envoie le dossier à la DREAL, un fonctionnaire barre d'un coup de plume et on y a passé des heures et des heures pour pas grand-chose. Idem pour la DRAC où cela peut aller très vite pour mettre un projet hors du champ, merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Emmanuel FRANÇOIS.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Juste deux remarques. Une remarque notamment sur les éoliens en réponse à ton intervention Christophe. À Saint-Pierre-des-Corps, on n'a pas trouvé de pertinence à implanter de l'éolien et je pense que certaines villes de la métropole très urbaines doivent y échapper, évidemment on connaît les raisons. La deuxième chose c'est avertir sur le fait que lorsqu'on est contraint par un PPRI, un Plan de Prévention du Risque Inondation, cela devient délicat et même interdit de mettre des ombrières photovoltaïques. Je pense qu'il faut qu'on demande à l'état d'assouplir les conditions d'implantation et qu'on puisse effectivement bénéficier du photovoltaïque au sein des zones de PPRI, j'en discutais avec Emmanuel à l'instant.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Betsabée.*

Betsabée HAAS : *Je voulais juste répondre à la question posée sur la petite hydroélectricité, en effet pour la DREAL la continuité écologique prime. Vous répondre aussi que pour les fédérations de pêche, comme pour les pêcheurs professionnels qui existent, ils survivent quand même, on a un vrai problème tant sur la qualité, que la quantité et que la continuité écologique est extrêmement importante et dans ce cas, comme dans toutes les améliorations techniques, on soupèse les plus et les moins, et en Indre-et-Loire les moins sont plus importants que les plus. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. C'est bon mes chers collègues ? Merci pour cette présentation. Information par Christian GATARD concernant la prescription de la modification n°1 du PLU de Mettray.*

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues. Tu as déjà tout dit Frédéric, je voulais justement vous informer de la prescription, la première modification du PLU de la commune de Mettray, sans autre commentaire.*

Frédéric AUGIS : *Nous sommes donc informés. Vous avez sur votre table un amendement sur la délibération numéro 16 qui sera présentée, si vous l'acceptez, tout à l'heure.*

C_24_02_12_001- INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023, DES DECISIONS N° D2023-81 A D2023-107 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN NOVEMBRE ET DECEMBRE 2023.

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

1) ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION CIRIL RH (ACPUSI)

- 2) TOURS - FINANCEMENT DE 56 LOGEMENTS PLAI - RESIDENCE COMPAGNONS DU DEVOIR - PROGRAMMATION 2020 - (PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 3.386.916,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 3) TOURS - FINANCEMENT DE 832 LOGEMENTS (REHABILITATION DU PARC SOCIAL PUBLIC) - SANITAS ET FONTAINES - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PAM) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 2.238.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %
- 4) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - FINANCEMENT DE 5 LOGEMENTS PLS - 4 SAISONS - PROGRAMMATION 2022 - (PLS) CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE - 146.347,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.
- 5) FONDETTES - FINANCEMENT DE 14 LOGEMENTS PLS - PARCCHANTELOUZE - PROGRAMMATION 2020 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 764.183,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %
- 6) CHAMBRAY-LES-TOURS - FINANCEMENT DE 4 LOGEMENTS PLUS ET 2 LOGEMENTS PLAI - CLAIRIA/TILLA 2 - (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - PROGRAMMATION 2022 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLUSFONCIER-PLAI-PLAIFONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 50%
- 7) PROGRAMMATION DEFINITIVE 2023 DES AIDES A LA PIERRE DELEGUEES ET DES AIDES AU LOGEMENT AIDE 2023 DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- 8) AIDES METROPOLITAINES 2023 A LA REHABILITATION DU PARC PUBLIC
- 9) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - CONVENTION DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SOCIETE ADNOVA DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER "ARISTIDE".
- 10) FONDETTES - RUE EUGENE GOUIN - CONVENTIONS AMIABLES D'IMPLANTATION DE CROSSES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC
- 11) CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - AVENUE DE LANGENNERIE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 12) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - AVENUE YVES FARGE ENTRE RUE DE LA PICHOTIERE ET LA RUE DES YVAUDIÈRES - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 13) ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE TOURS - THEATRE OLYMPIA
- 14) APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2024 A L'ASSO POUR LE TEMPS MACHINE
- 15) JOUE-LES-TOURS - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2020 2022 SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES LE TEMPS MACHINE - AVENANT N°2
- 16) TAXE DE SEJOUR - IDENTIFICATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES - APPROBATION DU REGLEMENT CADRE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECLALOC AUPRES DES COMMUNES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- 17) OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2024 - AVIS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE RELATIF AUX SAISINES DE VILLES DE BALLAN-MIRE, CHAMBRAY-LES-TOURS, JOUE-LES-TOURS, SAINT-CYR-SUR-LOIRE, SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET TOURS

- 18) CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - AVENANT N° 3
- 19) CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS - FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE TOURS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE - 2024 A 2028
- 20) CONVENTION D'INSTRUMENTATION DE LA DIGUE DE LA RICHE
- 21) CREATION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE CE GROUPEMENT PERMETTANT AUX COLLECTIVITES DE DESIGNER LE FUTUR CONCESSIONNAIRE DE L'U.V.E. SALAMANDRE
- 22) APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ET LA COORDINATION DES TRAVAUX NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA 2EME LIGNE DE TRAMWAY ET DE SES COMPOSANTES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN
- 23) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE MARYSE BASTIE ENTRE TOURS HABITAT ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE
- 24) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, PNEUMATIQUES, LUBRIFIANTS ET PRESTATIONS DE MAINTENANCE POUR LES VEHICULES ET MATERIELS MOTORISES DES SERVICES TECHNIQUES
- 25) BALLAN-MIRE - PIECE DE LA VIEILLE CARTE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS
- 26) METTRAY - LES GAUDIERES - CESSION AU PROFIT DE LA SET DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU SITE D'ACTIVITES
- 27) SAINT-AVERTIN - QUAI CARNOT / RUE DE ROCHEPINARD - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 28) SAINT-AVERTIN - RUE DE VERDUN - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 29) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - LA GRUETTE 1 - ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS D'UN LOTISSEMENT
- 30) SAVONNIERES - LOTISSEMENT LA BASSELLERIE - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES EQUIPEMENTS COMMUNS
- 31) TOURS - AVENUE DU PRIEURE - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE AUPRES DE LA SOCIETE SNCF RESEAU
- 32) VILLANDRY - LA BASSE BERGERIE - SERVITUDE DE PASSAGE ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

Décisions du Président n° D2023-81 à D2023-107 :

N°	Objet
81	Décision d'attribution d'une aide à l'audit global en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés – SDC 8 rue Montbazou

82	Avenant n°1 au bail commercial, portant sur des locaux situés 21/27 avenue Marcel Mérieux à TOURS consenti par la SCI DES BIRVIDEAUX au profit de Tours Métropole Val de Loire
84	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façade - SARL DOUGLAS.
85	Demande de DSIL 2024 – création terrains familiaux Ballan-Miré
86	Occupation du domaine public par un opérateur de téléphonie (Orange) sur Fondettes.
88	demande DSIL 2024 programme de performance énergétique
89	mandat spécial - les 10èmes rencontres nationales accueil et relations usagés au Havre - Mme Lépine
90	Sollicitation de financements auprès de l'Union Européenne -Fonds Social Européen FSE +
98	Budget alimentation eau potable – création de la régie d'avances pour la gestion de l'alimentation en eau potable du secteur sud Saint-Cyr-sur-Loire, Tours Saint Symphorien et Sainte Radegonde et La Membrolle-sur-Choisille.
99	Demande de subvention auprès de l'agence nationale de l'habitat pour le financement de l'étude pré-opérationnelle d'une action publique en faveur du parc de logement privés.
100	Demande DSIL 2024 parvis nord de la gare de Saint-Pierre-des-Corps.
101	Demande DSIL 2024 sécurisation et mise en accessibilité du siège métropolitain.
102	DSIL 2024 - cyclable - itinéraire 4 - Ballan-Miré.
103	DSIL 2024 - cyclable itinéraire 10-Tours Centre.
104	Emprunt 2023 budget principal.
105	Emprunt 2023 budget Eau.
106	Mouvement de crédits entre chapitres d'investissement exercice 2023.
107	Transfert cession emprunts - Transfert prêt n°70 budget principal - Transfert prêt n)207 budget eau.

Marchés Budget général :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23071A01	Mission de contrôle technique à réaliser dans le cadre de l'opération de construction d'un bâtiment d'accueil et de restauration labellisé Passivhaus et de réhabilitation de bâtiments du CFA à Tours			SOCOTEC	16/11/2023	48 280,00 €

23075A01	Fourniture de matériels de menuiserie, plomberie, vitrerie - Fourniture de matériaux pour l'entretien de bâtiments et produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	1	Fourniture de bois pour menuiserie (avivé) et panneaux décoratifs et bois brut) et de produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	PANOFRANCE	08/11/2023	240 000,00 €
23075A04	Fourniture de matériels de menuiserie, plomberie, vitrerie - Fourniture de matériaux pour l'entretien de bâtiments et produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	4	Plastiques industriels (pmma, pvc, polycarbonate) et de produits divers nécessaires à la maintenance de bâtiments	SUNCLEAR	08/11/2023	45 000,00 €
23075A05	Fourniture de matériels de menuiserie, plomberie, vitrerie - Fourniture de matériaux pour l'entretien de bâtiments et produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	5	Chauffe-eau électriques, Equipements sanitaires et de produits divers nécessaires à la maintenance de bâtiments	MARTIN HEULIN	08/11/2023	85 000,00 €
23075A06	Fourniture de matériels de menuiserie, plomberie, vitrerie - Fourniture de matériaux pour l'entretien de bâtiments et produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	6	Robinetterie et de produits divers nécessaires à la maintenance de bâtiments	LEGALLAIS	08/11/2023	150 000,00 €
23075A07	Fourniture de matériels de menuiserie, plomberie, vitrerie - Fourniture de matériaux pour l'entretien de bâtiments et produits divers nécessaires à la maintenance des bâtiments	7	Matériels d'arrosage et de produits divers nécessaires à la maintenance des réseaux d'arrosage	GARDEN	09/11/2023	195 000,00 €
23077A01	Location de véhicules, d'engins et de matériels pour les réceptions et événements de la Ville de Tours et de Tours Métropole Val de Loire	5	Location avec chauffeur de véhicules et d'engins de chantier	HUBERT ET FILS	23/11/2023	Maxi: 50 000,00 €
23078A01	Marché subséquent à l'AC2001A1 Travaux de déminéralisation de la place Pilorget à Tours			TPPL	02/11/2023	63 487,87 €
23080A03	Fourniture de gazons, produits phytosanitaires et engrais	3	Fongicides, insecticides et autres produits	CAAHMRO	21/12/2023	
23080A04	Fourniture de gazons, produits phytosanitaires et engrais	4	Dés herbants	ETUDE DISTRIBUTION PINETEAU	21/12/2023	
23080A05	Fourniture de gazons, produits phytosanitaires et engrais	5	Engrais pour production florale, espaces verts et terrains sportifs et assisgance	CAAHMRO	21/12/2023	
23080A06	Fourniture de gazons, produits phytosanitaires et engrais	6	Mysorhization	ETUDE DISTRIBUTION PINETEAU	21/12/2023	
23081A02	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés	2	supérieur à 36kVA	EDF ELECTRICITE DE France	14/11/2023	11 561 460,00 €
23081A03	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés	3	<36kVA	TOTAL ENERGIE	14/11/2023	2 849 778,00 €
23081A04	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés	4	supérieur à 36kVA	EDF ELECTRICITE DE France	14/11/2023	4 166 714,00 €
23082A01	Mission de gestion et d'animation de MAME, cité de la création et de l'innovation			BUROSTATION / WESPRINT	30/11/2023	2 461 837,00 €

23083A02	Tri et valorisation des déchets inertes collectés dans les déchèteries de Tours Métropole Val de Loire	2	Tri et valorisation des gravats collectés dans les déchèteries du nord de la Métropole	SARL COVALI	22/11/2023	Maxi : 300 000,00 €
23083A03	Tri et valorisation des déchets inertes collectés dans les déchèteries de Tours Métropole Val de Loire	3	Tri et valorisation des gravats collectés dans les déchèteries du SUD de la Métropole	SARL COVALI	22/11/2023	Maxi: 400 000,00 €
23084A01	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés	1	C2 STEP GRANGE DAVID (MS2)	VOLTERRES	24/11/2023	2 186 748,00 €
23085A01	Collecte des points d'apport volontaire destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire 2024 à 2027			OURRY	29/11/2023	Maxi: 5 600 000,00 €
23087A05	Acquisition de matériels de voirie	5	Plaque vibrante, Cylindre vibrant auto tracté	AEB	22/12/2023	90 000,00 €
23087A05	Acquisition de matériels de voirie	5	Plaque vibrante, Cylindre vibrant auto tracté	W86TP	27/12/2023	90 000,00 €
23087A08	Acquisition de matériels de voirie	8	Utilitaire simple cabine	BOISSEAU	22/12/2023	250 000,00 €
23088A01	MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.	1	La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin et Tours - (hors bâtiments)	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	06/12/2023	Maxi 400 000,00 € HT pour 4 ans
23088A02	MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.	2	Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Fondettes, Mettray, Chanceaux-sur-Choisille, Notre-Dame-d'Oë, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Villandry, Savonnières, Druye, Berthenay, Saint-Genouph, La Riche, Ballan-Miré, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps (hors bâtiments)	BATEC CSPS	06/12/2023	Maxi 400 000,00 € HT pour 4 ans
23088A03	MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.	3	Les bâtiments de la Ville de Tours, de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et de la Métropole	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	06/12/2023	Maxi 320 000,00 € HT pour 4 ans
23088A03	MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.	3	Les bâtiments de la Ville de Tours, de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et de la Métropole	BATEC CSPS	06/12/2023	Maxi 320 000,00 € HT pour 4 ans
23088A03	MISSIONS DE COORDINATION SPS DE NIVEAUX 2 ET 3 ET REDACTION, SUIVI DE PLANS DE PREVENTION DES RISQUES.	3	Les bâtiments de la Ville de Tours, de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et de la Métropole	UMAN CONTROL	06/12/2023	Maxi 320 000,00 € HT pour 4 ans
23089A01	Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues de Frasné, du Château d'Eau et de la Mairie			A2I	21/12/2023	56 155,00 €

23090A01	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	1	Mission de référence de parcours pour les communes suivantes : Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Ballan-Miré, Druye, Savonnières, Villandry	Association Tourangelle des centres sociaux	13/12/2023	50 075,00 €
23090A02	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	2	Mission de référence de parcours pour les communes suivantes : Saint-Avertin, Saint-Pierres-des-Corps, quartier des Fontaines-Tours	CREPI Touraine	13/12/2023	59 000,00 €
23090A03	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	3	Mission de références de parcours pour les communes suivantes : Tours-Ouest, la Riche, Saint Genouph, Fondettes, Berthenay, Saint Etienne de Chigny, Luynes	ASSOCIATION DES USAGERS DES CENTRES GIRAudeau ET MARYSE BASTIE	21/12/2023	53 000,00 €
23090A04	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	4	Mission de référence de parcours pour la commune de Tours centre (quartier du Sanitas)	REGIE PLUS	18/12/2023	51 411,00 €
23090A05	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	5	Mission de référence de parcours pour les communes suivantes : Tours-Nord, Saint Cyr-sur-Loire, Notre Dame d'Oé, Mettray, La Membrolle-sur-Choisille, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Parçay-Meslay	CISPEO	13/12/2023	54 000,00 €
23090A06	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	6	Mission de chargé de relation entreprises (CRE) Chargé de relations entreprises / industries	Chambre de commerce et d'industrie Touraine	20/12/2023	62 000,00 €
23090A07	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	7	Missions de chargé de relation entreprises (CRE) chargé de relations artisanat	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE ET LOIRE	14/12/2023	57 500,00 €
23090A08	MISSIONS DE REFERENT DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS CONCERNES PAR LE PLIE, DE CHARGE DE RELATION D'ENTREPRISE, DE GESTIONNAIRE DE PARCOURS - 2024-2027	8	Mission de gestionnaire de parcours	CISPEO	13/12/2023	65 000,00 €
23091A01	Commune de Parçay-Meslay - Construction d'un équipement sportif - Travaux de charpente, menuiseries, couverture	2.1	Charpente - MOB - Traitement des façades - Menuiseries extérieures	U.T.B.	18/12/2023	1 895 000,00 €
23091A02	Commune de Parçay-Meslay - Construction d'un équipement sportif - Travaux de charpente, menuiseries, couverture	2.2	Couverture - Etanchéité	SMAC	18/12/2023	307 000,00 €

23091A03	Commune de Parçay-Meslay - Construction d'un équipement sportif - Travaux de charpente, menuiseries, couverture	2.3	Couverture et façades en toile	ACS PRODUCTION	02/01/2024	258 307,00 €
23094A01	PLATEFORME HUB ECO SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE : MISE A DISPOSITION, MAINTENANCE, HEBERGEMENT DES DONNEES ET ACCOMPAGNEMENT DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUE-2024 A 2026			FACTORYZ	22/12/2023	15 000,00 €
23095A01	PRESTATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A RISQUES DEPOSES DANS LES DECHETERIES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET SITES ASSIMILES 2024-2027	1	Collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	PAPREC RECYDIS	28/12/2023	
23095A02	PRESTATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A RISQUES DEPOSES DANS LES DECHETERIES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET SITES ASSIMILES 2024-2027	2	Collecte, transport et traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	PROSERVE DASRI	29/12/2023	
23095A03	PRESTATION DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A RISQUES DEPOSES DANS LES DECHETERIES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET SITES ASSIMILES 2024-2027	3	Collecte, transport et traitement des Extincteurs	ONCIDIS ENVIRONNEMENT	28/12/2023	
23096A01	SERVICES D'ASSURANCES RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES POUR LES BESOINS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE			PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES	28/12/2023	

Marchés assainissement :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23007B01	Maintenance de compresseurs et surpresseurs pour le service assainissement			EI-TEM	08/12/2023	212 195,00 €
23008B01	Suivi agronomique, environnemental et logistique des boues issues de la station d'épuration des eaux usées de la Grange David - Années 2024 à 2028			SAUR	13/12/2023	158 783,30 €
23009B01	EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR DES COMMUNES METROPOLITAINES	1	Ballan-Miré, Berthenay, Joué-les-Tours, Druye, Savonnières et Villandry	VEOLIA EAU	07/12/2023	780 000,00 €
23009B02	EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR DES COMMUNES METROPOLITAINES	2	Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny	VEOLIA EAU	07/12/2023	415 000,00 €
23009B03	EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR DES COMMUNES METROPOLITAINES	3	Chanceaux-sur -Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon	SAUR	07/12/2023	370 698,00 €

Marché eau potable :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
23006E01	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une usine de traitement d'eau potable sur la Commune de Saint Cyr sur Loire / Site de la Ménardière			CABINET MERLIN / ATELIER ALAIN GOURDON / SAFEGE	20/11/2023	1 034 160,00

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes ? Monsieur BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Je les ai regardées, ce n'est pas le cas à chaque fois. Beaucoup de délibérations du bureau où des décisions du président sont quand même relativement lourdes et ne sont pas chiffrées. Est-ce que pour nous aider on pourrait avoir des chiffres, parce que nous on arrive à la fin, mais on vote quand même. Je vais prendre deux lignes par exemple, la 104 et la 105 pour le président sur les emprunts. Quel est le montant de l'emprunt et quel est le taux ? On a vu en commission des finances qu'on n'avait pas tout consommé, j'imagine qu'on va y revenir tout à l'heure. Finalement à la fin, en 2023, quel était le montant de l'emprunt sur le budget principal et quel était le montant d'emprunt sur le budget de l'eau ? Ce n'est quand même pas anodin. Sur le marché du budget général, je vous en parlais précédemment, des chiffres sont conséquents pour l'avenir de l'intercommunalité, et notamment la fourniture et l'acheminement d'électricité avec pratiquement 20 millions, ce qui représente des sommes considérables, savoir où on en est justement de cette consommation. J'ai cherché un petit peu sur le site de la métropole mais il n'est pas actualisé sur ce point depuis plusieurs années. On a une année de référence qu'on ne connaît pas, on ne sait pas si c'est 2018, 2019, à 117 gigawatts, pour un montant de 10,8 millions d'euros. Vous imaginez qu'entre 10,8 millions d'euros écrit à un moment donné et les montants actuels, il y a des différences substantielles. Si à un moment, Martin par exemple, on pouvait avoir la trajectoire sur ce sujet. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Pour les questions sur les délibérations, tous les éléments seront envoyés demain à l'ensemble des élus.*

Christophe BOUCHET : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Si vous avez des questions, il faut toujours me les envoyer avant, parce que je n'ai pas tout le descriptif sur place, mais on enverra les éléments.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_003- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les transformations des postes énoncées ci-dessous :

A la Direction du Cycle de l'Eau :

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 1153 à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux est à transformer en poste de droit privé classifié groupe 2 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions d'*Agent d'exploitation des réseaux d'assainissement*.

A la Direction Territoires et Proximité :

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 2181 à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour exercer les fonctions de *Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers*, secteur La Riche – Espace public.

A la Direction Stratégie et Valorisation des Déchets et Matières :

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 698 à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour exercer les fonctions d'*Agent de collecte* au sein du service collecte.

A la Direction des Ressources Humaines :

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 951 à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux appartenant à la filière technique doit être transformé en poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux appartenant à la filière administrative pour exercer les fonctions de *Responsable santé, sécurité, qualité de vie au travail*, service prévention qualité de vie au travail.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

- **DECIDE** les transformations des cadres d'emplois des postes permanents ainsi présentées ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Maria LEPINE : *Merci président, bonsoir à tous. La délibération que je vous présente ce soir sur les mesures relatives à la gestion administrative du personnel porte sur quatre postes. Ces quatre postes sont en fait quatre recrutements qui ont donné lieu à des transformations de poste en lien avec les évolutions de l'organisation. Il s'agit au niveau de la direction du cycle de l'eau d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques qui devient un poste de droit privé. Au niveau de la direction territoire et proximité, un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux devient un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. En ce qui concerne la direction stratégie et valorisation des déchets et matières, un poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise devient un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Au niveau de la direction des ressources humaines, un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux est transformé en poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux. Sur la filière administrative, on passe de la filière thermique à la filière administrative, en lien vraiment avec les évolutions des organisations.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes sur cette délibération n°3 ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_002B- INSTITUTIONS - COMMISSIONS THEMATIQUES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur Jean-Gérard Paumier, élu sénateur, ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal de Saint-Avertin, il est nécessaire de procéder à la désignation de son remplaçant au sein de la commission des finances et de l'administration générale.

De plus, il convient de désigner Monsieur Sébastien Marais à la commission habitat et politique de la ville en remplacement de Madame Florence LABOUE.

Enfin, Monsieur Stéphane Gisclard ayant démissionné de son poste d'élu de la Membrolle sur Choisille, il convient de le remplacer au sein de la commission attractivité et valorisation.

Il est précisé que, conformément à l'article L2121-21 par renvoi de l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales en particulier l'article L2121-21,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Frédéric DAGORET, adjoint au maire de Saint-Avertin, pour siéger au sein de la commission des finances et de l'administration générale ;

- **DESIGNE** Monsieur Sébastien MARAIS, maire de La Membrolle-sur-Choisille, pour siéger au sein de la commission habitat et politique de la ville ;

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc BONTEMPS, élu de La Membrolle-sur-Choisille, pour siéger au sein de la commission attractivité et valorisation.

Frédéric AUGIS : Des remplacements sont à réaliser. Je vous propose de désigner Monsieur DAGORET en remplacement de Monsieur PAUMIER, de désigner Monsieur MARAIS pour siéger au sein de la commission attractivité et valorisation et Monsieur BONTEMPS au sein de la commission attractivité et valorisation. Des questions ?

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_004- RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT METROPOLITAIN AUPRES DE LA VILLE DE TOURS - MISSIONS OPENDATA

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de travail autour de la politique d'ouverture de la donnée, la Métropole venant apporter dans le cadre de la mise à disposition d'un chef de projet, des compétences en matière d'ingénierie de l'ouverture de la donnée au profit de la ville de Tours.

Les missions seront assurées au 1er janvier 2024, pour un an renouvelable par reconduction expresse (dans la limite de 3 ans), par un chef de projet « donnée » mis à disposition à hauteur de 40% d'un équivalent temps plein, placé sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information.

Cette convention définit les missions à réaliser et pose également les conditions de remboursement par l'organisme d'accueil de la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

Le développement, la stratégie de déploiement et la maintenance des plateformes sont par ailleurs posés dans le cadre de mise à disposition défini dans la convention « utilisation de la plateforme open data de la Métropole par les communes - convention de partenariat » du Conseil métropolitain du 23 novembre 2020.

Les principales missions confiées s'articulent autour de 4 axes principaux permettant de :

• **Animer la démarche d'opendata et notamment :**

- organiser et animer une instance régulière de suivi sous le pilotage des élus référents,
- construire et donner de la visibilité sur l'avancement de la feuille de route d'ouverture des données de la Ville,
- prendre en compte et planifier la gestion des nouvelles demandes.

• **Enrichir la plateforme d'opendata et organiser l'ouverture de nouveaux jeux de données**

- préparer l'ouverture de jeux de données complémentaires en collaboration avec les directions métier et la direction des systèmes d'information et assurer la mise en œuvre de leur diffusion sur la plate-forme open data,
- valoriser des données existantes par la mise en place de dataviz,
- favoriser les réemplois des données de la ville par la création de partenariats.

• **Superviser les jeux de données existants**

- élaborer un tableau de bord de supervision,
- superviser la vie des jeux de données,
- Faire le lien avec les directions pour la mise à jour des données.

• **Contribuer à la promotion des enjeux autour de la « donnée » dans les nouveaux projets numériques afin de promouvoir le principe d'ouverture dès la conception**

- contribuer à la diffusion de la culture donnée au sein des directions en partenariat avec la DSI, la cellule SIG,...
- apporter l'expertise opendata dans la conception des nouveaux projets numériques aussi bien sur le volet de l'ouverture que celui du réemploi
- rédiger et tenir à jour les clauses opendata à intégrer dans les consultations et participer à l'analyse des offres sur ce volet,
- participer aux projets et notamment faire le lien avec les prestataires sur le volet data.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

- **DECIDE** la conclusion d'une convention de mise à disposition du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 d'un agent de Tours Métropole Val de Loire auprès de la ville de Tours pour une quotité de travail s'élevant à 40% ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

Maria LEPINE : *Merci. Il s'agit d'une convention qui a pour objet de préciser les modalités de travail autour de la politique d'ouverture de la donnée, la métropole venant apporter, dans le cadre de la mise à disposition d'un chef de projet, des compétences en matière d'ingénierie, de l'ouverture de la donnée au profit de la ville de Tours. Les missions seront assurées au 1^{er} janvier 2024, pour un an renouvelable par reconduction express dans la limite de trois ans, par un chef de projet donné mis à disposition à hauteur de 40% d'un équivalent temps plein, placé sous la responsabilité de la direction des services d'information. Les principales missions confiées à ce chef de projet s'articulent autour des axes suivants : animer la démarche d'open data, enrichir la plateforme d'open data et organiser l'ouverture de nouveaux enjeux de données, superviser les enjeux de données existants et contribuer à la promotion des enjeux autour de la donnée dans les nouveaux projets numériques afin de promouvoir le principe d'ouverture dès la conception. La délibération de ce soir vise à décider la conclusion de cette convention à partir du 1^{er} janvier et autorise le président ou la vice-présidente à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'informations ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_005- TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE - ADOPTION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les outils numériques ont un rôle indéniable dans le fonctionnement des administrations, qu'il s'agisse des terminaux (PC, téléphones) utilisés au quotidien, des applications métiers ou des infrastructures supports.

L'impact environnemental de leurs usages doit être mieux mesuré, maîtrisé et limité. L'énergie consommée, les matériaux et les ressources en eau mobilisés pour produire ces équipements, la quantité de déchets générés, nécessitent de faire évoluer les pratiques, en privilégiant des approches plus sobres et plus éthiques.

C'est dans ce cadre que la loi du 15 novembre 2021, dite loi REEN, vise à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique en France. Elle entend faire converger

transition numérique et transition écologique, et incite à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics, afin de :

- faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique,
- limiter le renouvellement des appareils numériques,
- favoriser des usages numériques écologiquement vertueux,
- promouvoir des datacenters et des réseaux moins énergivores,
- susciter une stratégie numérique responsable dans les territoires.

Concrètement, elle instaure, dans son article 35, une obligation pour les communes ou les regroupements de communes de plus de 50 000 habitants, de définir, au plus tard au 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable.

Tours Métropole Val de Loire et la ville de Tours ont mutualisé, depuis plusieurs années, leurs moyens et leurs équipements au sein d'un service commun des systèmes d'information. Elles ont donc choisi de déterminer ensemble les grandes orientations en matière de numérique, d'élaborer conjointement leur schéma directeur, tout en conservant une autonomie d'action dans son déploiement sur leurs domaines de compétences propres. Il en est de même pour leur une stratégie numérique responsable, qui instaure un cadre commun que Tours Métropole Val de Loire et la ville de Tours vont décliner dans leurs politiques publiques spécifiques.

La démarche d'élaboration commune a bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Cette première stratégie numérique responsable vise à engager notre territoire sur une trajectoire plus vertueuse, en renforçant les ambitions de limitation de l'empreinte environnementale des outils numériques utilisés par les services, en mobilisant les acteurs et partenaires au service d'un numérique plus soutenable, et en s'appuyant sur toutes les potentialités offertes par le numérique pour optimiser la mise en œuvre des politiques publiques en réduisant leur impact sur l'environnement. La Stratégie Numérique Responsable 2024-2026 complète est annexée à la présente délibération.

Comme le prévoit la loi REEN, la Stratégie Numérique Responsable fera l'objet d'une évaluation annuelle, qui viendra enrichir le rapport sur la situation en matière de développement durable, et qui sera présentée lors des débats budgétaires.

Enfin, il sera proposé aux communes de Tours Métropole Val de Loire qui le souhaitent, de s'associer à la mise en place d'actions concrètes, et de participer à des événements autour du numérique responsable.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 23 janvier 2024,

- **ADOPTE** la Stratégie Numérique Responsable 2024-2026 telle qu'annexée à la présente délibération.

Maria LEPINE : *Pour vous redonner les éléments de contexte concernant cette adoption, les outils numériques aujourd'hui ont un rôle indéniable dans le fonctionnement des administrations, qu'il s'agisse des terminaux, PC, téléphones utilisés au quotidien, des applications métiers ou des infrastructures supports. Nous savons que l'impact environnemental de leurs usages doit être mieux mesuré, maîtrisé et limité. L'énergie consommée, les matériaux et les ressources en eau mobilisés pour produire les équipements et la quantité de déchets générés nécessitent de faire évoluer les pratiques en privilégiant des approches plus sobres et plus éthiques. C'est dans ce cadre qu'une loi a été votée le 15 novembre 2021, la loi dite « REEN », qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Elle entend faire converger transition numérique et transition écologique, et incite à se responsabiliser tous les acteurs du numérique, les consommateurs, les professionnels du secteur, les acteurs publics, afin de faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique, de limiter le renouvellement des appareils numériques, de favoriser les usages numériques écologiquement vertueux, de promouvoir des data center et des réseaux moins énergivores et de susciter une stratégie numérique responsable dans les territoires. Il est prévu une obligation pour les communes et les regroupements de communes de plus de 50 000 habitants de définir, avant le 1^{er} janvier 2025 ou au plus tard au 1^{er} janvier 2025, une stratégie numérique responsable. Tours Métropole et la ville de Tours qui mutualisent depuis plusieurs années leurs moyens et les équipements au sein d'un service commun de système d'information, ont choisi de déterminer ensemble les grandes orientations en matière de numérique et d'élaborer leur schéma directeur tout en conservant une autonomie d'action dans le déploiement sur le domaine de compétence propre. Dans ce cadre, il a été estimé que la démarche d'élaboration devait aussi se faire conjointement entre la ville de Tours et la métropole. Nous avons bénéficié d'un accompagnement de l'agence nationale de cohésion des territoires pour déterminer notre schéma directeur, mais aussi surtout notre stratégie numérique responsable autour de trois piliers : la réduction de l'empreinte environnementale des systèmes d'information, la sensibilisation, l'animation, l'inclusion à l'échelle du territoire, l'utilisation du numérique au service de la préservation des ressources. Il convient d'adopter ce soir cette stratégie numérique responsable qui vous a été adressée en annexe de la présente délibération. Des actions sont déjà engagées dans la stratégie numérique responsable. Des indicateurs ont déjà été définis, il en avait été question au moment de l'évocation de ces stratégies numériques responsables en commission développement. L'idée ce soir est de l'adopter de façon à ce qu'on puisse la mettre en œuvre dès maintenant, sur la période 2024-2026.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur MARTIN.*

Frédéric MARTIN : *Merci Monsieur le Président. Je souhaitais apporter quelques éléments complémentaires dans le cadre de cette stratégie numérique responsable coconstruite avec la ville de Tours. On a effectivement une question du numérique responsable qui va se poser de manière de plus en plus prégnante, d'abord parce que quasiment aucune activité économique aujourd'hui se fait sans numérique. On peut faire le test. Est-ce que vous seriez capable de vous passer de votre ordinateur ou de votre smartphone et d'Internet pendant une journée pour pouvoir accomplir les tâches que vous faites au quotidien ? Certains oui, quelques métiers qui existent encore, mais aujourd'hui on peut penser que pour la plupart des métiers du tertiaire c'est quasiment impossible, donc on est dans une économie*

tertiarisée qui exploite énormément de terminaux. Il y a 20 ans c'était envisageable, aujourd'hui ça l'est de moins en moins. Pour répondre à ces besoins, on a besoin de plus en plus de produire de terminaux, ce qui implique une consommation de ressources croissantes, donc des émissions de GES croissantes et c'est un petit peu en contradiction avec les accords de Paris, surtout qu'en parallèle la question du recyclage est marginale. On n'a pas vraiment les moyens de pouvoir récupérer les matériaux rares servant à construire nos terminaux, un problème de ressources va se poser de manière de plus en plus prégnante et lorsqu'on doit équiper l'équivalent de 2 000 agents sur nos deux collectivités territoriales un sujet va se poser de manière de plus en plus prégnante sur les 20 prochaines années. Définir une stratégie commune sur les prochaines années qui va nous servir de cadre aussi par la suite, on l'espère à partir de 2026, va d'abord nous inciter à avoir une approche un peu plus sobre dans la conception de nos services numériques. On va essayer ensuite d'animer le territoire, je dis « on » parce qu'on va y prendre notre part, et je trouve la démarche tout à fait souhaitable et bien menée. Et enfin, un élément assez important, ne pas concevoir le numérique simplement comme un outil de culpabilisation c'est-à-dire qu'on ne va pas chercher à culpabiliser les utilisateurs, mais l'entrevoir comme un moyen aussi potentiellement pour pouvoir accomplir nos objectifs de développement durable. Il est assez important de ne pas culpabiliser les utilisateurs en soi. Un beau travail a été accompli en commun, travail qui a été reconnu d'ailleurs par l'ANCT. On est toujours dans cette démarche de bonne construction, en bonne intelligence, dans le cadre du service commun.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_006- POLITIQUES CONTRACTUELLES - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) - AVENANT N°2

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Patrick LEFRANCOIS, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 28 février 2022, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'Etat. Le CRTE vise à mobiliser l'investissement public comme levier de l'activité économique et constitue un outil stratégique, dans une approche transversale, pour accompagner les évolutions et dynamiques territoriales vers un modèle de développement plus durable.

Par délibération du 04 avril 2023, il a été approuvé la signature d'un avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) visant à intégrer sept nouveaux projets du territoire au contrat.

Le CRTE comporte quatre axes déclinés à travers un plan d'actions porté par la Métropole et ses communes membres, au travers de projets dont le caractère structurant a été reconnu. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Le CRTE doit répondre pleinement aux attentes et besoins du territoire, notamment grâce à des évolutions possibles dans le cadre d'avenants. Afin de mettre à jour le CRTE, des compléments ont été identifiés notamment en lien avec le Fonds vert mis en place par l'Etat en 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Considérant la nécessité de faire évoluer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé en mars 2022 pour le territoire métropolitain,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au CRTE modifiant la liste des projets du territoire inscrits au contrat ;

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant et tout document s'y référant.

Patrick LEFRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Délibération n°2 sur le CRTE signé le 28 février 2022, rendu possible en 2023 par un complément au titre du fonds vert. L'avenant n°2 intègre 10 nouveaux projets s'inscrivant dans une démarche de transition écologique sur le plan 2021-2026, avec un premier axe qui est la transition écologique et un deuxième la mobilité décarbonée. Au titre de la transition écologique, vous avez un programme de création d'ombrage et végétalisation d'espaces publics à Rochecorbon, végétalisation des cours d'école et des abords à Saint-Cyr-sur-Loire, « Récré en herbe », renaturation des cours des écoles Paul Bert, Jules Verne, Velpéau à Tours, le PAPI du tri de Tours « Connaître et entretenir le réseau hydrographique » pour TMVL et pour TMVL, l'animation pour toujours le PAPI du tri de Tours. Ensuite sur la transition énergétique en réduisant les consommations et en déployant les énergies renouvelables, avec une étude sur le schéma directeur immobilier énergie à Saint-Pierre-des-Corps, des travaux de rénovation énergétique des locaux de la police municipale à Saint -Pierre-des-Corps, des rénovations de l'éclairage public sous compétence métropolitaine, secteur Saint-Genouph renouvellement de 57 luminaires sur le budget TMVL et Saint-Avertin rénovation de l'éclairage public sous compétence communale. Concernant la mobilité décarbonée, deux dossiers ont été pris au titre de la promotion des mobilités actives : le déploiement d'une ZFE pour TMVL et l'aménagement des aires de covoiturage végétalisées, combrières photovoltaïques pour La-Membrolle-sur-Choisille. Vous avez l'ensemble des fonds et les pourcentages attribués au titre de l'avenant.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Olivier LEBRETON a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Madame Frédérique BARBIER, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants mettent obligatoirement en place un conseil de développement. Régie par les dispositions de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, cette instance de démocratie participative propre aux grandes intercommunalités a vocation, de par son rôle et sa composition, d'apporter un regard citoyen sur les politiques publiques métropolitaines, les documents de prospective territoriale et de planification stratégique mais aussi sur les grandes orientations intercommunales.

Par délibération en date du 25 mars 2021 modifiée le 28 février 2022, le Conseil métropolitain a fixé la composition ainsi que l'organisation du conseil de développement et autorisé son installation. Le conseil de développement (CODEV) de Tours Métropole Val de Loire, a été officiellement inauguré le 4 mars 2022.

Installé et fonctionnel près de 2 ans, la loi impose au conseil de développement d'établir un rapport d'activité remis à l'établissement puis examiné et débattu par l'organe délibérant. Le CODEV a produit un rapport annuel d'activité pour l'année 2023 entre fin novembre et début décembre 2023. Ce document a été amendé et validé en Bureau du CODEV le 28 novembre 2023 puis adopté en assemblée plénière du conseil de développement le 05 décembre 2023.

Ce rapport d'activité a été présenté en commission Egalité des territoires et Transition citoyenne le 23 janvier 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en son article L5211-10-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission égalité des territoires et transition citoyenne, en date du 23 janvier 2024,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2023 du conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire tel que présenté en séance.

Frédérique BARBIER : *Merci Monsieur le Président. Avant de vous présenter ce rapport d'activité, je tiens à apporter quelques points d'information. Vous le savez, nous avons engagé en fin d'année dernière une réflexion sur l'organisation et les modalités de fonctionnement du CODEV. Des inquiétudes ont été exprimées par les membres les plus actifs de ce CODEV. Je le redis ici, rien ne s'oppose à ce que les travaux en cours et le fonctionnement du CODEV puissent continuer. Cette réflexion se déroule en parallèle du fonctionnement quotidien du CODEV. Deuxième chose, pour information, nous organisons trois ateliers avec les membres volontaires du CODEV qui veulent travailler sur la nouvelle organisation de l'instance. Nous ferons évidemment une restitution de ces travaux. Concernant le rapport d'activité 2023. C'est la première année intégrale d'activité effective avec 304 jours d'activité, 62 jours de césure, 5 assemblées plénières, 7 bureaux, 46 réunions thématiques, 116 heures de travaux, 8 thèmes traités et 23 intervenants. Je profite de cette prise de parole pour remercier tous les membres actifs du CODEV qui ont travaillé à ces travaux. Les productions, en auto-saisine les rapports « Une métropole en surchauffe », « La pratique cyclable métropolitaine », « Contribution pour un schéma ferroviaire métropolitain ». Les saisines avec la contribution au diagnostic du contrat local de santé, la contribution au contrat de ville, la contribution au programme local de l'habitat 4 et un avis sur la ligne Tours-Chinon. Dans cette année d'activité des rencontres et des participations ont eu lieu. Le 5 janvier, la contribution de Lise PINAULT, coprésidente du conseil de développement, au rapport relatif au développement durable 2023 de Tours Métropole sur le volet égalité entre les sexes. Le 6 mars, une rencontre des coprésidents avec Monsieur CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire, pour partager et échanger sur la démocratie participative locale. Le 14 mars, le CODEV de Tours Métropole Val de Loire a eu le grand plaisir d'accueillir Monsieur Philippe FOURNIER, vice-président de la région Centre Val de Loire. Le 23 mai, une rencontre avec le CODEV d'Orléans Métropole. Le 2 juin, rencontre des conseils de développement de la région Centre-Val de Loire avec le CESER. Le 27 septembre, une délégation des membres bénévoles du CODEV a rencontré Monsieur Emmanuel DENIS, vice-président transport et mobilité de Tours Métropole Val de Loire et le*

14 novembre une présentation d'un an de travail et de préconisations citoyennes lors d'une rencontre avec Monsieur Christian GATARD. Je vous remercie de votre attention.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Merci Monsieur le Président. Juste pour rappeler, signaler et remercier effectivement le CODEV et l'équipe qui travaille avec Frédéric et Élise à qui on fait un petit coucou au passage, pour l'encadrement de ce travail et l'intérêt de ce travail. J'ai rencontré effectivement les membres du CODEV sur la question ferroviaire, d'ailleurs Monsieur MONTROYA nous a accompagné lors des différents ateliers réalisés dans les territoires. Il est très motivé et très moteur sur le sujet de l'étoile ferroviaire, c'était une très bonne contribution, ainsi qu'une contribution aussi forte sur le schéma directeur cyclable sur lequel là aussi un certain nombre de remarques ont pu être intégrées dans le travail global de la réalisation de ce schéma. J'appelle de mes vœux à continuer cette coopération et même à la renforcer dans les mois et les années à venir. Merci en tous les cas pour leur travail.*

Frédéric AUGIS : *Effectivement, merci beaucoup Frédérique pour la présentation du rapport d'activité du CODEV. On en prend acte puisqu'il n'y a pas de vote. Je n'oublie pas bien sûr Élise dans les remerciements. Je tiens à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui se sont investis ces dernières semaines pour la rédaction de ce document. Le CODEV est un organe très important pour notre métropole. C'est une instance de démocratie participative, chacun a sa place. Il faut que les débats soient toujours constructifs et permettent de nous éclairer dans nos décisions. Je renouvelle à tous les vice-présidents l'importance d'aller plancher avec eux quand ils ont besoin, parce qu'ils ont besoin de se nourrir également de notre action. C'est une complémentarité qui fait vivre notre métropole. Je veux rassurer et confirmer qu'il n'y a pas d'évolution d'ici la fin du mandat pour le CODEV qui est utile et efficace et toutes ses initiatives sont les bienvenues. Je les remercie du travail effectué durant l'année et surtout par avance une belle année 2024 de travail pour eux. Monsieur BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président. Juste une petite question pour éviter d'aller dans un débat s'il n'a pas lieu d'être, puisque j'ai cru comprendre que vous avez dit qu'il n'y aurait pas d'évolution du CODEV avant la fin du mandat, donc l'atelier mené et les débats en commission sont donc finalement suspendus jusqu'à la fin du mandat ?*

Frédéric AUGIS : *Non, s'il y a des évolutions, il faut les préparer dès maintenant.*

Romain BRUTINAUD : *Elles n'entreront pas dans le calendrier proposé en commission avec un nouveau CODEV qui rentrerait en fonction d'ici la fin de l'année scolaire en cours, cela n'a plus lieu d'être aujourd'hui ?*

Frédéric AUGIS : *Je viens de vous dire qu'il n'y aurait pas d'évolution.*

Romain BRUTINAUD : *D'accord, merci.*

Frédéric AUGIS : *Madame BARBIER.*

Frédérique BARBIER : *Les personnes qui ont participé au premier atelier ont demandé à ce que l'atelier 2 et l'atelier 3 existent, donc à voir après avec le service et le bureau s'ils ont lieu d'être. Je pense que les deux autres ateliers de travail peuvent être enrichissants justement sur la réflexion du fonctionnement du CODEV.*

Frédéric AUGIS : *Je confirme que les ateliers iront à bon port parce qu'on a besoin aussi de se nourrir, et si on fait une évolution il ne faut jamais la faire dans la précipitation. Je pense que cela permettra de bien l'attacher, l'enraciner, pour que chacun y prenne sa part, dont les premiers concernés, ceux qui font vivre le CODEV, et moi qui viens souvent le soir, je suis toujours admiratif de voir le nombre de personnes impliquées qui viennent en réunion de nombreuses fois chaque semaine. Merci beaucoup.*

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_24_02_12_008- TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE – RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

Frédéric AUGIS : Cette délibération est reportée, nous la présenterons au mois de mars mes chers collègues. Je passe la parole à Christian GATARD pour le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Délibération reportée.

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L 2312-1 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil métropolitain doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2024.

Le rapport joint en annexe présente l'évolution de la situation financière de 2020 à 2023, le contexte d'élaboration du budget primitif pour 2024, les orientations budgétaires du budget principal, la prospective budgétaire 2024-2027 du budget principal, les orientations budgétaires des budgets annexes, la présentation consolidée des orientations budgétaires et la situation en matière de ressources humaines.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2312-1 par renvoi de l'article L 5217-10,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 29 janvier 2024,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour 2024 joint en annexe et de la tenue d'un débat.

Christian GATARD : *À l'appui de son exposé Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous présenter avec un diaporama le rapport d'orientations budgétaires qui est une discussion et un débat, sans vote, devant précéder ensuite le vote du budget prévu à la séance suivante du conseil. (diapo 4) La présentation du contexte dans lequel nous avons préparé ce budget 2024, à commencer par un élément fondamental lorsqu'on fait un budget, savoir quels sont les résultats de l'exercice de l'année précédente, est-ce qu'il est positif, négatif, est-ce qu'il est excédentaire ou déficitaire ? Comme vous le voyez sur le tableau que vous avez sous les yeux, ce résultat correspond chaque année au calcul de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez l'évolution pour 2020, 2021, 2022 et pour le compte administratif anticipé 2023 que nous n'avons pas encore mis au vote, mais nous avons déjà une idée des résultats. Ce résultat représente le niveau de l'épargne brute. Vous voyez qu'en 2020 il était de 24,5 millions d'euros au compte administratif et nous arrivons à 2023 à 35,9 millions d'euros, un petit peu moins qu'en 2022, mais c'est une augmentation positive par rapport à la base de 2020. C'est donc l'évolution de l'épargne brute, les résultats des comptes administratifs. (diapo 5) Ensuite, toujours pour rester dans le contexte, un sujet revient régulièrement dans nos débats, le montant des dépenses annuelles d'investissement par rapport à ce que nous avons mis en objectif au moment du vote du budget. On vous a mis les résultats des comptes administratifs entre 2020 et celui anticipé pour 2023, vous avez la différence entre les crédits inscrits au budget, et je préciserai que c'est après décision modificative, parce que pour certaines années nous avons désinscrits un certain nombre de crédits, comme vous le savez, en décision modificative, c'était le cas l'an dernier, mais cela a été le cas aussi en 2022 où nous avons voté des montants bien plus importants que ce qui apparaît en couleur orange dans les crédits ouverts. Compte tenu de ces précisions, vous voyez qu'en 2023 nous avons dépensé 65 millions d'euros pour les investissements, par rapport aux 86 millions d'euros qui ont été maintenus, c'est le terme, au budget après les décisions modificatives, alors qu'on en avait votés plus de 120 millions d'euros au mois de mars 2023. Si on compare ces 65 millions d'euros par rapport aux crédits maintenus cela fait un taux de 78%. Si vous voulez les comparer par rapport à ce que nous avons voté au budget 2023, vous faites le rapport entre 65 et 120 et vous obtiendrez un autre pourcentage bien entendu inférieur. Le niveau d'endettement est une chose importante à prendre en considération. On vous a mis la durée de désendettement du budget principal, c'est-à-dire avec l'autofinancement que nous avons chaque année, combien d'années faudrait-il pour rembourser le capital de la dette ? Vous voyez qu'entre 2022 et 2023 c'est stable en 3 ans. Nous avons sur le budget principal une capacité de désendettement assez rapide par rapport au ratio qui existe dans les règles de bonne gestion, et cela s'est même amélioré puisque c'était de 4 en 2020 et de 3,5 années en 2021. (diapo 6) Un dernier tableau pour rester dans le contexte, les montants année par année pour les 4 années à venir des crédits prévus en investissement. Vous voyez qu'en crédit de paiement pour 2024 lorsqu'on additionne ce qui va vous être présenté au budget

2024 plus les reports des années précédentes, c'est-à-dire les crédits qui restent à engager mais qui ont été inscrits et qu'on remet, cela fait 170 millions d'euros. En 2025 on a fait une prévision, 101 millions d'euros. En 2026, avec ce qui est prévu aujourd'hui, cela pourrait descendre à 62 millions d'euros, mais évidemment des nouveaux projets apparaîtront obligatoirement. En 2027, 72 millions d'euros. Aujourd'hui, puisqu'on s'intéresse précisément à 2024 et sur la base de ce qu'on connaît en 2023, au rythme où nous dépensons aujourd'hui nos crédits d'investissement inscrits au budget, il faudrait 8 ans, c'est la moyenne. Il faudrait 8 ans pour déjà dépenser ceux qui sont prévus en 2024, 170 millions d'euros, cela paraît un peu long. La somme évidemment en 2024 est très importante au regard de notre capacité à faire, mais surtout, et c'est le débat d'aujourd'hui, à financer. (diapo 7) Compte tenu de tout cela, une première appréciation est portée dans le texte dans la diapositive suivante. Avec Frédéric, notre président, on avait donné aux services métropolitains un certain nombre d'orientations pour préparer le budget 2024 dès le mois de septembre. Ensuite, des réunions ont eu lieu tout le mois de novembre, avec en particulier les vice-présidents, puis encore d'autres. Par rapport aux orientations qu'on s'était fixé, notamment en matière d'investissement, les résultats de notre travail n'ont pas été à la hauteur de ce qu'on imaginait, puisqu'on se retrouve avec une demande de 50 millions d'euros d'investissement par rapport à ce qu'on pensait pouvoir financer en 2024. Vous allez voir qu'on les a quand même inscrits au budget. C'est quand même un déséquilibre, parce qu'on avait calculé quelle était la capacité de la métropole à financer les investissements courants sans dégrader son autofinancement puisque vous avez vu qu'au niveau de la dette on a un niveau de désendettement, mais au niveau de l'autofinancement, j'y reviendrai tout à l'heure, on a un autofinancement, à surveiller de très près. On avait tablé sur une moyenne de 70 millions d'euros, on est 50 millions d'euros au-dessus. Entre novembre et janvier, on a quand même fait un travail pour essayer de rééquilibrer nos prévisions. Des arbitrages qui ont été rendus, notamment en investissement. On va vous proposer d'inscrire plus de 120 millions d'euros d'investissements, mais avant arbitrage on était encore à 23 millions d'euros de plus. On a essayé vraiment de maintenir les investissements dont on est à peu près sûr qu'ils pourront démarrer en 2024. Pour ce faire, comme on l'a fait en 2023, on est obligé d'augmenter assez fortement dans nos prévisions, ce n'est que du prévisionnel, le recours à l'emprunt.

Le budget de fonctionnement (diapo 8) :

En recettes de fonctionnement pour le budget 2024, une prévision de 274 millions d'euros de recettes réelles. 13,5 millions d'euros de plus que ce qui a été anticipé au compte administratif, donc 5% d'augmentation des recettes par rapport au réalisé provisoire 2023. Une partie importante de l'augmentation de ces recettes 2024 provient du résultat, puisqu'il s'est amélioré pour le budget 2024 de 36% par rapport à celui de l'année passée. Les produits des services restent relativement stables, même s'il y a une petite augmentation de 2%. Une dynamique sur les impôts et les taxes puisqu'on est à 4%, on peut prévoir ainsi 7 millions d'euros de plus sur les impôts et les taxes avec la dynamique de la fiscalité, mais également celle de la TVA, puisque vous savez que l'État supprime des recettes fiscales aux collectivités et les remplace par le versement d'une fraction de la TVA. Cette fraction de la TVA nous est versée en lieu et place de la fiscalité qui est supprimée. C'était le cas de certaines recettes pour les communes, pour nous la CVAE par exemple. On n'a pas beaucoup de visibilité sur ces versements. Au niveau de France Urbaine justement on fait des démarches très insistantes pour que l'État nous donne une meilleure visibilité, que ce soit au niveau de la notification de ces dotations ainsi qu'au niveau de la régularité de leurs versements et surtout éviter des ajustements négatifs en cours d'année. Vous avez aussi

une évolution dynamique de la CFE, puisque on a prévu 4 millions d'euros de plus par rapport aux résultats de 2023. Les recettes évoluent de près de 5% dans nos prévisions. (diapo 9) Les dépenses évolueraient de 4,8%. On a essayé de faire en sorte que l'évolution des dépenses soit « maîtrisée » par rapport à celle des recettes, ou contenue à celle de l'évolution des recettes. Les dépenses réelles de fonctionnement pour ce budget 2024 s'élèveraient à 217 millions d'euros, soit presque 10 millions d'euros de plus que le réalisé 2023 et donc 4,8%. Vous retrouvez les principaux facteurs d'évolution des dépenses : Les charges à caractère général, c'est-à-dire les moyens des services métropolitains qui augmentent de 4,7%, mais également la masse salariale qui augmenterait de 6,4%, de 4,5 millions d'euros, notamment en lien avec toutes les mesures statutaires décidées, en particulier au niveau du gouvernement, mais également localement par rapport à des notions de revalorisation et de promotion aussi des agents de la métropole.

Le budget d'investissement, budget principal (diapo 10) :

Les recettes, 84 millions d'euros de recettes prévisionnelles, en hausse de 37% par rapport au réalisé 2023, mais à peu près le même montant que celui du budget primitif 2023, la hausse provenant principalement de la ligne de l'emprunt. Précédemment Christophe BOUCHET demandait combien on avait emprunté en 2023. Vous voyez au compte administratif provisoire qu'on a emprunté 11,5 millions d'euros, alors que 30,8 millions d'euros étaient prévus au départ et on n'a que 11,5 millions d'euros. Cette année, on vous propose 33,4 millions d'euros pour équilibrer, puisque l'emprunt est une prévision destinée à équilibrer les dépenses et les recettes de la section d'investissement. Le résultat reporté est en légère baisse, les dotations et subventions également. Le financement des communes, recette qui provient des communes et notamment la fameuse enveloppe 2 dans le cadre de la neutralité financière. Les cessions et les autres opérations sont en hausse. Mis à part l'emprunt, les recettes d'investissement sont en légère baisse.

(diapo 11) Les dépenses d'investissement s'élèvent au budget 2024 à presque 142 millions d'euros, en forte hausse par rapport au réalisé 2023, c'est-à-dire plus 64,7%, plus 55 millions d'euros et plus 20 millions d'euros par rapport à ce qu'on avait déjà prévu au budget 2023. Le remboursement du capital de la dette est toujours stable puisque, vous l'avez bien vu, la dette du budget principal a toujours été bien stabilisée. On a toujours un remboursement du capital de la dette depuis 3 ans à 13,4 millions d'euros. Les opérations financières sont relativement stables aussi. Les dépenses d'équipement augmentent. Lors d'une précédente réunion plusieurs d'entre vous, dont Emmanuel DENIS, avaient demandé à ce qu'on distingue les dépenses d'équipements hors subvention. Les dépenses d'investissements hors subvention pour le projet de budget 2024 s'élèvent à plus de 95 millions d'euros, alors qu'en réalisé 2023 elles s'élevaient à 51 millions d'euros et en prévision 2023 à 80 millions d'euros. L'évolution par rapport au réalisé est de plus 85% de nos prévisions. Les subventions d'équipements, la prévision est à peine de 24 millions d'euros, alors qu'en réalisé 2023 elles étaient de 14 millions d'euros et de 19 millions d'euros dans les prévisions. Le total des investissements représente 119 millions d'euros, que ce soit sous forme de subvention ou de dépense directe, inscrits dans le budget 2024.

(diapos 12 et 13) Les diapositives suivantes présentent les crédits d'investissement dont on vient de parler, globalement répartis dans les différentes politiques de la métropole. Vous pourrez constater, à quelques exceptions près, que tous ces crédits présentés dans le cadre du DOB sont en augmentation par rapport au réalisé 2023. La différence globale entre le réalisé et les prévisions, vous la retrouvez forcément dans chacune des politiques, donc je ne vais pas vous lire le détail, vous avez reçu le document, c'est réparti sur deux diapositives en pages 12 et 13.

(diapo14) L'équilibre global du budget principal.

Vous retrouvez en fonctionnement des recettes réelles à 250 millions d'euros, des dépenses réelles à 217 millions d'euros, un virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 28 millions d'euros, les dotations d'ordre en dépenses sont principalement les amortissements. Je le dis pour les collègues qui s'intéressent aux mécanismes du budget, les amortissements correspondent à une dépense de fonctionnement et à une recette de la section d'investissement que vous retrouvez donc dans les recettes. Vous retrouvez la section d'investissement équilibrée à 150 millions d'euros. L'addition du fonctionnement et de l'investissement du projet de budget 2024 s'élève à 432 millions d'euros, fonctionnement 281 millions d'euros et investissement 150 millions d'euros.

(diapo 16) La deuxième partie de la présentation concerne les engagements de la métropole pour les communes que nous voulons maintenir à un niveau équivalent à celui des dernières années mais avec des nouveautés et des confirmations. L'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire que nous avons ajustée dans le pacte fiscal en 2024 sera de 6,75 millions d'euros. On vous propose de maintenir ce qu'on avait décidé l'an dernier, c'est-à-dire la possibilité d'affecter en totalité en fonctionnement tous les fonds de concours de droit commun dont les communes peuvent bénéficier, alors que dans le cadre du pacte fiscal on avait prévu progressivement sur 5 ans, entre 2022 et 2026, de les mettre sur de l'investissement. La bonne nouvelle, je pense que vous allez l'apprécier, le fonds vert, qui a rencontré un grand succès et qui a quasiment été dépensé dans sa globalité en 2023, va être reconduit pour les années 2024 et 2025 et, de manière à pouvoir avoir une gestion plus globale et plus cohérente, on va intégrer les fonds de concours de transition écologique et de transition énergétique dans la globalité de ce fonds, ce qui permettra de faciliter la gestion et d'avoir des opérations avec une certaine transversalité. On maintient le fonds de concours des piscines municipales avec 15 000 euros de plus de subvention par rapport à celle de l'an dernier. On maintient bien évidemment le fonds de soutien aux communes, l'ex CRST, l'ex-contrat régional, qui n'est pas encore complètement consommé, même chose pour le fonds de concours des communes de 3 500 habitants et moins. On maintient bien sûr le remboursement de la quasi-totalité de la taxe d'aménagement perçue par la métropole à chacune des communes concernées.

(diapo 18) Dans la troisième partie, avant d'aborder les budgets annexes, on a voulu vous présenter les diapositives sur la prospective budgétaire 2024-2027, d'une part parce que c'est indispensable de présenter les orientations 2024 au vu, pas simplement du contexte actuel, mais des tendances profondes des années à venir, en fonction des différents enjeux auxquels on va être confronté dans les années futures, et d'autre part tout simplement parce que vous êtes nombreux à vous inquiéter de ce qui va se passer en 2026-2027 compte tenu du contexte actuel toujours un peu tendu, avec des incertitudes et compte tenu des importants projets que nous avons à la métropole et que certains dans vos communes avaient souhaités inscrire également dans les prévisions de la métropole. Dans la première phrase de la diapositive on revient un petit peu sur ce que je vous ai dit précédemment. Aujourd'hui une discordance existe entre la capacité d'investissement de 70 millions d'euros et l'importance du plan pluriannuel d'investissement qui pour 2024 est à 170 millions d'euros avec les reports. On va vous l'expliquer dans les diapositives suivantes, parce que ce n'est pas une affirmation gratuite, c'est quelque chose qui repose sur une connaissance réelle de la situation financière de la métropole. Il faut savoir que l'enjeu pour les années à venir est le financement attendu par le syndicat des mobilités, avec des subventions attendues de la métropole en investissement, mais aussi en fonctionnement et qui aura des conséquences

fortes sur les finances de la métropole. Dans cette diapositive, une première conclusion qui s'esquisse déjà, j'aurais pu le dire à la fin, mais on l'écrit dès le départ dans l'introduction, c'est que ni le recours à l'emprunt, ni une baisse éventuelle du niveau d'investissement ne pourront, à notre avis, constituer une solution pour faire face aux besoins futurs de financement dans les 3 à 4 années à venir. Seule une recherche d'économie de fonctionnement, et/ou des ressources complémentaires de fonctionnement permettront le maintien des équilibres budgétaires. J'aurais pu vous présenter cette diapositive à la fin, mais c'était ainsi fait donc maintenant on va vous donner des explications.

(diapo 19) Une première diapositive vous montre les niveaux d'investissement supportables par la métropole dans sa situation financière actuelle, c'est-à-dire sans dégrader l'autofinancement, sans augmenter l'endettement. La situation la plus supportable dans ce cas-là ce sont les prévisions d'investissement à 85 millions d'euros, c'est-à-dire essayer de passer d'une moyenne plutôt proche de 65 millions d'euros à une moyenne qui serait plutôt proche de 85 millions d'euros, notamment pour consommer ces 170 millions d'euros de crédit de paiement inscrits au budget 2024. Si on voulait bien faire, il faudrait essayer d'améliorer notre petite performance en la mettant à un niveau de 85 millions d'euros d'investissement par an, mais cela entraîne un certain nombre de conséquences. Cela impliquerait, si on devait passer dans les 4 années qui viennent à 85 millions d'euros d'investissement en moyenne par an, à un recours à l'emprunt supplémentaire qu'on a estimé environ à 30 millions d'euros. (diapo 20) On a essayé de vous montrer dans le tableau suivant quelles seraient les conséquences en matière d'endettement, aussi bien pour ce qui concerne les charges financières que le capital de la dette. L'an dernier en 2023, nous étions à 15,6 millions d'annuités d'emprunt, environ 13 millions d'euros sur le capital de la dette et environ 7 millions d'euros sur les charges financières. Avec les prévisions de 2024, vous voyez qu'on passerait à environ 18 millions d'euros. Si on se fixait comme objectif après chaque année de passer à 85 millions d'euros, cela aurait pour conséquence d'augmenter assez fortement le niveau de l'endettement pour arriver à 40 millions d'annuités de la dette en résultat à la fin de l'année 2027. C'est une hypothèse que sur 85 millions d'euros, pas sur 120 millions d'euros. Cela vous montre que même sans forcément passer au grand braquet, d'imaginer pouvoir faire 120 millions d'euros d'investissements par an, même avec 85 millions d'euros on aura une capacité d'endettement annuel qui va augmenter. La question est de savoir si on a les moyens de la financer. (diapo 21) Qu'est-ce que cela donnerait si on raisonnait ainsi au niveau de l'équilibre du budget d'augmenter assez fortement l'endettement ? Sans autre moyen de financement, cela se traduirait par une dégradation du résultat à l'issue de chacune des années et notamment en 2026 le résultat tomberait à 1,1 million d'euros, en 2027 il serait encore inférieur à 700 000 euros, alors qu'aujourd'hui le résultat 2023 s'approche des 30 millions d'euros, c'est logique. Si sans autre moyen de financement on augmente très fortement l'emprunt et qu'à la base on a un autofinancement qui n'est pas très élevé, on dégrade l'autofinancement, on diminue les capacités d'investissement et au bout d'un moment elles tombent quasiment à un niveau assez bas. Certains, avec qui j'ai parlé à plusieurs reprises, partent du constat que, comme on a un ratio de désendettement faible de 3 ans il faut emprunter davantage mais pour emprunter, c'est comme un particulier, il faut avoir les moyens de rembourser l'emprunt. Ce n'est pas parce qu'on a zéro dette dans son ménage qu'on peut emprunter. Beaucoup de nos concitoyens n'ont pas un centime d'euro d'emprunt à rembourser chaque mois, mais ils n'ont pas un seul moyen de rembourser un seul emprunt parce qu'ils n'ont pas d'épargne. Lorsque vous allez voir votre banquier pour solliciter un emprunt, il va vous demander combien vous pouvez épargner chaque mois pour pouvoir rembourser votre emprunt. Nous n'avons pas une épargne suffisante pour pouvoir augmenter très fortement les emprunts, comme un particulier qui n'est pas très riche. J'espère avoir été clair pour résumer cette

petite explication. (diapo 22) Je ne commenterai pas la diapositive suivante, cela ne rajoute rien à ce que je viens de dire, sauf si vous avez des questions. J'en ai fini avec le budget principal.

(diapo 24) Le budget annexe de l'assainissement.

Je suis désolé pour les collègues qui s'intéressent beaucoup aux budgets annexes, contrairement au budget principal on ne s'est tenu qu'à une seule diapositive et uniquement financière. Pour ce budget annexe de l'assainissement, on a donc mis sur une seule diapositive le fonctionnement et l'investissement. Le fonctionnement s'équilibre grosso modo pour l'année prochaine à 30 millions d'euros, exactement comme en 2023. L'autofinancement est un peu en baisse puisqu'il est à peine de 10 millions d'euros, alors qu'il était de 12,4 millions d'euros l'an dernier. L'investissement s'équilibre environ à 22 millions d'euros, avec un niveau de l'emprunt stable, ce qui est plutôt positif pour ce budget 2024 qui est assez bien équilibré pour l'assainissement.

(diapo 26) Le budget annexe de l'eau potable.

Idem, on ne vous a mis qu'une seule diapositive. Le fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 24 millions d'euros, c'est donc un budget à 24 millions d'euros en fonctionnement. L'autofinancement est aussi en baisse. L'investissement s'équilibre à 26 millions d'euros. Ce sont des budgets qui ont plus d'investissement que de fonctionnement. Précédemment Christophe BOUCHET demandait quels étaient les niveaux d'emprunt. Vous voyez que pour le budget annexe de l'eau en 2023 on a réalisé 900 000 euros d'emprunt alors que 2 millions d'euros étaient prévus. Là, on en met pour 7 millions d'euros, parce que l'autofinancement baisse et si l'autofinancement baisse ce n'est pas à cause de la baisse des recettes, mais à cause de l'augmentation des dépenses.

J'approche de la fin, en m'excusant d'avoir été un petit peu long. (diapo 28) Comme chaque année à la fin de ce rapport nous vous présentons la dette consolidée. La dette consolidée, incluant le syndicat des mobilités en plus du budget principal et des budgets annexes, est de 370 millions d'euros en 2023, elle a donc baissé de 24 millions d'euros en l'espace de 5 ans, principalement liée à la baisse de la dette du syndicat des mobilités et du remboursement de la ligne 2 de tramway en particulier. En même temps vous voyez que la métropole a commencé à faire des efforts pour verser des subventions d'investissement au syndicat des mobilités (en jaune sur le graphique), on a commencé à le faire dès 2021 et ce tous les ans, en 2023 une subvention d'investissement a été versée au syndicat des mobilités.

(diapo 29) Quel est le montant des emprunts qu'il faudrait réaliser si on voulait ne pas dépasser le montant des emprunts qui tombent et donc ne pas augmenter la dette ? Pour le budget on a inscrit 33 millions d'euros, pour ne pas dégrader la dette il ne faudrait pas dépasser 20 millions d'euros, le remboursement du capital étant de 13,4. Pour le budget de l'assainissement on a inscrit environ 6 millions d'euros, pour ne pas dégrader l'endettement de ce budget on pourrait aller jusqu'à 4 millions d'euros. Pour le budget de l'eau on a inscrit 7,4 millions d'euros, pour ne pas dégrader non plus l'endettement de ce budget on pourrait aller jusqu'à 6 millions d'euros. Aucun problème pour le budget du crématorium. En 2024, nous allons rembourser, tout budget confondu, un capital de 16,6 millions d'euros. 47 millions d'euros d'emprunt ont été inscrits et on pourrait aller jusqu'à 30 millions d'euros sans que cela porte vraiment à conséquence, vous voyez donc qu'on a quand même des petites marges de manœuvre, pour l'instant. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci Christian pour la présentation. J'ouvre le débat mes chers collègues. Emmanuel FRANÇOIS.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Christian, on s'est vu à deux reprises dont une où on a discuté effectivement du budget et je m'alertais des difficultés qu'on pourrait avoir à l'avenir, notamment sur le fait qu'on ait à financer à la fois le tramway et d'autres axes structurants. Il me semble que les capacités d'investissement qu'aura la métropole dans 3, 4, 5 ans risquent de tomber quasiment à néant et je pense à toutes les villes qui vont en souffrir donc j'alerte et je me demande comment peut-on faire pour éviter cela ?*

Frédéric AUGIS : *Franck GAGNAIRE.*

Franck GAGNAIRE : *Merci Monsieur le Président. Le vice-président dans sa présentation disait tout à l'heure que le débat sur le niveau d'investissement revient régulièrement dans cette métropole. Ce débat revient parce que les comparaisons avec les autres métropoles disent des choses de notre territoire qu'on ne peut pas ne pas évoquer. Bien sûr c'est un peu mieux cette année que l'année dernière, 65 millions d'euros. Le taux de réalisation est nettement meilleur, parce que les décisions modificatives ont été mieux gérées, mais 65 millions d'euros alors que dans la plupart des métropoles comparables on est au-dessus des 100 millions d'euros, forcément cela nous interpelle, d'autant plus que, Emmanuel FRANÇOIS le sous-entendait, les besoins sur ce territoire et les projets existent, comme ailleurs. J'ai cru comprendre qu'on allait parler des piscines tout à l'heure, mais il y a de nombreux autres sujets, les équipements culturels et sportifs, les zones d'activités. On a les mêmes besoins que les autres, mais on investit moins, alors qu'on inscrit toujours autant. 120 millions d'euros inscrits en investissement au budget prévisionnel l'an passé. On s'apprête à refaire quelque chose dans les mêmes ordres de grandeur tout en se disant qu'on a une capacité financière, si je comprends bien, de 70 millions d'euros. J'ai presque envie de dire que la capacité financière, le débat ne se pose presque pas actuellement puisque de toute façon on n'est pas en mesure de les atteindre et de dépasser ces 70 millions d'euros d'investissement. Je ne suis pas le plus ancien élu ici, je suis même un des plus récents, mais je crois que ce débat, récurrent d'habitude, il convient peut-être de le purger et d'analyser la situation. Pourquoi est-ce que dans cette métropole, même en inscrivant des projets et des crédits, on n'arrive pas à pousser les curseurs au-delà ? La meilleure année je crois que c'était 71 millions d'euros. Je pense qu'il y a quand même des questions à poser, à se poser et peut-être même à se faire accompagner pour y répondre. Est-ce que la métropole est structurée en matière de structuration des services, de capacité à faire, pour porter des projets davantage que ces 60 millions d'euros ? Peut-être qu'un audit de ce point de vue est nécessaire et que son résultat permettra de travailler vraiment sur la pluri annualité, parce que les projets, on le sait, c'est long à sortir et si on n'a pas une vision pluriannuelle il n'y a pas d'intérêt de les mener, donc ils ne sortent pas. Aujourd'hui, on a un stock d'autorisations de programme de 435 millions d'euros. Je ne sais pas si on peut considérer que c'est un plan pluriannuel d'investissement puisque ce n'est pas priorisé, on a un stock énorme d'autorisations de programme, des schémas directeurs sectoriels existent, mais on n'a pas vraiment de document unique plan pluriannuel d'investissement. D'ailleurs toutes les métropoles qui font plus de 100 millions d'euros, je suis allé voir sur leur site internet, ont toutes un point commun, elles ont toutes ce document de plan pluriannuel d'investissement. Je crois qu'on ne peut pas se contenter d'avoir ce débat tous les ans dans cette enceinte. Il faut aussi prendre des décisions, commander des audits si nécessaire, mais qu'on puisse avoir une vision prospective, financière, maintenant on en a*

une, mais aussi sur les capacités à faire parce que l'investissement c'est les deux leviers. Je pense que pour notre territoire, et là je partage ce que sous-entendait Emmanuel FRANÇOIS, il faut qu'on soit en capacité d'investir davantage, cela veut dire se poser la question des capacités financières, mais aussi des capacités à conduire les projets parce que si on prend des décisions financières et qu'on se rend compte que finalement on n'a pas la capacité de les mener, on aura encore perdu des années.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Jean-Patrick GILLE.*

Jean-Patrick GILLE : *Merci. Cela va être un peu la même tonalité. On va essayer de ne pas avoir exactement le même débat chaque année. J'ai été un peu surpris de la présentation du vice-président parce qu'il y a une première partie où il semble se désoler de la sous-consommation de nos crédits investissement, une deuxième partie où on nous explique « attention, parce que si on faisait vraiment ce qu'on dit on irait vers la catastrophe », puis peut-être une petite synthèse vers la fin de dire « bon, on arriverait peut-être à faire plus ». Le résultat c'est quand même que par rapport à l'année dernière, puisqu'on a compris que la programmation finalement n'est pas fiable, c'est cela le résultat. On est à 80 millions, 100, 120, donc le ratio évidemment n'a pas tellement de sens, mais ce qui a du sens c'est quand même la réalité des chiffres. Je crois que l'année dernière on a dû progresser d'un ou deux millions de dépenses d'investissement supplémentaires alors qu'on a créé avec des débats le fonds vert qui était de dire au moins là on va rajouter 5 millions d'euros d'investissement quasiment sûrs, donc on n'a pas progressé, voire on a un peu régressé sur ces choses-là. Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Franck, que je partage totalement. Soit il faut interroger, peut-être ce que suggérait en filigrane le vice-président, notre manière de programmer, notre programmation, dire qu'on est obligé au moment du budget de faire un peu plaisir à tout le monde, donc tout le monde inscrit des choses et puis finalement on ne les réalise pas, ce n'est pas dramatique. Évidemment après on se retrouve avec 8 années de travaux, etc., est-ce qu'on va les faire ou pas les faire ? Il y a un défaut de pilotage, si je puis dire. Où est-ce qu'on a une difficulté ? En interne de réalisation, c'est-à-dire qu'on n'a pas les capacités où on aurait les capacités financières, puisqu'après on se fait peur sur les capacités financières mais on ne les dépense même pas donc on doit avoir un problème quand même de réalisation. Peut-être aussi un problème de suivi, je dis cela mais je ne sais pas du tout. Est-ce qu'il ne faudrait pas se mettre quand même un petit système de reporting de suivi au mois, parce que même les dépenses, le tableau où on distingue les dépenses qui sont des subventions d'équipement était intéressant, là le ratio est légèrement meilleur, mais même là il n'est pas très bon. Je pense, c'est ce que j'avais défendu l'année dernière, qu'on peut peut-être, si on a des capacités quand même à dépenser plus. On a bien compris que si on faisait les 30 millions d'euros, chaque année on allait vers des grandes difficultés, mais à quoi cela sert de se faire peur parce que de toute façon on est quand même à environ 11 ou 12 millions d'emprunt cette année et qu'on se désendette. Au-delà des débats compliqués, on peut se poser politiquement la question, est-ce que notre stratégie doit être de nous désendetter ? Je pense, c'est la thèse que je défends, que la métropole doit être au contraire, on se met en commun sur une structure qui n'est pas endettée, donc cela permet de l'endetter un peu, sans excès, mais pour être une sorte de booster pour la métropole et je pense qu'on n'est plus là-dedans, enfin qu'on n'a pas vraiment été, mais alors que là on n'y est plus du tout, donc je pense qu'on pourrait dépenser plus. Techniquement je n'ai pas bien suivi, j'allais poser la question de savoir si on ne pourrait pas abonder dès maintenant le SMT en fonction du tramway. Dans la présentation ce n'est pas prévu cette année, mais dans le dernier slide c'est prévu, je n'ai pas bien suivi, il faudra m'expliquer, mais sinon je proposerai qu'on vienne aider tout de suite si on a une capacité.*

Entre les 11 millions qu'on emprunte et les 30 millions qu'on affiche et qui seraient peut-être trop, on peut peut-être faire entre les deux et puis préparer l'avenir, soutenir l'avenir. Un autre sujet, on y viendra sur le ZAN, qui est peut-être de se doter d'une capacité aussi, comme la loi indique qu'on va être limité dans nos capacités d'artificialisation et c'est une bonne chose, après comment on se met d'accord, c'est plus compliqué, on y viendra sûrement, mais de toute façon on sait qu'on va vers une limitation. Le pendant peut être de se préparer à requalifier certaines zones, soit des friches industrielles, soit des friches commerciales qui ne vont pas tarder à arriver. On peut peut-être se doter d'un fonds là aussi pour travailler à ces questions-là, sinon chacun va attendre. Je pense qu'on a quand même des capacités à construire des outils de ce type. Je m'interrogeais aussi, je me disais que ce serait peut-être bien de commencer à mettre une ligne, mais j' imagine c'est en partie le SMT là aussi, sur le projet de SERN, d'indiquer qu'on est prêt à engager des choses. On n'a pas la réponse de l'État, ce sera plutôt l'année prochaine, mais est-ce qu'on ne pourrait pas là aussi émettre un signal et dire qu'on engage quelque chose et qu'on est prêt à s'engager. L'idée pour réussir c'est d'être une sorte de partenariat avec la région sur les questions d'infrastructure, de mobilité. Voilà les questions que je me pose, j'essaie de ne pas refaire le même débat que chaque année, mais de se dire comment on peut aller plus loin. On a eu un débat aussi, mais je pense que Thibaut COULON y reviendra, sur les zones d'activités. Dans certains endroits cela fonctionne, je crois qu'on est quasiment à 100% sur les infrastructures. C'est dommage que Laurent RAYMOND ne soit pas là parce qu'on est, je crois, à 100% des dépenses. Cela doit être possible sur certains sujets, pourquoi on n'y arrive pas sur d'autres ?

Frédéric AUGIS : *Merci. Madame CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Je voulais remercier Monsieur GATARD pour cette présentation, et notamment pour son honnêteté sur le taux de réalisation, parce que c'est effectivement une gymnastique à laquelle s'adonnent toutes les communes, plus ou moins fortement selon leurs besoins, mais effectivement lors de la décision modificative n°3 on toilette, on désinscrit, ce qui permet d'avoir un taux. Vous parliez du taux de réalisation réel, je l'ai calculé, il est de 61,90%, donc vraiment faible. Évidemment un taux de réalisation regroupe différentes politiques, différents chapitres. Je me suis amusée à calculer le taux de réalisation de chacun des grands chapitres de ce budget, en dehors des sports mais on en a parlé tout au long de l'année, je ne vais pas revenir dessus. Le taux de réalisation le plus faible concerne le chapitre environnement, énergie et cadre de vie et là encore une disparité existe dans les différentes lignes. Il se trouve que la ligne au taux de réalisation le plus faible de tout le budget est la ligne transition écologique. Quasiment 9 millions étaient prévus, seulement 1,7 million a été réalisé, soit 19%. Or, il se trouve que c'est la ligne avec la plus forte augmentation dans le budget 2024, elle est multipliée par 9. On a fait 1,7 million en 2023, vous projetez d'en faire 15,5 millions cette année. Monsieur GILLES, quand vous parlez de programmation pas fiable, on y est peut-être là, en fait. La deuxième augmentation importante de ce budget concerne la politique globale d'infrastructures. C'est vrai que le taux de réalisation est de 100%, il était de 12,8 millions l'année dernière. La proposition qui est faite est à 22,5 millions, mais surtout 13,4 millions pour les deux roues, c'est-à-dire qu'en 2024 on projette de faire plus de travaux sur les pistes cyclables que sur l'ensemble des infrastructures l'année dernière, c'est-à-dire les ronds-points, les trottoirs, l'éclairage etc. Là encore il y a peut-être un problème de programmation. Je n'irai pas plus loin. Je constate juste qu'on a un plan d'investissement, qui est peut-être plus un plan de communication finalement qu'un plan d'investissement et je trouve cela dommage parce*

qu'effectivement toutes les autres lignes, qui sont des lignes importantes, sont en baisse, les deux hausses sont là.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Mélanie FORTIER.*

Mélanie FORTIER : *Merci Monsieur le Président. Je rejoins un petit peu ce que mes collègues ont dit en me disant que quand même c'est un petit peu la même analyse qu'on fait pour la ville de Tours, c'est-à-dire que lorsqu'on emprunte et que derrière les projets finalement ne sont pas à la hauteur de ce qu'on imaginait qu'on pouvait faire avec, on peut se poser la même question. C'était une petite blague pour démarrer. Juste pour dire que sur ce taux de réalisation concernant les politiques liées à l'environnement, je me disais que, notamment sur le fonds vert sur lequel on a inscrit 3 millions d'euros, enfin on a récupéré de la région 3 millions d'euros sur les 67 millions d'euros programmés sur l'année 2023 sur l'ensemble du territoire régional, peut-être y a-t-il un levier notamment pour réfléchir sur les possibilités que l'on pourrait mettre en place, qu'il s'agisse de recyclage, de valorisation des déchets, etc., pour éviter d'avoir recours au final qu'à la réalisation d'un incinérateur. C'est une question dont on parlera ultérieurement. Je pense qu'effectivement des politiques sont à mener qui pourraient rencontrer un taux de réalisation supérieur à ce que vient de décrire ma collègue, mais surtout qui pourraient nous permettre d'avoir une politique davantage de préhension, en tout cas de faire en sorte que sur cette politique des déchets on soit plus dans un circuit vertueux d'économie circulaire, plutôt qu'uniquement dans le traitement de ce qui reste du résiduel, de ce qu'on utilise pour rien et que finalement cela coûte, encore une fois, de l'argent à perte. Je reviendrai sur le sujet tout à l'heure, mais c'était ma petite réflexion.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Christian, je te repasse la parole.*

Christian GATARD : *Merci Monsieur le Président. Je remercie Marion CABANNE d'avoir rendu hommage à mon honnêteté, j'y suis sensible bien entendu comme tout être humain. Lorsqu'on est en train de faire un budget, même lorsqu'on est maire, aujourd'hui c'est un véritable exercice d'équilibriste. L'autre jour, dans son discours très sympathique à mon égard, notre président m'avait comparé à un magicien. J'ai plus l'impression d'être un acrobate en équilibre sur la corde raide plutôt qu'un véritable magicien, donc merci de cela. Finalement les finances ce n'est pas aussi compliqué que cela, il faut avoir du bon sens et de la bonne foi. J'ai essayé de vous montrer le bon sens et je vous remercie d'avoir reconnu la bonne foi. Je voulais malgré tout souligner un élément positif. Par rapport au budget primitif pour les investissements, parce que c'est vrai qu'on a comparé par rapport au réalisé, par rapport au budget primitif, cela s'est un petit peu amélioré en 2023 par rapport à 2022 puisqu'en 2023, par rapport au budget primitif, le taux de réalisation est plutôt autour de 65% alors qu'il était en 2022 de 60%, ce qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas du tout à la hauteur de l'ambition qu'on pourrait avoir au niveau d'une métropole. Toute la discussion porte sur une équation à deux inconnues qu'il faut résoudre lorsqu'on fait un budget. Premièrement, la capacité à faire que vous avez développée, mais également la capacité à financer. Ces deux inconnues sont absolument indispensables pour résoudre l'équation. Si vous augmentez très fortement la capacité à faire après avoir bien fait l'analyse de la situation, des freins à faire et sans augmenter la capacité de financer, vous n'allez pas du tout résoudre l'équation. En effet, si vous augmentez la capacité à financer même de manière théorique sans avoir la capacité à faire, vous allez toujours avoir le même résultat et la même déception à la fin de l'année. Je pense que les deux questions se posent et on*

ne peut pas les dissocier. Est-ce que la capacité à faire de la métropole est liée à un problème de structuration ou, pour parler plus directement, à un manque d'effectifs dans les services métropolitains ? Ce n'est pas forcément à moi d'y répondre, c'est aux services eux-mêmes, c'est aux vice-présidents qui sont à la délégation de ces différents services. Maria et le président sont mieux placés pour savoir quels sont les besoins en matière de renforcement des services pour réaliser un certain nombre de politiques. Peut-être que des choses mériteraient en effet d'être mieux auditées à ce sujet-là.

La deuxième chose qu'il ne faut pas nier et dont je suis bien conscient, c'est qu'aujourd'hui la capacité à faire est beaucoup plus difficile qu'il y a 15 ou 20 ans. Je vous parle des normes, des contraintes des marchés publics. Il y a 20 ans, dans le programme de réalisation des gymnases qu'avait initié Jean GERMAIN dans son premier mandat, on avait réalisé les gymnases en moyenne en 4 ou 5 ans. Aujourd'hui, ils vont être faits en 10 ans. Il y a donc quand même un souci lié à des contraintes normatives de plus en plus lourdes qui pèsent sur nous, vous les voyez tomber chaque mois. C'est quelque chose d'assez chronophage qui plombe notre capacité opérationnelle à faire.

Je voudrais souligner un troisième point, la capacité à faire peut-être nettement améliorée si après avoir analysé la situation, comme vous l'avez bien dit, notamment Messieurs les conseillers communautaires, on s'est rendu compte que pour le schéma cyclable, qui était justement une des grandes ambitions de la métropole, on était parti pour qu'il ne soit pas fait, et il a été fait le choix d'externaliser avec un mandataire la réalisation du schéma cyclable. Je pense que c'est un très bon choix et qu'on peut s'en féliciter, parce que nous allons pouvoir en l'espace des deux ou trois années à venir réaliser au moins trois grands axes cyclables parmi tous ceux prévus, Emmanuel pourra développer. Finalement, on a fait un choix d'externaliser la maîtrise d'ouvrage. Ce sont des questions qui peuvent se poser.

Je voulais souligner un quatrième point par rapport à notre capacité à faire. Nous avons du retard chaque année depuis 2017 dans la réalisation de l'enveloppe 2 des communes, alors qu'ayant de l'expérience avant le passage à la compétence métropolitaine, lorsque les communes le faisaient elles-mêmes le taux de réalisation était à 100%. Depuis le passage à la métropole, le fonctionnement s'est un peu alourdi et le taux de réalisation de l'enveloppe 2 s'est dégradé. Personnellement, j'en ai parlé plusieurs fois à Frédéric, mais aussi à plusieurs collègues parmi vous, je pense qu'on pourrait peut-être réfléchir à une solution qui serait le principe de subsidiarité. Pourquoi ne pas laisser faire aux communes ce qu'elles peuvent très bien faire et alléger le fonctionnement de la métropole ? C'est un vrai sujet, parce que cela représente dans la non-réalisation plusieurs dizaines de millions d'euros. La capacité à financer est indissociable et là, franchement, on tourne toujours autour du pot. Pourquoi est-ce que on n'a pas une capacité à financer aussi importante ? Parce que comparativement aux autres métropoles, nous avons les ressources les plus faibles. Nous sommes la seule métropole à ne pas avoir institué la taxe sur le foncier bâti. C'est très bien pour les ménages et la métropole, mais nous sommes la métropole qui a le taux de CFE le plus bas de toutes les métropoles. C'est très bien pour les entreprises, mais il faut en tirer les conséquences. On ne peut pas dire qu'on a les taux d'imposition les plus bas, qu'on veut faire un programme, sans augmenter ses taux d'imposition et vouloir faire autant que les métropoles qui ont beaucoup plus de ressources que nous. C'est une réalité. Il faut aussi assumer des positions politiques de vouloir avoir les taux les plus bas, ne pas toucher à ces taux, il faut en tirer les conséquences, on ne peut pas faire tout ce qu'on aimerait faire, c'est un fait. Je vais vous citer un autre exemple, parce que beaucoup d'entre vous sont inquiets de la capacité de la métropole demain en 2026, 2027 et 2028 à financer les moyens pour le SMT, pour financer le tramway. C'est évident qu'aujourd'hui on n'a pas le premier centime d'euro pour le faire. Que s'est-il passé récemment au niveau de l'Île-de-France ? Le gouvernement a décidé, à cause des Jeux Olympiques, de dé plafonner le montant du

versement mobilité pour la région Ile-de-France qui est aujourd'hui à 2% et passé à 2,3%, plus de 10% d'augmentation du versement mobilité. Pour nous cela ferait 7 à 8 millions d'euros. C'est ce qu'il nous faut. Je pense que là aussi c'est un vrai sujet politique. Il faut que nos représentants, les parlementaires, tous ceux qui agissent au plan national sur un plan politique se battent pour que le financement de la transition soit à la hauteur des besoins des territoires et pas que pour la région Ile-de-France. On ne pourra pas demain financer le fameux SERN sans cela parce qu'il sera contractualisé, avec des financements obligatoires de l'État, mais aussi de la région et de la métropole. On ne peut pas imaginer de faire face à un mur tel que la transition énergétique avec nos petits moyens, parce qu'on a des petits moyens, il faut l'admettre et je tenais à le souligner. Capacité à faire, capacité à financer, deux choses à traiter en même temps sinon cela ne fonctionnera pas.

Vous avez évoqué d'autres questions sur lesquelles je voudrais revenir assez rapidement. La requalification des zones d'activité est une priorité de la métropole qui n'apparaît peut-être pas bien, parce qu'elle n'est pas que dans l'économie, elle est aussi dans les infrastructures et si les infrastructures ont un taux de réalisation assez important c'est parce que beaucoup de travaux de voirie concernent les zones d'activités. Si vous regardez les infrastructures dans le budget, vous verrez qu'il y a encore en 2024 beaucoup d'inscriptions de crédit pour rénover des voiries importantes dans des zones d'activités. Je cite Saint-Pierre-des-Corps, parce que c'est un peu sur l'actualité, ainsi qu'à Chambray-lès-Tours et Tours Nord également. Un vrai effort, mais réparti sur plusieurs budgets.

Concernant les questions que vous m'avez posées, je vais essayer d'être bref, parce que je ne voudrais pas être trop long. Le budget de la transition énergie écologique est effectivement en très forte hausse, dû à deux raisons : on a inscrit sur ce budget deux choses nouvelles qui n'existaient pas l'an dernier, là aussi j'essaie d'être transparent dans ma réponse. Premièrement, le PPRM MPS, transfert de cette entreprise située dans un site sensible à Saint-Pierre-des-Corps sur Chambray-lès-Tours dans des locaux désindustrialisés d'VEG sur la zone industrielle Jean Perrin. On a voulu inscrire également le fonds vert d'un montant de 5 millions d'euros sur la transition écologique, parce que c'est fait pour cela et donc finalement la transition écologique augmente très fortement. Je m'excuse si j'ai oublié un certain nombre de sujets.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Je remercie encore Christian de son honnêteté parce que la première présentation était honnête et puis finalement le commentaire l'est encore plus. On voit bien finalement le paysage qui s'instaure dans les prochaines années. J'ai eu le sentiment, comme Jean-Patrick GILLE, d'assister à deux présentations, la première, l'actuelle et puis les autres diapositives pour l'avenir et finalement on n'a pas l'impression d'assister à la même présentation budgétaire, avec une rupture importante entre ce qu'on n'a pas fait, ce qui a été commenté et puis ce qu'on pourrait faire et qu'on n'arriverait pas à faire puisqu'on se fait peur, comme dit Jean-Patrick GILLE. Finalement est-ce qu'il y a moyen de se faire peur puisqu'on ne sait pas vraiment où on en est ? Je crois que l'articulation, parce que si je calcule bien ce qui est annoncé, on nous dit 500 millions d'euros pour le tramway, cela a un petit peu baissé à 498 millions d'euros, c'est miraculeux, tant mieux. Si j'ai bien compris, les piscines vont arriver plus tard, on a une petite touche de 50 millions d'euros. Le SERN, plusieurs centaines de millions d'euros vraisemblablement pour que cela soit cohérent. L'UVE, je parle sous le contrôle de Martin, 80 millions d'euros. Les pistes cyclables, 75 millions d'euros. Évidemment lorsqu'on fait la liste de tout cela on se demande comment on va y arriver, et effectivement avec la démonstration on n'arrive nulle part. Je pense que ce qui manque entre les deux,*

l'articulation, et je le dis depuis 3 ans, c'est un projet pour dire ce que vraiment on veut faire. Comme on n'a pas de priorité, chacun, c'est bien normal, apporte au milieu de la table en disant mais « je voudrais un tramway à 500, l'autre une UVE 80, des pistes cyclables 75 ». Je crains que rien ne se fasse si on avance comme cela, si on n'a pas décidé les priorités, puisque si on n'a pas décidé les priorités on n'aura pas décidé les moyens d'arriver aux priorités. Je crois qu'il est toujours temps de le faire, je pense que ce n'est pas très long à faire. J'ajoute Christian, cher professeur, c'est une blague entre nous, qu'il y a aussi un autre sujet dont on ne veut pas parler à chaque fois. Tu nous as préparé gentiment, sereinement, à une augmentation d'impôts via différents moyens. Je le répète ici et à chaque, on a un sujet de périmètre de cette métropole. On a une aire urbaine pour laquelle on contribue, et on contribue pour une aire urbaine qui ne nous finance pas. Je vais prendre un exemple. On va avoir au Nord, si j'ai bien saisi, un grand arc jusqu'à Saint-Pierre-des-Corps, pardon pour le Nord Emmanuel, une série de piscines, Luynes, Fondettes, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Saint-Pierre-des-Corps. À qui vont profiter tous ces établissements ? À la métropole vraisemblablement. Le maire de FONDETTES n'est pas là, le maire de LUYNES pourrait nous le dire peut-être. Ces équipements participent au bien être des communes au-delà de la métropole, seulement elles ne nous financent pas ailleurs. Le tramway, les transports et le SERN, idem. On parle du SERN vers le sud, vers l'Ouest, mais c'est pareil, on n'est pas financé, on n'a pas de financement collectif. Ce dont parlait Jean-Patrick GILLE qui était que l'intercommunalité devait être au-delà des communes et de l'ensemble des communes pour avoir des projets ambitieux et finançables, on ne les a pas parce qu'on n'a pas la même assiette budgétaire que la réalité de notre ère urbaine. Tant qu'on aura un delta, une différence, entre la véritable aire urbaine, c'est-à-dire ce que la métropole paie pour l'ensemble de l'aire urbaine mais sans le financement de l'aire urbaine, on aura des difficultés à y arriver.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Il faudrait quand même qu'on explique à nos concitoyens comment d'un côté on rencontre des difficultés à réaliser nos taux d'investissement et de l'autre on projette sur une augmentation de la fiscalité à terme. Sur ce point, je pense que Monsieur GATARD, que je remercie également pour sa présentation toujours très claire, a oublié un motif interne. C'est bien beau d'aller voir et c'est fort de café d'entendre certains proposer un audit interne lorsqu'on a assisté à plusieurs années de difficultés politiques au sein de cette assemblée. Quels impacts les différentes élections, présidences ont pu avoir sur les agents qui avaient engagé certaines politiques et qui se sont vu retirer certains éléments ou devoir suspendre pendant de nombreux mois parce qu'on sait après chaque alternance il y a 3, 4, 5 mois avant que cela reparte ? Je pense qu'on devrait aussi ajouter très honnêtement, en toute transparence, collectivement, sans viser qui que ce soit, des raisons internes de dysfonctionnement politique qui, en plus, sont assez suffisamment criants pour qu'ils soient relatés par la presse. Je pense que plutôt que de demander un audit interne, et je rends hommage à tout le travail des agents, je crois que Monsieur le Président que vous l'avez fait au moment des vœux et vous aviez bien raison, pour avoir pu travailler avec certains d'entre eux au quotidien je trouve que nous avons réellement des agents remarquables et, certes, le principe de subsidiarité doit être posé, c'est une excellente idée, mais le fond de la métropole, l'ambition d'une métropole, c'est justement de les dépasser et de travailler sur les transversalités et pour cela il faut bien sûr avoir des agents présents pour cette occasion. Je vous propose aussi comme dernier motif de battre notre coulepe collectivement pour expliquer aussi certainement des problèmes de taux de réalisation que nous avons eus ces dernières années.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Merci Monsieur le Président. Je rajouterai à ce qu'a dit Christian précédemment sur la question de la capacité à faire et de la capacité à financer qu'il y a aussi la question de la nécessité de faire. Lorsqu'on va sur nos territoires à la rencontre des entreprises et des citoyens, ils sont demandeurs d'investissement, de mobilité, de salle de sport. Lorsque le syndicat des mobilités consulte l'ensemble des communes pour savoir comment doit évoluer le réseau, au-delà de la question de la ligne 2 du tramway, simplement le réseau de transport en commun lors du renouvellement de la délégation de service public à horizon 2026, la liste des courses est extrêmement conséquente. Je ne dis pas qu'elle n'est pas nécessaire, je ne porte pas de jugement sur les demandes faites par l'ensemble des communes pour qu'il y ait plus de fréquences, plus de bus sur l'ensemble du territoire, c'est la réalité du besoin que portent vos citoyens et les entreprises qui financent le transport par le versement mobilité. On doit donc aussi être en capacité de répondre à ce besoin supplémentaire et complémentaire. On parle d'une spécificité de la métropole qui est une spécificité avec une très faible fiscalité par rapport aux autres métropoles de notre strate. L'autre spécificité extrêmement importante, c'est qu'elle ne finance pas son syndicat des mobilités, son autorité organisatrice. Elle va le faire dans le cadre de la ligne 2, mais toutes les importantes métropoles financent leur réseau en fonctionnement. C'est quand même là aussi gage d'une grande efficacité, mais cette efficacité a ses limites. On ne pourra pas faire plus avec les moyens qui sont les moyens aujourd'hui du syndicat des mobilités, tu l'as précisé. Je pense qu'il faut, lorsqu'on discute d'un budget, effectivement qu'on discute de la capacité à faire et à financer, mais il faut bien qu'on se mette tous autour de la table pour discuter de ce qu'on doit faire pour répondre aux besoins de nos citoyens, et ce qui fait l'attractivité d'un territoire. On peut en discuter des heures. Lorsqu'on voit l'attractivité d'Angers, d'Orléans, du Mans, ce n'est pas la fiscalité, c'est le niveau d'équipement à disposition de la population et des entreprises. Je pense qu'effectivement on doit se poser des questions. On ne se donnera les moyens que de ce qu'on peut faire. L'autre élément important, lorsqu'on regarde aujourd'hui les taux de réalisation, effectivement ils peuvent être importants sauf que 71 millions d'euros ont été dépensés en investissement en 2021, 65 millions d'euros en 2023 dont, Jean-Patrick l'a rajouté, les 5 millions d'euros de fonds vert qui ont permis aux communes de produire ce niveau de consommation des investissements. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain ? Lorsqu'on voit la crise de l'immobilier, les entreprises en difficulté, ne pas envoyer de gages d'investir davantage pour soutenir l'activité, je pense que la métropole ne joue pas son rôle d'amortisseur économique, et que dans cette période-là il faut aussi qu'on analyse notre DOB et notre budget à l'aune de cette lecture-là. Qu'est-ce qu'on veut pour le territoire ? Comment on dynamise nos entreprises ? Comment on leur donne de la capacité à travailler et à se projeter sur le territoire, et cette capacité à franchir cette étape de crise qui est extrêmement importante ? Je pense qu'on est aussi attendu sur ces questions-là et si on ne faisait pas cet exercice, cet effort, on pourrait nous le reprocher et ce serait légitime.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Je remercie mes trois collègues qui ont évoqué le sujet des parcs d'activités, parce que je pense que c'est un sujet important. Je rappelle que la métropole a plus de 50 parcs d'activités représentant plus de 1 700 hectares dans des états divers, du très bien, du moins bien, du pas bien du tout et cela c'est l'histoire, ce sont les transferts des communes et les différentes situations que l'on connaît. Tous les maires considèrent*

que leurs parcs d'activités ne sont pas au niveau, et tous m'adressent des demandes, ils sont donc parfaitement conscients de l'état des parcs d'activités sur leur commune respective. Nous avons la semaine dernière, avec le président Frédéric AUGIS et le vice-président Laurent RAYMOND, visité les travaux sur les Grands Mortiers, les Yvaudières, à Saint-Pierre des-Corps, c'est un parc d'activité avec 5 millions d'euros sur 3 ans. La totalité de mon budget parcs d'activités pour cette année est de 2 millions d'euros. Je vais juste apporter une légère nuance à ce qu'a dit Christian GATARD. Les crédits sont gérés par les infrastructures, mais ils viennent de mon budget DEVECO. Je pense que c'est un vrai sujet, parce que non seulement il s'agit de requalifier les parcs d'activités, la voirie, les mobilités, la signalétique, l'éclairage etc., des travaux nécessaires, mais il faut aussi travailler sur la transition écologique des parcs d'activités. On voit bien que des nouvelles problématiques apparaissent, réduire l'étanchéité des sols, la biodiversité, etc. Je pense qu'il est important que ce sujet ait été abordé ce soir. Nous travaillons sur un PPI pour les parcs d'activités que j'aurai le plaisir de soumettre au président et à l'exécutif pour qu'on ait une vision pluriannuelle du chantier à engager. La ville de Tours emploie un terme qui s'appelle la tête grise, mais je pense qu'à ce stade il ne faudrait pas laisser une tête grise se constituer. J'ai à côté de moi le maire de La Riche qui connaît l'état du parc Saint-Côme, 40 hectares, que le président m'a demandé d'inscrire sur le projet régional que nous allons mener cette année. Des besoins très importants existent. Le paradoxe c'est que le budget éco est consommé à 85%, 90%, je n'ai pas fait le calcul, je suis moins prompt que Marion NICOLAY-CABANNE sur les chiffres, et néanmoins c'est un des budgets qui baisse le plus sur le tableau qui nous a été présenté. Des besoins existent, on consomme et on réduit le budget. Je pense que je vais retravailler l'ensemble et le présenter au président, s'il en est d'accord, pour qu'on ait un plan pluriannuel d'investissement sur les parcs d'activités, parce qu'il faut étaler cette importante dépense, il faut la prioriser selon les différents niveaux que j'ai évoqués. À Saint-Pierre-des-Corps, on avait un grand sujet de dangerosité, le risque d'accident était très élevé du fait des poids lourds transportant des produits pétroliers, etc., donc on l'a fait. Je rejoins ce qu'a dit Christian GATARD sur la complexité. On a lancé l'étude en 2019, démarré les travaux en septembre et on va terminer en 2027. Vous vous rendez compte ? 8 ans et personne n'a chômé, les services ont très bien travaillé, les entreprises font bien leur travail, il n'y a de reproche à faire à personne, mais requalifier un parc d'activité va nous coûter 5 ou 6 millions d'euros et 8 ans de travail. Il faut juste qu'on ait un effet d'échelle. On a 50 parcs d'activités, et je pense qu'il faut que collectivement nous prenions la mesure de ce chantier et du besoin qu'il va falloir satisfaire, parce que plus on recule, plus cela va coûter. Évidemment, je rejoins ce qui a été dit, c'est aussi un enjeu d'attractivité d'avoir des parcs d'activités qui accueillent les entreprises et leurs salariés, des gens y travaillent dans de bonnes conditions.

Frédéric AUGIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Bertrand RENAUD.

Bertrand RENAUD : Merci Monsieur le Président. Suite aux interventions dans cette enceinte, je voudrais rappeler quand même une interrogation. Pourquoi à Tours Métropole Val de Loire nous n'arrivons pas à dégager ce qu'on appelle un plan pluriannuel d'investissement et un phasage qui soient transparents pour nous, pour tous les services et surtout pour la population qui demande aussi des interrogations sur la dépense, on manipule quand même de l'argent public. Certes il y a des dotations, mais aussi les recettes que Tours Métropole engrange. Pourquoi nous n'arrivons pas à enclencher cette politique ? Peut-être que certains services sont sous-dotés. Je relance la proposition de mon collègue Franck GAGNAIRE d'un audit à partir d'un moment lorsque les choses ne fonctionnent pas. Effectivement on peut parler d'alternance politique, de changement, mais à un moment lorsqu'il n'y a plus

d'alternance et que les choses sont stables, il faut s'interroger au lieu de dire que les services sont défaillants. Si des défaillances existent dans les services, comment on peut les améliorer, comment on peut les corriger ? Parfois cela passe par une politique d'embauche ou par une politique de requalification, et aussi s'interroger sur la capacité à faire. On a besoin dans nos collectivités d'ingénieurs, de personnes formées, qualifiées à de très haut niveau mais aussi le besoin en bas de l'échelle, je n'aime pas ce terme, mais c'est celui qui viendra ce soir. Lorsqu'on applique des projets il faut aussi des bras sur le terrain pour, par exemple le patrimoine végétal, la biodiversité, tous ses agents qui interviennent partout sur l'espace métropolitain, des bras davantage à la voirie pour assumer nos propres projets. C'est bien de faire appel aux entreprises, il faut un bon équilibre entre le public et le privé. On ne peut pas non plus tout confier au privé ou tout confier au public, mais parfois aussi on peut s'interroger sur ce que l'on délègue aux entreprises et qu'on pourrait aussi faire. Dans les collectivités publiques la tradition est de dire que parfois en faisant appel au privé cela coûte moins cher. Finalement, depuis quelques années, on y revient sur de nombreux sujets. Je me souviens de la dernière intervention du président de la métropole qui parlait de la question des piscines, et que parfois finalement réinternaliser serait beaucoup mieux que tout passer au privé. Je pense que nous pouvons aussi réinternaliser certaines opérations, parce que nos agents ont la capacité à faire. Parfois faire le comparatif nous permettrait de se rendre compte qu'on peut aussi faire des économies. Nos agents ne sont pas moins compétents que certaines entreprises, il faut un juste équilibre sur ces sujets-là. Je relance cette proposition d'audit qui semble nécessaire, sinon on aura de nouveau le débat l'année prochaine, puis encore l'année d'après, et il pourra se poursuivre peut-être dans les décennies à venir si on n'arrive pas à trouver de solution. Sur la question de l'impôt, éternel débat qui revient régulièrement. Si l'on compare avec la fiscalité des autres métropoles, on parle souvent d'Angers et d'Orléans, on constate que le taux d'imposition est quand même supérieur. À un moment il faut assumer de dire que si on veut plus de projets, il faudra aussi plus d'impôts. Plus d'impôts n'a pas de sens, il faut pouvoir le justifier. Tant que notre organisation ne sera pas structurée avec un plan d'investissement, une meilleure capacité à réaliser, cette augmentation ne sera jamais justifiée.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Didier VALLÉE.*

Didier VALLÉE : *Je voulais intervenir pour soutenir les propos de Thibault COULON sur le sujet des parcs d'activités. J'ai l'impression qu'on ne traite que l'urgence, et ceci depuis des années sur le sujet des parcs d'activités, et en ne traitant que l'urgence on ne remet pas à flot nos parcs d'activités. Effectivement certains parcs d'activités sont en bon état, Thibault a raison, mais on peut avoir un peu honte de l'état de certains vis-à-vis des entreprises qui, je vous le rappelle quand même, financent une partie de notre métropole. Je rejoins Christian sur ce sujet. Je pense qu'ils méritent d'être externalisés et qu'on avance plus vite.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Didier. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Merci Président. Je pense que tout a été dit. Je veux bien faire quelques commentaires supplémentaires à titre personnel pour répondre à un certain nombre de sujets évoqués. Je fais partie des plus anciens, puisque j'étais là en 2001, et c'est vrai que j'ai eu quand même l'impression que dans la période 2001-2014 beaucoup de projets ont été réalisés : la ligne de tramway, les piscines, de nombreux projets de création de nouveaux parcs d'activités, ainsi que des infrastructures assez importantes, avec des moyens humains bien inférieurs pendant cette période entre 2001 et 2014 que nous en avons aujourd'hui,*

c'est même sans commune mesure, donc il y a quand même un sujet. Bien entendu loin de moi l'idée de critiquer, de jeter la pierre au personnel métropolitain. Je pense qu'ils subissent des contraintes très fortes que nous n'avions pas à cette époque-là et on les connaît. Je pense qu'un audit permettrait certainement de mettre les choses noir sur blanc, mais je pense qu'on connaît ces contraintes et je les ai évoquées tout à l'heure.

Le deuxième point, nous sommes une des plus jeunes métropoles. Nous avons été créés en 2017, avec un élan extraordinaire, puisque nous sommes passés de communauté d'agglomération à métropole quasiment sans transition. Est-ce que cet élan s'est brisé ou pas ? C'est une question un peu sous-jacente à plusieurs interventions ce soir. Je ne pense pas qu'il s'est brisé, mais il s'est heurté quand même à un certain nombre d'obstacles considérables : la période COVID, mais aussi à partir de 2020 nos problèmes de gouvernance. Je pense qu'il faut aussi considérer que si nous avons un élan très fortement ralenti, comme cela a bien été dit, nous avons une responsabilité collective. On ne peut pas nier que nous avons une responsabilité collective et il ne faut pas s'en prendre au taux de consommation in abstracto. Je pense que des comportements, des actes délétères ont malheureusement conduit à faire prendre du retard au développement de notre métropole. Aujourd'hui je pense qu'il faut savoir les dépasser, on ne peut pas ressasser sans arrêt ces histoires-là, et il faut redonner un nouvel élan à la métropole. J'ai beaucoup apprécié ce qu'a dit Christophe BOULANGER, parce que nous avons une capacité à faire, mais nous avons surtout une nécessité de faire pour répondre aux besoins de la population. C'est essentiel de savoir répondre aux besoins de la population qui a beaucoup d'attentes. Je fais partie de la commission finance de France Urbaine présidée par le maire de Dijon, François REBSAMEN, et ce sont des discussions que nous avons également. Des sondages ont même été réalisés dans certaines métropoles montrant que les gens acceptent une contrainte de fiscalité à partir du moment où des services publics sont mis en place pour répondre à leurs besoins, c'est aussi cela le niveau d'acceptation. Si rien de concret n'est réalisé, évidemment le niveau d'acceptation est faible, mais il augmente lorsqu'on fait des choses pour la population, c'est une autre façon de voir en effet le développement de la métropole. Je m'excuse d'avoir un petit peu continué à élargir le sujet, mais je pense que c'est aussi l'intérêt d'un débat d'orientations budgétaires et qu'à mon niveau, moi qui suis amené à présenter des tableaux très chiffrés, parfois rébarbatifs, c'est aussi de remettre l'église au milieu du village pour poser des questions aussi en termes politiques.

Frédéric AUGIS : *Merci Christian. Merci à tous pour vos interventions. Quelques mots pour conclure, pour prendre acte. Tout d'abord il est vrai que nous avons des contraintes. Avant d'avoir du plaisir, on a beaucoup de contraintes. Je salue Christian GATARD, l'ensemble des services, d'avoir réalisé ce budget, ce n'est pas aussi simple que cela, pour répondre à trois grands enjeux finalement. Un enjeu des grandes politiques que porte la métropole. Un enjeu de soutien aux communes, parce qu'on est là pour soutenir aussi l'ensemble des communes, le fonds vert en a été l'illustration. Il ne faut également pas oublier que par la création de cette métropole un certain nombre de compétences sont passées au niveau du quotidien, c'est la métropole du quotidien, par les investissements, le fonctionnement de tous les jours. Nous avons des budgets assez importants, mais on voit que chaque jour la métropole est un acteur du quotidien de nos habitants, parce que la construction budgétaire se fait vers nos habitants, vers le territoire et l'ensemble de la Touraine. Ce qu'on peut regretter effectivement, je le partage avec vous, c'est la longueur dorénavant pour porter un projet. Un mandat pratiquement ne suffit pas pour réaliser un projet d'ampleur. Entre les études, toutes les pérégrinations, la recherche de subventions et enfin la mise en œuvre, souvent on est dans le mandat d'après. Il ne faut pas effectivement qu'il y ait de soubresauts métropolitains, communaux, ou autres embêtements. Ce mandat a débuté au moment du*

COVID et on est 3 ans plus tard. On a eu aussi un basculement de nos subventions. Là où nous avions prévu un certain nombre d'investissements, on s'est rendu compte qu'il fallait changer le braquet parce que si on suivait ce qu'on nous demandait, on a dû faire des changements. Tout changement, on n'est pas un zodiaque, cela prend du temps d'adapter nos politiques publiques à la nouvelle donne. Ensuite il y a tout ce qu'on nous impose gentiment, entre ce qu'on nous a donné comme compétences sans qu'on les demande, « ce serait bien, autant que ce soit vous », je regarde Philippe CLEMOT avec digues, ou les ouvrages d'art. L'État avait des ouvrages d'art, il les a confiés quelques mois au département qui, par le fait qu'on soit en métropole, nous les a renvoyés et subitement on nous dit « il faut faire des grands investissements », ce n'était pas non plus dans le cahier des charges initial de la métropole. On voit bien qu'entre ce qui est finalement un peu subi, notre ambition parfois ne répond pas toujours, mais je conclus qu'entre le verre à moitié vide et à moitié plein, ne le voyons pas qu'à moitié vide. Ne flagellons pas en permanence cette métropole qui a plutôt besoin aussi d'encouragements, parce que nos collaborateurs travaillent chaque jour à mettre en place nos politiques publiques, avec beaucoup de brio, beaucoup d'envie et au nom du service public, donc je verrai plutôt le verre à moitié plein. En remerciant Christian, et en vous remerciant de vos amendements et de vos propos qui ont pu enrichir le débat et finaliser dans quelques semaines le budget primitif de cette métropole. Sans transition, Christian justement une attribution de soutien aux communes de moins de 3 500 habitants, Rochecorbon.

Le Conseil Métropolitain prend acte.

C_24_02_12_010- FINANCES - ROCHECORBON - ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes membres adopté le 28 mars 2022 prévoit la création d'un nouveau dispositif de fonds de concours, dénommé « *fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3.500 habitants membres de la Métropole* ».

La création de ce dispositif spécifique vise à :

- renforcer la capacité d'investissement peu élevée de ces communes,
- ou contribuer à la réalisation de travaux supplémentaires par la Métropole sur ces territoires communaux.

Un règlement fixe en premier lieu les thématiques des projets éligibles qui doivent concerner le développement économique, l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, l'aménagement d'espaces et d'infrastructures publics et/ou des projets liés aux transitions écologiques et énergétiques.

Chaque commune dispose d'un droit de tirage maximum de 50 000 euros pour la période 2022-2026.

La commune de Rochecorbon sollicite ce fonds pour un projet d'aménagement de rénovation des vestiaires au centre technique municipal.

Il est ainsi décidé de mettre aux normes le vestiaire en créant un vestiaire supplémentaire dédié aux agents municipaux féminins. L'électricité sera mise aux normes par l'installation de leds favorisant ainsi les économies d'énergies.

Les dispositifs sécurité incendie seront également mis aux normes.

Le droit de tirage de la commune d'un montant de 50 000€ sera utilisé à hauteur de 10 934,38€ pour ce projet.

Commune	Objet	Montant opération HT	Subventions sollicitées et autres recettes	Reste à charge commune hors subventions	FDC sollicité	% FDC dans reste à charge commune
Rochecorbon	rénovation des vestiaires au centre technique municipal	21 868.76	0	21 868.76	10 934.38	50%

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 23 mai 2022 et du 27 juin 2022 portant sur la création et les règles du fonds de soutien aux projets des communes de moins de 3 500 habitants ainsi qu'à sa modification,

Vu le dossier de demande de fonds de concours de la commune de Rochecorbon déposé le 20 novembre 2023 et la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 29 janvier 2024,

- **ACCORDE** un fonds de concours de 10 934.38€ à la commune de Rochecorbon au titre du fonds de soutien aux communes de 3 500 habitants et moins ;

- **DIT QUE** le montant total des fonds de concours pour cette opération n'excède pas 50% de la part du financement assurée, hors subventions, par la commune ;

- **PRECISE QUE** les demandes de versement devront respecter les règles fixées dans le règlement de ce fonds approuvé par le Conseil métropolitain.

Christian GATARD : *La commune de Rochecorbon fait valoir son droit de tirage pour un montant de 10 934 euros sur les 50 000 euros dont elle peut bénéficier, pour la rénovation des vestiaires du centre technique municipal.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_011- URBANISME - PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT PORTE EST METROPOLITAINE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION MOBILITES ET STATIONNEMENT

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le 6 décembre 2023, le Projet partenarial d'aménagement « Porte Est Métropolitaine *du ferroviaire au bord du Cher* » a été signé par l'Etat, Tours Métropole Val de Loire, la région Centre-Val de Loire, la ville de Saint-Avertin, la ville de Saint-Pierre-des-Corps, la ville de Tours, SNCF Gares et connexions, Cofiroute, le Syndicat des Mobilités de Touraine et l'Etablissement Public Foncier du Val de Loire.

Il a pour objet la préfiguration d'un cadre opérationnel des travaux d'aménagement et de reconfiguration urbaine de ce secteur concentrant à la fois de nombreuses fonctions ferroviaires, économiques, commerciales et de loisirs et de multiples enjeux environnementaux et de qualité d'espace public.

Partageant une ambition commune, les signataires du contrat sont engagés dans une gouvernance partenariale au service d'une stratégie.

Au titre de l'article B.5.2 du contrat de préfiguration, l'Etat, Tours Métropole Val de Loire, le Syndicat des Mobilités de Touraine, SNCF Gares et connexions et Cofiroute sont engagés en vue de financer ensemble une étude mobilité et stationnement préalable aux différentes opérations identifiées par les partenaires, sous la maîtrise d'ouvrage du SMT et selon la répartition suivante :

Financier	Clé de répartition	Montant total estimé HT
État	50 %	100 000 €
TMVL	20 %	40 000 €
SMT	20 %	40 000 €
SNCF Gares & Connexions	5 %	10 000 €
Cofiroute	5%	10 000 €
TOTAL	100 %	200 000 €

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature de la convention fixant les modalités de gestion financière de cette étude, et d'en préciser le contenu.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.312-1,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention de financement de l'étude de préfiguration « mobilité et stationnement » jointe en annexe à la présente.

Christian GATARD : *Il s'agit de l'important chantier lancé sur l'îlot ferroviaire à Saint-Pierre-des-Corps avec, comme vous le savez, la création de la gare Sud en projet, la réhabilitation de l'îlot ferroviaire, la question de l'accessibilité de la gare par le Sud via une sortie de la rocade. Tout cela évidemment pose la question, pas simplement de la gare, mais également de toutes les mobilités autour de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, sujets éminemment d'intérêt métropolitain. On a décidé dans le cadre de cette étude de financer une étude mobilité avec la participation de l'État à hauteur de 50%, de la métropole de 20%, du SMT de 20%, de la SNCF de 5% et de COFIROUTE de 5% donc on s'est réparti les 200 000 euros de cette étude, c'est une première étude, d'autres vont être lancées ? notamment l'an prochain pour préparer ce grand projet sur notre métropole.*

Frédéric AUGIS : Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *On se réjouit effectivement que les études soient lancées sur le plan d'aménagement de la porte Est. Ce plan est indispensable au vu des 4,5 millions de voyageurs par an qui passent désormais par la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Je crois que l'inversion de la gare, le dynamisme économique dont fait preuve cette zone ? parce qu'on gagne 300 emplois par an, je pense qu'il est bien d'y prendre garde et d'avancer sur des travaux d'aménagement indispensables ? comme a pu le dire précédemment Thibault COULON. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_012- URBANISME - TOURS - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Tours a été approuvé le 20 janvier 2022. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée par délibération métropolitaine le 27 juin 2022 et d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 27 février 2023.

Par courrier du 8 septembre 2023, Monsieur le Maire de Tours a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée de son PLU afin de modifier le règlement de la zone à vocation exclusivement industrielle et économique UX, pour exclure du calcul de la hauteur maximale de 25 m les éléments techniques nécessaires au fonctionnement des entreprises (murs anti-bruit, cheminée, édicules, ascenseurs, ...).

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 25 septembre 2023.

Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Tours a été notifié le 23 octobre 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de Tours,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont :

- le Département d'Indre-et-Loire, en date du 9 novembre 2023 ;
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire, en date du 14 novembre 2023 ;
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, en date du 21 novembre 2023 ;
- le Syndicat des Mobilités de Touraine, en date du 29 novembre 2023.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, et conformément à la délibération métropolitaine du 13 novembre 2023, le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Tours a été mis à disposition du public en Mairie centrale de Tours et au siège de Tours Métropole Val de Loire du lundi 27 novembre au vendredi 29 décembre 2023.

En l'absence d'observation en lien avec l'objet de la procédure lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU, et dont le bilan est annexé à la présente délibération, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Tours approuvé le 20 janvier 2020, et ses différentes évolutions,

Vu le courrier du Maire de Tours en date du 8 septembre 2023, sollicitant Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Tours,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 relative au lancement de la modification simplifiée n°2 du PLU de Tours,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 13 novembre 2023 prescrivant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Tours,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 27 novembre au 29 décembre 2023,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Tours annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE** :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,

- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : Mes chers collègues, Monsieur le Président, il vous est demandé d'approuver le bilan des observations et la modification simplifiée du PLU de la ville de Tours. Je n'ai pas de commentaire particulier.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

1 abstention : M. BOUCHET.

Convocations adressées le mardi 06 février 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 74
Nombre de délégués votants : 85
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de La Riche a été adopté le 26 juin 2017.

Par courrier du 2 novembre 2021, le maire de La Riche a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification avec enquête publique de son PLU, visant à :

- intégrer les évolutions du projet urbain municipal dans les secteurs de projets identifiés dans le PADD (la ZAC du Plessis Botanique, l'hyper centre et la partie Ouest de la rue de la mairie) ;
- apporter un certain nombre d'améliorations au règlement, à la liste des emplacements réservés ;
- mettre à jour les annexes.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 9 décembre 2021.

Le projet de modification n°1 du PLU de La Riche a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 2 décembre 2022, de soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Par conséquent, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification du PLU ayant été soumise à évaluation environnementale, celle-ci a dû également faire l'objet d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet. C'est pourquoi, le Conseil métropolitain a délibéré le 4 avril 2023 pour définir les modalités de la concertation à mettre en œuvre.

A l'issue de la période de concertation préalable, un bilan a été établi et a fait l'objet d'une approbation par le Conseil métropolitain en date du 26 juin 2023.

Le projet de modification n°1 du PLU de La Riche a été notifié le 10 juillet 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de La Riche,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis favorable sont :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire en date du 26 juillet 2023,
- le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en date du 2 août 2023,
- la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre Val de Loire en date du 7 septembre 2023,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine en date du 4 octobre 2023,

ainsi que la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) qui, ayant accusé réception de la notification du dossier en date du 4 août 2023, a émis son avis en date du 25 octobre 2023 avec trois recommandations.

Le projet de modification n°1 du PLU de La Riche a été soumis à enquête publique du 2 octobre au 3 novembre 2023 conformément à l'arrêté n°A2023/170 du 14 septembre 2023. A la demande de M. Francis LÈRE, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 17 juillet 2023, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'environnement, l'enquête publique a été prolongée de 15 jours soit jusqu'au 17 novembre 2023 afin de permettre la tenue d'une réunion d'information le 14 novembre 2023 en Mairie de La Riche notamment pour porter à la connaissance du public l'avis de la MRAE. Le commissaire-enquêteur a par ailleurs pu recueillir les observations du public lors des quatre permanences des 2 octobre, 10 octobre, 3 novembre et 17 novembre 2023.

Au total, les 9 contributions comptabilisées par le commissaire-enquêteur ont été retranscrites dans le procès-verbal de synthèse des observations auquel M. Lère a ajouté ses propres questionnements ainsi que les recommandations formulées par la MRAE. Tours Métropole Val de Loire, avec l'appui de la ville de La Riche, a répondu point par point aux différentes observations, questions et recommandations dans son mémoire en réponse remis au commissaire-enquêteur le 1^{er} décembre 2023.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport - auquel est annexé le mémoire en réponse de la Métropole -, et ses conclusions motivées transmis le 15 décembre 2023, a émis sur le projet de modification n°1 du PLU de La Riche, un avis favorable sous réserve de la prise en compte des préconisations formulées et portant sur :

- une réduction de l'emprises au sol pour les secteurs UAa et UAz ;
- la prise en compte du risque inondation ;
- le type de clôtures ;
- la création d'un emplacement réservé.

Pour tenir compte du rapport, des conclusions et des préconisations du commissaire-enquêteur annexés à la présente délibération, il est proposé d'apporter au projet de modification n°1 du PLU des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de La Riche approuvé le 26 juin 2017,

Vu le courrier du maire de La Riche en date du 2 novembre 2021, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°1 du PLU de La Riche,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 9 décembre 2021 relative au lancement de la modification n°1 du PLU de La Riche,

Vu la décision de la Mission régionale de l'autorité environnementale du décembre 2022 soumettant à évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du PLU de La Riche,

Vu la délibération métropolitaine du 4 avril 2023 définissant les modalités d'organisation de la concertation préalable de la procédure,

Vu la délibération métropolitaine du 26 juin 2023 approuvant le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la procédure de modification n°1 du PLU de La Riche,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°1 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 2 octobre au 3 novembre 2023, et prolongée jusqu'au 17 novembre 2023,

Vu le mémoire en réponse transmis par Tours Métropole Val de Loire au commissaire-enquêteur en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable avec réserves du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU de Tours,

Vu le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de La Riche annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de La Riche tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- DIT QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de La Riche pendant un mois,

- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Il vous est proposé d'approuver la première modification du PLU de la commune de La Riche.*

Frédéric AUGIS : *Wilfried SCHWARTZ.*

Wilfried SCHWARTZ : *Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, lorsqu'on adopte un PLU les personnes publiques associées peuvent rendre des avis. Le PLU de La Riche a été transmis à la ville de La Riche ? mais la ville de La Riche n'a pas transmis d'avis ? et cet avis n'a pas été présenté non plus au conseil municipal. Le conseil métropolitain de ce soir n'y est pour rien. Je vais m'abstenir sur le PLU ? notamment parce qu'une disposition qui prévoit 8 niveaux sur la ZAC Plessis Botanique, avec une zone modifiée en zone AUZ et 8 niveaux, c'est beaucoup pour la cohérence urbaine de la commune et le voisinage concerné. Cela mérite des débats, des échanges, des précisions et un passage en conseil municipal ? donc je m'abstiens.*

Frédéric AUGIS : *D'accord. Y a-t-il d'autres prises de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

2 abstentions : MM BOUCHET, SCHWARTZ.

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le PLU de Fondettes a été adopté le 30 juin 2015. Il a fait l'objet de deux modifications approuvées les 28 juin 2016 et 25 septembre 2017, d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération métropolitaine le 27 mai 2021 puis d'une modification n°3 approuvée par délibération métropolitaine le 4 avril 2023.

Par courrier du 8 novembre 2022, Monsieur le Maire de Fondettes a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification avec enquête publique de son PLU, visant à :

- modifier les règles de stationnement dans le secteur UCe ;
- préciser la hauteur maximale des constructions dans plusieurs zones et les règles liées aux clôtures en zone UA ;
- ajouter un emplacement réservé ;
- intégrer les prescriptions du dernier PPRi en vigueur ;
- corriger des erreurs matérielles.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L. 153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 27 février 2023.

Le projet de modification n°4 du PLU de Fondettes a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) qui a décidé en date du 30 juin 2023, de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

Le projet de modification n°4 du PLU de Fondettes a été notifié le 13 juillet 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la Ville de Fondettes,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont les suivantes :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire, en date du 26 juillet 2023,
- la ville de Fondettes, en date du 26 juillet 2023,
- le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, en date du 2 août 2023,
- la Direction Départementale d'Indre-et-Loire, en date du 7 août 2023.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, le projet de modification n°4 du PLU de Fondettes a été soumis à enquête publique du 12 octobre au 16 novembre 2023 conformément à l'arrêté n°A2023/171 du 6 septembre 2023.

M. Pierre TONNELLE, commissaire-enquêteur désigné par décision du Tribunal administratif d'Orléans en date du 19 juillet 2023 a conduit l'enquête publique et recueilli les observations du public, notamment lors des trois permanences qui se sont tenues les 12 octobre, 25 octobre et 16 novembre 2023.

Au total, 22 contributions ont été comptabilisées par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport et ses conclusions motivées remis le 12 décembre 2023, a émis sur le projet de modification n°4 du PLU, un avis favorable et sans réserve.

Pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, il est proposé d'apporter au projet de modification n°4 du PLU des adaptations mineures telles qu'elles figurent au tableau des modifications joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44, R.151-5,

Vu le plan local d'urbanisme de Fondettes approuvé le 30 juin 2015, et ses différentes évolutions,

Vu le courrier du Maire de Fondettes en date du 8 novembre 2022, décidant de solliciter Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Fondettes,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 27 février 2023 relative au lancement de la modification n°4 du PLU de Fondettes,

Vu la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 30 juin 2023 décidant de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification n°4 du PLU de Fondettes,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification n°4 du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 12 octobre au 16 novembre 2023,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLU de Fondettes,

Vu le dossier de modification n°4 du plan local d'urbanisme de Fondettes annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** le dossier de modification n°4 du plan local d'urbanisme de Fondettes tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Fondettes pendant un mois,

- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Mes chers collègues, Monsieur le Président, il vous est proposé d'approuver la quatrième modification du PLU de Fondettes.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

1 abstention : M. BOUCHET

C_24_02_12_015- URBANISME - LA RICHE - ZAC DU PLESSIS BOTANIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Plessis Botanique est une opération d'aménagement à vocation principale d'habitat située sur la commune de La Riche, sur une zone anciennement maraîchère, à un emplacement stratégique et fortement attractif entre le jardin botanique de Tours et la mairie de La Riche.

Cette opération a été créée par délibération du conseil municipal de La Riche le 20 juin 2007, afin de rendre plus lisible ce secteur de la commune, notamment en limitant le développement au coup par coup, et au regard des 15 hectares à urbaniser.

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2007.

La conduite de cette opération d'aménagement a été confiée à la SNC du Plessis Botanique, filiale de la société Icade Promotion.

Le traité de concession a été signé le 3 juin 2008, pour une durée de 12 ans.

Par une délibération du 17 décembre 2020, le Conseil métropolitain a déclaré d'intérêt métropolitain cette opération d'aménagement et Tours Métropole Val de Loire s'est vue substituée dans les droits et obligations de la commune en tant qu'autorité concédante.

Un avenant n°3 au traité de concession, actant du changement de concédant a été signé le 3 mai 2021.

Un avenant n°4 au traité de concession a été signé le 28 février 2022 afin de tenir compte des adaptations du projet urbain et adapter les modalités de gouvernance de l'opération.

Parmi les obligations de Tours Métropole Val de Loire figure celle d'assurer le contrôle technique, financier et comptable de l'opération au regard du compte rendu annuel que lui présente le concessionnaire.

La SNC Plessis Botanique lui a donc soumis, par courrier enregistré en date du 30 octobre 2023, le rapport d'activité pour l'année 2022, faisant apparaître :

- le rapport d'activité de l'année 2022, marquée par les changements au sein de la municipalité de La Riche, qui ont été source de divers reports de validation opérationnelle
- le bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie (Annexe 1)
- le plan de phasage prévisionnel des lots privés (Annexe 2)
- les lots et architectes identifiés pour la phase 1 (Annexe 3)
- le tableau des frais financiers appelés sur l'année 2022.

1. Bilan opérationnel

Maîtrise d'œuvre urbaine

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la SNC du Plessis Botanique a désigné au premier trimestre 2022 le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine pour la conception et la réalisation des espaces publics.

Ce groupement est piloté par l'agence d'urbanisme LAQ.

L'AVP des espaces publics a fait l'objet de présentations intermédiaires les 29 mai et 28 novembre 2022 puis en comité de Pilotage le 6 décembre 2022.

La SNC a également signé un marché pour l'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC) de la ZAC du Plessis Botanique. La mission porte sur la coordination des espaces publics entre eux, mais également celle avec le tram et celle avec les chantiers des lots privés. Après procédure de mise en concurrence, la SNC a retenu la société SYSTRA, OPC également de la ligne 2 du tram.

Fin 2022, du fait de la précision du travail de conception des espaces publics en phase AVP, l'AMO Développement Durable Urban Eco a été saisi de sorte à mettre en compatibilité la charte environnementale et le projet repris.

La programmation privée (logements, commerces, services) a été présentée et validée en Comité de Pilotage le 09 mai 2022.

Modification du PLU de La Riche

Le projet de modification du PLU permettant de tenir compte des évolutions du projet urbain (règlement et orientations d'aménagement et de programmation) a été engagée en 2022. Par courrier en date du 02 décembre 2022, la Mission Régionale de l'Autorité

Environnementale a indiqué soumettre la modification du PLU à une évaluation environnementale, ce qui a engagé un report de la procédure, dont l'approbation est soumise à l'approbation du Conseil métropolitain ce jour.

Interface avec le tram et avenue Pierre Mendès France

Des échanges ont été menés à échéance régulière avec les équipes de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage du tram, de sorte à concevoir un axe dans sa globalité et anticiper les interfaces du projet de tram avec l'espace public de part et d'autre ; l'objectif étant de ne pas dissocier les temporalités de conception du tram et des espaces publics.

Diagnostiques archéologiques

Un diagnostic archéologique a été réalisé sur les parcelles AO 297,298,299 et 442 restantes au sud de la ZAC. La levée de prescription a été transmise par la préfecture par un courrier en date du 11 juillet 2022.

Études techniques Pollution

Un plan de gestion avait été établi sur la base de l'ancien projet urbain. Du fait de la reprise du plan guide, et notamment avec la mise en œuvre des bandes maraichères, il est apparu opportun de mettre à jour la connaissance des sols de sorte à :

- rendre compatible les sols au droit des lanières maraichères avec un usage de type culture d'éléments comestibles,
- imaginer une stratégie de réemploi des terres végétales à l'échelle de la ZAC, de sorte à minimiser les évacuations en dehors de la ZAC et mettre à profit le foncier libre disponible.

Pour ce faire, la SNC du Plessis Botanique a désigné le groupement ELEMENT TERRE - CONSOILTING pour imaginer, aux côtés de la maîtrise d'œuvre urbaine, les contours de cette stratégie et de sa mise en œuvre.

2. Bilan d'aménagement

Par rapport au bilan de l'avenant n°4 au Traité de Concession, le bilan prévisionnel d'aménagement a continué à être modifié en 2022 pour tenir compte des reports d'opération, tant en dépenses qu'en recettes.

Les modifications majeures sont les suivantes :

En dépenses :

- report de l'acquisition des terrains,
- report du démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics, du fait du retard de validation de l'avant-projet,
- report de la dépollution des parcelles privées par l'aménageur.

En recettes :

- report de la perception des charges foncières de la phase 1,
- non perception de la subvention foncière par TMVL, du fait de l'absence d'acquisition de terrain par la SNC,
- abandon du projet de cession du 47 rue de la Parmentière (environ 172 000 € HT) suite au désistement du porteur de projet.

Les incidences financières engendrées par ces différents reports (frais financiers, actualisation des coûts, aménagements provisoires...) sont absorbées par les aléas prévus au bilan d'aménagement.

Au global, le chiffre d'affaires de 43,2 M € indiqué au bilan annexé à l'avenant n°4 du Traité de Concession est ramené à 43,1 M € HT.

3. Suites de l'exécution du traité de concession

L'aménageur confirme le caractère ambitieux de la livraison de l'écoquartier en 2026 conformément à l'avenant n°3 du Traité de Concession du fait :

- de la conjoncture socio-économique globale, qui laisse présager une dégradation des conditions financières, pénuries des matières premières et augmentation des coûts de construction, difficultés accrues de commercialisation (taux d'intérêt d'emprunt croissants, pouvoir d'achat décroissant),
- du glissement sur 2023 de la conception des espaces publics et du lancement de la phase 1 des lots privés,
- du report de la modification du PLU, approuvée par délibération du conseil métropolitain ce jour,
- des interfaces avec le déploiement du réseau de chaleur ou de la HTA.

Un avenant n°5 sera à envisager courant 2025 afin de proroger le calendrier de réalisation de la ZAC au-delà de 2026 et identifier les éventuelles incidences financières pour le concessionnaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1523-2 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 300-4, L. 300-5 et suivants,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de l'opération ZAC du Plessis Botanique à La Riche, présenté par la SNC Plessis Botanique, arrêté au 31 décembre 2022 ;

- **APPROUVE** le bilan financier de l'opération issu du présent CRAC, ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Christian GATARD : *Il vous est proposé de prendre acte de la présentation du compte rendu annuel à la collectivité de la ZAC du Plessis Botanique qui est une ZAC, comme vous le savez, d'habitat sur une quinzaine d'hectares déléguée au concessionnaire ICADE. Aujourd'hui, même si à peu près 10 ou 15% maximum des constructions de nouveaux logements ont été réalisées, l'équilibre du bilan prévisionnel n'est pas remis en cause, il est équilibré dans le traité de concession, un petit peu revu à la baisse à 100 000 euros, donc il n'y a pas de participation de la métropole à ce bilan.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Mes chers collègues, vous avez tous reçu sur table un amendement concernant la délibération numéro 16. Merci beaucoup. Sébastien, tu peux présenter l'amendement.

C 24_02_12_016- EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONSTRUCTION DE PISCINES - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Sébastien MARAIS, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 1^{er} février 2019, le Conseil métropolitain a défini l'intérêt métropolitain des équipements sportifs par la capacité de l'équipement à remplir l'un des critères suivants :

- ✓ Capacité d'accueil des manifestations ou compétitions dont l'audience et la fréquentation dépasse manifestement le niveau communal,
- ✓ Carence d'équipements similaires sur le territoire métropolitain,
- ✓ Singularité de l'équipement complétant l'offre sur le territoire métropolitain.

Le Conseil métropolitain a également précisé qu'il pourra se prononcer chaque fois que nécessaire sur les nouvelles opérations pour en affirmer ou non le caractère métropolitain.

La ville de Saint-Cyr-sur-Loire dispose actuellement d'une piscine dénommée « Ernest Watel ». Construite en 1975, cet équipement est aujourd'hui vétuste et énergivore. De plus, l'accessibilité de la piscine et l'offre de stationnement sur site sont très limitées.

Il est donc souhaité la construction d'un nouvel équipement, qui complètera l'offre métropolitaine et permettra l'accueil et l'accès d'un public plus nombreux.

La localisation de ce futur équipement est envisagée sur un foncier mis à disposition par la Ville, situé au Nord, à proximité du complexe sportif Guy Drut et de la salle de spectacles L'Escale. Ce choix permettra de compléter l'offre sportive du pôle pluridisciplinaire Guy Drut.

Le futur équipement offrira également un service aux habitants des communes limitrophes ne disposant pas de piscine, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray ou Notre-Dame-d'Oé.

Le site bénéficie d'une accessibilité particulièrement favorable dans la mesure où le lieu est desservi à la fois par le réseau des transports en commun (bus) et par la voie routière (périphérique). De plus, préexiste un parking aménagé qui pourra être mutualisé entre les différents équipements, réduisant ainsi le prix de revient de l'opération.

La singularité de ce projet réside en particulier dans l'aménagement d'une fosse de plongée d'un minimum de 3,5 mètres de profondeur.

Ainsi l'équipement accueillera les espaces suivants :

- un bassin sportif de 25X15m de 6 couloirs avec une fosse de plongée ;
- un bassin polyvalent de 150m² de petite profondeur pour les activités aqua-sportives et familiales, dont les bébés nageurs ;
- une pataugeoire intérieure ;
- des gradins intérieurs ;
- un espace de jeux d'eau extérieur.

Aussi, il est proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de cet équipement sportif, situé sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire et dont la fréquentation dépassera manifestement le niveau communal.

La construction sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Le montant prévisionnel de l'opération est évalué à 12 500 000 € HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération métropolitaine du 1^{er} février 2019, définissant l'intérêt métropolitain relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission sport et culture, en date du 16 novembre 2023,

- **DECIDE** de reconnaître d'intérêt métropolitain l'opération de construction d'une piscine située sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

Monsieur Frédéric AUGIS, président propose les amendements suivants :

- Il est proposé d'amender le titre de la délibération comme suit :

C 2024/02/16- EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONSTRUCTION DE PISCINES - RECONNAISSANCE DE L'INTERET METROPOLITAIN

- Il est proposé d'ajouter, avant « En conséquence... » :

« 2-La piscine communale de Saint-Pierre-des-Corps est aujourd'hui vétuste et les pannes sont régulières. Les fermetures sont de plus en plus fréquentes.

La construction d'un nouvel équipement, répondant aux besoins des habitants, en matière d'apprentissage de la natation, de pratique de sport santé en milieu aquatique, mais également de compétition, doit être envisagée.

Il est donc proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de ce nouvel équipement sportif.

3- Le Nord de la Ville de Tours est notoirement sous-doté en équipement sportif. La reconstruction de la piscine des Tourettes est donc nécessaire.

Le nouveau projet sera conçu en complémentarité des équipements existants, pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Aussi, il est proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de cet équipement sportif. »

- Par ailleurs, il est proposé de modifier le dispositif ainsi :

- **DECIDE** de reconnaître d'intérêt métropolitain trois opérations : la construction d'une piscine située sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, l'opération de construction d'une piscine en remplacement de la piscine municipale de Saint-Pierre-des-Corps, ainsi que la reconstruction d'une piscine à Tours-Nord,

- **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

Sébastien MARAIS : *Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous lire l'amendement tel qu'écrit et après nous pourrons discuter : « Considérant les enjeux associés à une offre tant quantitative que qualitative d'équipement nautique, Tour(s) Plus s'était doté d'un plan piscine visant à accompagner, lorsque cela était pertinent, la rénovation d'établissements anciens ou à porter la construction de nouvelles piscines. Tours*

Métropole Val de Loire a repris les engagements antérieurs. Le projet de délibération de ce jour en est la traduction en reconnaissant d'intérêt métropolitain la création d'une nouvelle piscine à Saint-Cyr-sur-Loire qui viendra remplacer celle existante aujourd'hui. Au regard des études et réflexions menées, une rénovation ne permettrait pas d'atteindre la qualité attendue en termes de service et de performance énergétique. Le travail engagé a permis de déterminer les principales caractéristiques de l'équipement telles que précisé dans le projet de délibération. L'enjeu de maillage de la métropole avec des piscines attractives et performantes perdure toutefois pour certaines parties du territoire, caractérisé par la présence de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sont concernés pour des projets à déterminer : La commune de Saint-Pierre-des-Corps, dont la piscine actuelle est aujourd'hui vétuste. La construction d'un nouvel équipement répondant aux besoins des habitants en matière d'apprentissage de la natation, de pratique de sport santé en milieu aquatique, mais également de compétition doit être envisagée. La commune de Tours dont la piscine des Tourettes est aujourd'hui vétuste. Face à ce constat et pour répondre au mieux aux besoins des habitants, il apparaît nécessaire de reconstruire une nouvelle piscine. L'amendement. Il est proposé d'amender le titre de la délibération comme suit : C 2024-02-16 Équipements sportifs, construction de piscines, reconnaissance de l'intérêt métropolitain. Il est proposé d'ajouter avant : « en conséquence, la piscine communale de Saint-Pierre-des-Corps est aujourd'hui vétuste et les pannes sont régulières. Les fermetures sont de plus en plus fréquentes. La construction d'un nouvel équipement répondant aux besoins des habitants en matière d'apprentissage de la natation, de pratiques de sport santé en milieu aquatique, mais également de compétition doit être envisagée. Il est donc proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de ce nouvel équipement sportif. Le Nord de la ville de Tours est notoirement sous-doté en équipements sportifs, la reconstruction de la piscine des Tourettes est donc nécessaire. Le nouveau projet sera conçu en complémentarité des équipements existants pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Aussi, il est proposé de reconnaître l'intérêt métropolitain de cet équipement sportif. » Par ailleurs, il est proposé de modifier le délibéré ainsi : « décide de reconnaître d'intérêt métropolitain trois opérations, la construction d'une piscine située sur la commune de Saint-Cyr-sur-Loire, l'opération de construction d'une piscine en remplacement de la piscine municipale de Saint-Pierre-des-Corps ainsi que la reconstruction d'une piscine à Tours Nord et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération. » Vous vouliez des investissements, vous allez en avoir Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Bertrand RENAUD.*

Bertrand RENAUD : *Merci Monsieur le Président. Pas de critique sur cette délibération ni sur cet amendement, au contraire, plutôt un commentaire de soutien à ce projet, annoncer également que le quartier des Tourettes est désormais un quartier prioritaire, c'est le deuxième quartier prioritaire sur le Nord de la ville. On préférerait qu'il n'existe pas de quartier prioritaire, parce que cela veut dire qu'il y a quand même un indice de pauvreté et de difficulté sociale qui est extrême. Dans tous les cas, le travail a été fait pour accompagner aujourd'hui ces populations, nos familles, nos enfants. Cet objectif de reconstruction d'une piscine dans le quartier des Tourettes répondrait à la fois à la nécessité d'un maillage territorial, et à la nécessité aussi de s'adresser à des publics qui parfois ont des difficultés à entrer dans nos équipements culturels et sportifs. C'est aussi la pratique de la natation. On constate malheureusement encore, dans les quartiers populaires de notre ville, que des jeunes ne savent pas nager, parfois jusqu'à très tard et s'ils n'ont pas, grâce au parcours scolaire la capacité d'avoir des cours de natation, ce sont des jeunes qui s'exposeront plus tard à des dangers et on sait malheureusement les dangers de nos fleuves avec les morts*

dans la Loire cet été. Chaque année c'est le même sujet malgré la prévention qui est faite, malgré les alertes. Nous soutenons ce très beau projet sur Tours Nord et plus particulièrement sur le quartier des Tourettes, je regarde mon collègue Éric THOMAS qui suit ce projet de près avec Sébastien MARAIS. Merci.

Frédéric AUGIS : *Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Tout d'abord je me félicite très sincèrement ce soir qu'un amendement vienne renforcer l'engagement de la métropole pour la construction ou la reconstruction de trois piscines sur notre territoire. Par ordre alphabétique, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours. Toutefois, en tant qu' élu de Saint-Pierre-des-Corps, je souhaite que cette délibération amendée ne débouche pas sur un artifice de communication à partir d'une promesse faite à un élu, fut-il le premier édile de la ville. Personnellement, je ne pense pas que Saint-Pierre-des-Corps soit la grande oubliée de la métropole. J'en parlais tout à l'heure en aparté avec Thibault COULON, notamment à travers la réhabilitation des zones industrielles. Par contre, il me semble que les habitants de Saint-Pierre-des-Corps sont les grands oubliés de la métropole en termes d'équipement structurant. La désillusion concernant le tramway est toujours présente dans la tête des habitants de Saint-Pierre-des-Corps, le sentiment d'abandon, d'enclavement, au sein de la métropole également. Vous connaissez la sociologie de Saint-Pierre-des-Corps : 13 écoles, 3 collèges, un lycée, un CFA, 2 quartiers prioritaires qui représentent à peu près 7 000 habitants sur une population totale comprise entre 15 500 et 16 000, un taux de pauvreté le plus fort de la métropole et 40% de logements sociaux. Vous connaissez tout cela aussi bien que moi. Pour ces raisons, Monsieur le Président, je vais vous poser, au nom des habitants de Saint-Pierre-des-Corps, deux questions précises qui appelleront, j'espère, deux réponses. Ces deux questions, c'est quand et comment ? Quand ? C'est-à-dire dans quelle programmation s'inscrit la délibération amendée de ce soir ? Et dans le même esprit, existe-t-il déjà un ordre prioritaire fixé pour la réalisation de ces trois piscines ? Ma deuxième question, c'est comment ? C'est-à-dire sur la base de quel projet à la fois sportif, pédagogique mais aussi, et c'est important, financier de fonctionnement s'inscrit la délibération amendée ce soir ? Voici mes deux questions Monsieur le Président et je vous remercie pour les réponses que vous pourriez y apporter.*

Frédéric AUGIS : *Je vais y répondre tout de suite, cher collègue. Cela s'inscrit dans le plan piscine que j'ai appelé de mes vœux à la fois au moment de la cérémonie de début d'année. J'ai dit que je pense qu'il faut mailler le territoire d'un certain nombre d'équipements piscines et cela doit se faire également à travers ce plan pluriannuel d'investissement, mais un plan piscine qui répond aussi au fait qu'il faut harmoniser nos piscines. Il faut que nos habitants de la métropole puissent aller d'une piscine à l'autre avec une billettique unique. Avec cette volonté de mailler le territoire qui permettra aussi de faire de la complémentarité dans nos investissements. Ce n'est pas de faire la même piscine partout. Il y a ce qui est obligatoire, ce que disait Bertrand RENAUD, éviter que les gamins se noient, donc l'apprentissage de la piscine, c'est dans l'ADN de chaque bassin que l'on va réaliser ou qui est déjà sur le territoire. Après, qu'il y ait plutôt des endroits où il y a une fosse de plongée, il y a peut-être d'autres besoins. Il faut y réfléchir par rapport d'abord au bassin de population. Je vais renvoyer vers les maires, les adjoints, autour de Sébastien MARAIS pour réfléchir aux besoins et comment aussi avoir une spécificité au sein de ce grand acteur piscine métropolitain. Ce n'est pas ce soir que je vais déterminer le calendrier, chers collègues, vous le savez bien et on en reviendrait à ce qu'on a dit précédemment sur le DOB. Je rappelle une chose, les communes doivent nous amener le foncier, cela a toujours été la règle dans cette métropole, et de faire*

vivre ce foncier aussi par rapport à la mobilité. On ne peut pas la mettre n'importe où et que finalement personne ne puisse y aller. Il faut que cela s'intègre avec ce que disait précédemment Christophe BOULANGER, on arrive à la fin de la délégation de service public, on va réécrire une nouvelle histoire, il faut aussi mettre en adéquation nos besoins et nos équipements. J'espère avoir quand même répondu, cher ami, à vos questions parce que c'est un grand plan, une grande ambition pour notre métropole et elle en a besoin. Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Merci à double titre, d'avoir proposé cet amendement et de m'avoir reçu pour discuter de la piscine de Saint-Pierre-des-Corps, et pas seulement pour faire plaisir au premier édile, Monsieur SOULAS. Je crois que cela fait surtout plaisir aux habitants de Saint-Pierre-des-Corps et c'est surtout à eux que je pense d'abord, c'est la première chose que je voulais dire ce soir. Cette piscine est une nécessité, on l'a dit. Monsieur SOULAS, il n'y a pas 13 écoles à Saint-Pierre-des-Corps mais 12, 3 collèges et un lycée. Il est indispensable que cette piscine soit là, parce que depuis peu cette année, et effectivement c'est difficile de s'en réjouir, nous avons un nouveau quartier prioritaire, la Galboisière, ce qui porte, comme l'a dit Monsieur SOULAS, à 8 000 le nombre de personnes habitant les quartiers prioritaires à Saint-Pierre-des-Corps, 8 000 sur une population de 16 000, soit 44% de logements sociaux. Nous nous devons effectivement d'être solidaire et de faire en sorte que ces jeunes puissent apprendre à nager. La première cause de mortalité des enfants de 0 à 5 ans est la noyade. Mesdames, Messieurs, écoutez bien ce que je vais vous dire ce soir. Lorsqu'un enfant se noie, cela va vous faire froid dans le dos, il coule, il ne se débat pas. J'espère que la télé relaiera cette présentation. Un enfant coule, il vous regarde et tant que vous n'avez pas plongé la main pour aller le rechercher, il restera dans l'eau parce qu'il ne connaît pas ce milieu, il ne sait pas que plus haut il y a de l'air. Faites partager à tous vos amis le souci lorsque vous avez un enfant qui n'est pas loin de chez vous, qui est dans une piscine privée notamment, parce que ça arrive dans les piscines privées, on doit avoir une vigilance permanente. C'est indispensable d'apprendre à nager et je me réjouis effectivement qu'il y ait une reconnaissance métropolitaine. Je vous encourage à tous voter pour cette délibération qui est au combien importante dans les projets de la métropole et dans son avenir. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Évidemment on se réjouit vraiment très fortement de cette nouvelle pour les trois piscines, et notamment celle des Tourettes dont on a soulevé le sujet il y a déjà plusieurs années, cela a mis un peu de temps, mais c'est arrivé sur le devant de la scène, donc tant mieux, c'est un grand bonheur. Si vous pouviez, Monsieur le Président, juste à côté, il y a un gymnase donc n'hésitez pas.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *On pense au gymnase. Je prends la parole pour me féliciter de deux décisions importantes. Je ne suis pas revenu sur le DOB, un certain nombre de collègues ont fait des commentaires. Je confirme que la décision prise sur le schéma cyclable va nous permettre d'augmenter là aussi nos réalisations, et le mandataire qui nous aide sur la maîtrise d'ouvrage va permettre de réaliser des investissements sur le réseau cyclable comme on ne l'a jamais réalisé, jusque-là puisqu'on a 10 millions d'euros affichés dans le budget, avec des entreprises derrière prêtes à travailler. C'était une première petite remarque, première petite parenthèse. Dans ce budget, on n'a pas noté, mais c'est un*

élément important puisqu'on a parlé de crise sociale précédemment, que le budget pour la politique de la ville allait légèrement augmenter, alors que de nombreux budgets métropolitains connaissent une petite baisse. La décision a été prise d'augmenter légèrement le budget de la politique de la ville, c'était une nécessité parce que, comme vient de le signaler le maire de Saint-Pierre-des-Corps, un nouveau quartier à Saint-Pierre-des-Corps, un nouveau quartier aux Tourettes. Concernant les Tourettes c'est une bonne décision je pense, et je me félicite de cette décision dans le budget d'avoir légèrement augmenté ce budget lié à la politique de la ville qui nous permettra de travailler, parce qu'il est vrai que les indicateurs sont mauvais, ceux de pauvreté, et l'un des pires est peut-être le chômage des jeunes sur lequel il faut vraiment qu'on ait un regard et des actions pour essayer d'enrayer ces mauvais résultats dans les quartiers politiques de la ville. C'est une bonne nouvelle aussi que la métropole intervienne en termes d'investissement dans ces quartiers politiques de la ville à Saint-Pierre-des-Corps, aux Tourettes. Ce quartier a besoin de cet équipement qui aujourd'hui est dédié justement aux apprentissages des scolaires, et qui peut-être demain nous permettra d'accueillir aussi un certain nombre de publics en dehors de ces plages horaires dévolues à aux clubs et aux scolaires. Une bonne nouvelle pour ce quartier, ce nouveau quartier politique de la ville est, je pense, une très bonne décision de la métropole que je voulais saluer.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Merci. Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention parce que c'est vrai que j'avais eu un petit peu peur, mais je n'étais pas le seul d'ailleurs, lors de vos vœux il m'avait semblé que dans l'énoncé des reconstructions de piscine, la piscine de Saint-Pierre-des-Corps avait été oubliée, donc ce soir effectivement je me félicite, comme vous tous de ce projet pour la ville de Saint-Pierre-des-Corps. Par contre, précédemment j'ai posé une question. On a trois projets, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours, Saint-Pierre-des-Corps. Est-ce que d'ores et déjà avec vos services une priorité est donnée ou est-ce que ces trois projets seront mener de front ? Parce que lorsque vous dites par exemple qu'entre le moment où on prend une décision et le moment où on réalise la piscine, selon comment cela va être traité, est-ce que ces trois projets vont être menés en même temps ou vont s'échelonner les uns après les autres ? J'ai un petit peu peur que le dernier va passer au bout d'une dizaine ou une quinzaine d'années. Je pense qu'il faudrait qu'on ait quelques précisions, notamment à apporter aussi aux habitants des trois villes. Merci.*

Frédéric AUGIS : *L'intérêt métropolitain, c'est l'acte 1. Je vous ai dit que l'acte 2 consiste pour la commune à nous faire parvenir un foncier disponible pour pouvoir installer un tel équipement. La faisabilité c'est aussi de savoir comment on le chauffe. Est-ce qu'on creuse pour voir si on a de la chaleur ? Est-ce qu'on met une biomasse pas loin ? Comment on fait ? Finalement, l'objet le plus simple à construire c'est la piscine, le bassin, c'est tout ce qu'on fait autour et comme je l'ai dit ce sont aussi les besoins des habitants, de la ville. Je ne peux pas donner un calendrier ce soir, mais des études ont déjà été menées à Saint-Cyr-sur-Loire. Concernant les Tourettes, je ne doute pas que la mairie de Tours puisse nous proposer rapidement un projet. Je crois, après avoir vu avec Sébastien MARAIS et le maire de Saint-Pierre-des-Corps, qu'une étude a été faite à l'intérieur de la mairie de Saint-Pierre-des-Corps. Emmanuel FRANÇOIS.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président, pour répondre aux interrogations de Monsieur SOULAS. Le premier temps c'est de reconnaître l'intérêt métropolitain. Ensuite, effectivement, nous avons présenté la piscine, nous avons présenté ce que nous*

envisageons. Je voulais revenir sur celle de Saint-Cyr-sur-Loire où lorsque Philippe BRIAND a présenté son projet il nous a parlé de géothermie dont on peut s'inspirer. Je pense qu'on peut essayer, Monsieur SOULAS si vous voulez bien m'écouter ... Non mais c'est vrai je m'adresse à vous, vous ne m'écoutez pas, donc un moment un peu de correction, je vous ai écouté avec attention. Je pense que ces projets peuvent être menés de front et s'inspirer les uns les autres dans l'ingénierie, dans la façon dont on peut les élaborer et je crois que tous les territoires ont à y gagner. On voit bien que l'intérêt pour ces piscines que l'on a votées ce soir est indispensable. Je vous remercie encore de bien vouloir voter cette délibération.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Amendement accepté.

Vote à l'unanimité.

**C_24_02_12_017- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS -
COMMUNICATION DES DONNEES DE BRANCHEMENT ENTRE TOURS METROPOLE
VAL DE LOIRE ET ENEDIS, EN VUE DE L'ETABLISSEMENT ET DE LA MISE A JOUR
DE L'INVENTAIRE DES OUVRAGES - APPROBATION D'UNE CONVENTION**

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du Conseil municipal de la ville de Tours du 17 novembre 2015, cette dernière a approuvé la signature du contrat de concession de gestion du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la ville de Tours, avec la société ENEDIS, pour une durée de 20 ans.

La création de Tours Métropole Val de Loire a entraîné une substitution de cette dernière à ses communes membres concernant l'exercice de la compétence « gestion des réseaux de distribution d'énergie électrique ».

Ce transfert de compétence confère à Tours Métropole Val de Loire le statut d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), sur le territoire de la ville de Tours (non-adhérente au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire).

Un travail a été mené par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.), France urbaine et Enedis, ayant pour objet d'encadrer les conditions de communication des informations relatives aux branchements. A l'issue de ce travail, un accord de méthode expérimentale a été signé entre ces acteurs le 8 juin 2022.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire, en sa qualité d'AODE, reprenne le cadre contractuel ainsi proposé et conclut à titre expérimental, une convention avec son Concessionnaire, ENEDIS, fixant les modalités des échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement, conformément aux règles de protection des données à caractère personnel.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe à la présente délibération, relative aux échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement à titre expérimental visé à l'article 43 du cahier des charges de la concession de gestion du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire de la ville de Tours ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge de l'énergie, à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président. Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention entre ENEDIS et Tours Métropole pour des échanges d'informations lors de l'établissement et la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement du réseau de distribution d'électricité. Rien de particulier, c'est vraiment pour accélérer et c'est dans le cadre de la qualité d'autorisation organisatrice de distribution d'électricité de Tours Métropole Val de Loire.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'information ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

**C_24_02_12_018- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS -
CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET L'ASSOCIATION G2X
POUR L'UTILISATION ET L'ANIMATION DU PUMPTRACK A LA GLORIETTE**

Convocations adressées le mardi 06 février 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 73
Nombre de délégués votants : 84
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danièle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est propriétaire de l'espace naturel de La Gloriette, qui propose une offre de pratiques et d'ateliers autour des questions de transition écologique, à destination de tous les publics au premier rang desquels figurent les scolaires et les accueils de loisirs.

La Métropole a souhaité développer sur ce site un équipement sportif de proximité en accès libre et encadré sur certains créneaux. C'est dans ce cadre qu'une piste de pumtrack est mise à disposition depuis l'été 2023, qui peut bénéficier à une population de proximité mais également aux habitants des quartiers situés sur l'axe du tramway.

L'objectif de cet équipement est de proposer une offre sportive nouvelle et innovante répondant à des pratiques urbaines liées aux sports de glisse. Cette offre se veut accessible au plus grand nombre : jeunes enfants, publics porteurs de handicaps, pratiquants de sports de glisse plus confirmés.

L'équipement comporte :

- une boucle d'initiation de 50 mètres linéaires, praticable notamment par les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et les enfants en draissienne ;
- une boucle confirmée de 170 mètres linéaires, plus sportive et praticable principalement par les vélos.

Pour la réalisation de cet équipement, l'Agence Nationale du Sport a attribué à Tours Métropole Val de Loire une subvention de 38 347 €.

Afin de développer la pratique associative sur le site, il est proposé de conventionner avec le club de bicross G2X de Saint-Genouph, pour une utilisation ponctuelle avec gratuité.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** les termes de la convention entre Tours Métropole Val de Loire et l'association G2X pour l'utilisation et l'animation du pumptrack de la Gloriette ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Martin COHEN : *Cette convention concerne le domaine du sport pour l'utilisation du pumptrack à La Gloriette. Il s'agit d'une convention avec un club de sport, l'association G2X, pour lui permettre de pratiquer son sport sur ce site quelques heures par semaine.*

Frédéric AUGIS : *Pas de question ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

**C_24_02_12_019- DECHETS - APPROBATION DU CHOIX DU MODE DE GESTION ET
AUTORISATION DONNEE AU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT D'AUTORITES
CONCEDANTES DE LANCER LA PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE SALAMANDRE**

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers dont Tours Métropole Val de Loire a la responsabilité, il ressort des études réalisées et du rapport de présentation, l'importance que soit menée à bien la réalisation d'une seconde ligne de four de l'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) Salamandre ainsi que les travaux dits de « revamping » des installations existantes (1^{ère} ligne de four) et l'exploitation de l'U.V.E. dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et membres du groupement d'autorités concédantes.

Les études réalisées, matérialisées par un rapport de présentation sur les modes de gestion de l'U.V.E., ont eu notamment pour objectif de comparer les différents modes de gestion au regard des enjeux en cause.

Ces études comparatives conduisent à favoriser la gestion déléguée sous forme de délégation de service public au regard des enjeux techniques et financiers du service.

En effet la gestion déléguée sous forme de concession de service, et plus précisément de délégation de service public, permet de confier à un tiers l'exploitation et la gestion du service public en lui transférant le risque d'exploitation (aléas techniques, économiques et financiers) tout en permettant à Tours Métropole val de Loire de bénéficier des compétences et des moyens techniques d'un partenaire privé ; ce qui est adapté pour la gestion de services complexes en particulier pour une installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.).

Par délibération du 27 novembre 2023, le bureau métropolitain a adopté la délibération portant: « création d'un Groupement d'Autorités Concédantes – approbation de la convention constitutive de ce groupement permettant aux collectivités de désigner le futur concessionnaire de l'U.V.E. Salamandre ».

Par ailleurs, il est précisé que la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) et le Comité social et territorial (C.S.T.) ont été saisis, pour avis, sur le principe de la conclusion d'une concession, portant délégation de service public, pour la conception et la réalisation d'une seconde ligne de four de l'U.V.E. Salamandre, la réalisation de travaux dits de « revamping » des installations existantes (1^{ère} ligne de four) et l'exploitation de l'U.V.E. dans son ensemble pour le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés des collectivités porteuses du projet et Membres du groupement d'autorités concédantes.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Bureau métropolitain du 27 novembre 2023 portant création d'un Groupement d'Autorités Concédantes – approbation de la convention constitutive de ce groupement permettant aux collectivités de désigner le futur concessionnaire de l'U.V.E. Salamandre,

Vu l'avis du CST en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu l'avis de la CCSPL en date du 16 janvier 2024,

Vu le rapport de présentation sur le mode de gestion de l'U.V.E.,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

- **APPROUVE** le principe de mode de gestion de l'U.V.E. Salamandre dans le cadre d'une délégation de service public pour la conception, « le revamping » de l'unité existante, la construction d'une seconde ligne de four et l'exploitation de l'U.V.E. Salamandre dans son ensemble ;

- **AUTORISE** la délégation du service public telle que prévue par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales, et selon la méthode définie dans la convention de Groupement d'Autorités Concédantes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Cette délibération concerne la question des déchets et du projet de passer avec une délégation de service public pour envoyer une partie de nos déchets incinérables vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse dans le 49. J'en avais parlé en commission générale début décembre, il s'agit d'envoyer la partie d'export. On aura à peu près sur le département 140 000 tonnes en 2030 dont on ne saura pas quoi faire. Sur ces 140 000 tonnes, 60 000 tonnes pourraient être gérées par une unité métropolitaine, 40 000 tonnes par une unité sur le chinonais et il resterait 40 000 tonnes à exporter dans les départements voisins. Une partie de ces 40 000 tonnes pourrait donc être envoyée sur l'unité de Lasse où on a déjà une première ligne qui existe, le site est connu. Je vous ai proposé d'ailleurs une visite à la mi-mars pour ceux que cela intéresse. Une deuxième ligne va être en construction. Dans la démarche de réflexion sur le débouché de nos déchets à horizon 2030, on a regardé ce qui se faisait sur les départements voisins. Il se trouve que dans leur projet de deuxième ligne lancée pour les déchets d'Angers Loire Métropole, il restait de la place dans l'autorisation préfectorale. Une place nous est proposée pour un maximum de 25 000 tonnes, ce qui représentera en proportion 40% de nos déchets. 60% de nos déchets devront toujours être gérés sur l'unité métropolitaine, mais au moins on a jusqu'à 25 000 tonnes de nos déchets qui pourront aller là-bas, ce qui permet de s'assurer qu'une partie de cet export est bien déjà sur des rails pour un exutoire qui devrait sortir. Comme les choses sont un peu en avance par rapport à notre projet qui devrait sortir avant, on espère 2027, cela nous permet aussi de sortir 25 000 tonnes de l'enfouissement à cet horizon, et donc de les sortir du paiement de la TOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) qui est très élevée concernant l'enfouissement. C'est une solution pour cet export qui nous permet de sortir plus rapidement que pour le reste de la TOM, à 65 euros la tonne.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Deux sujets, un problème de forme et un problème de fond. Le problème de forme que j'ai déjà posé ici, Monsieur le Président, résolu un temps, puis qui a redérivé, ce sont les CCSPL. On est obligé de donner notre avis en CCSPL. Franchement, la présentation n'est pas à la hauteur, les services l'ont faite, mais je regrette une nouvelle fois, il y a peut-être incompréhension, on en a parlé avec Martin, que le vice-président en charge du sujet soit absent des débats. On se retrouve quand même avec un sujet qui est un peu « touchy » avec Gérard DAVIET, Laurent RAYMOND, Michel SOULAS et moi à donner un avis. Franchement, cela ne peut pas fonctionner comme cela. On ne peut pas donner un avis. Il faut que l'exécutif, Monsieur le Président, nous dise quel est son avis parce qu'autrement on ne va pas y arriver. Il faut que les vice-présidents en charge soient présents dans ces commissions pour développer l'aspect politique. Les services ont développé l'aspect technique, je les en remercie. Cédric a fait la présentation qui était d'ailleurs la présentation que vous avez eue en conseil métropolitain ou à peu près, il nous a redonné quelques éléments effectivement techniques, mais ce n'est pas suffisant. Il faut nous réexpliquer le sujet.*

Le problème de fond sur le sujet. On va essayer de voter cette délibération. Ce serait bien de nous donner quand même quelques informations, savoir où en est ce dossier. Une

commission générale a eu lieu, au lendemain de la commission générale un conseil métropolitain a eu lieu où on m'a demandé de ne pas m'exprimer sur le sujet, donc j'ai attendu gentiment la délibération qui convenait pour le faire. Pour l'instant on choisit cette solution. Ce qui serait bien quand même pour les conseillers métropolitains de base, ceux qui n'ont pas accès à tous les dossiers au fur à mesure, de dire sur ce sujet quels sont les trois projets possibles et par projet, le bilan écologique, le bilan économique, le bilan fiscal de façon à ce qu'on puisse avoir une idée très claire du sujet, ce qu'on n'a pas. On a les informations de différentes façons, mais pas ici. On nous a annoncé que ce n'était pas possible à Parçay-Meslay. Le maire de Tours nous a annoncé ensuite lors du congrès des maires d'Indre-et-Loire que cela se ferait à Tours. Très bien. Depuis, pas de nouvelles. On a des rumeurs que cela serait dans une autre commune au Nord de Tours, monsieur le Maire de Notre-Dame-d'Oyé, mais on n'a pas de nouvelles. Martin l'a rappelé d'ailleurs, le sujet est important d'un point de vue fiscal tout bêtement, il est d'une importance gigantesque pour notre métropole. On a évoqué précédemment le DOB où on sait que l'UVE est toujours de l'ordre de 80 millions d'euros, je parle sous le contrôle de Martin. Je crois que ça mériterait, tant sur la forme CCSP que sur le fond, un peu plus d'informations et de formalisme sur ce sujet très épineux. Merci Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Martin.*

Martin COHEN : *Très rapidement. Normalement on va avoir deux mois de concertation en mai et juin, je vous l'avais dit en commission générale. On aura donc l'occasion de discuter tous ensemble ainsi qu'avec les habitants, les associations, des différentes possibilités qu'on pourrait avoir pour nos déchets. Je rappelle que cette concertation sera à la fois sur la prévention, donc on pourra discuter du niveau de tonnage de ces déchets résiduels, de ces déchets incinérables et des traitements. Cela traitera à la fois des deux sites, Chinon et Tours Métropole. À cette occasion, on aura vraiment le temps de discuter, de débattre sur le projet. Aujourd'hui, on est en train de constituer le dossier de concertation, de travailler sur les différents dispositifs, les différents médias utilisés, pour qu'on ait le maximum de personnes aux différents temps de cette concertation. Effectivement à la suite du refus de la commune de Parçay-Meslay, on travaille sur une alternative. Aujourd'hui, je n'ai pas suffisamment de vues précises pour faire des annonces, mais on continue à travailler sur ce sujet pour que cela soit prêt en amont de la concertation et qu'on puisse la lancer dans les temps, ce qui devrait être le cas vu comment cela se passe ces dernières semaines.*

Frédéric AUGIS : *Mélanie FORTIER.*

Mélanie FORTIER : *Merci Monsieur le Président. Une petite explication de vote pour un certain nombre de mes collègues, pour dire que nous nous abstenons sur cette délibération. Nous savons que par ce geste nous n'empêchons rien, et donc pour cela nous le faisons la conscience tranquille, mais juste pour marquer la différence que nous devrions tous porter aujourd'hui, je pense. Je sais qu'on est encore une fois un peu au pied du mur, on va être obligé de transporter 40 000 tonnes sur les routes, avec le risque en plus de polluer aussi l'environnement, puisqu'évidemment on va encore accentuer notre empreinte énergétique sur cette politique-là. On est un peu au pied du mur, un peu obligé de passer cette délibération, et effectivement la responsabilité est collective. Au-delà de tout cela, l'incinération est vraiment la solution de la fin, du cycle des déchets. Précédemment, on disait que le fonds vert serait doté de 5 millions d'euros en 2024, 67 millions d'euros ont été dépensés sur l'ensemble de la région l'année dernière. Des leviers sont peut-être à utiliser et sans doute une politique peut-être d'incitation. Par exemple des zones d'apport volontaire*

sur le compost, le recyclage, trouver cette économie circulaire vertueuse, faire en sorte que des projets émergent et pas seulement des équipements, mais investir aussi dans cette politique-là en amont et pour ne pas avoir me semble-t-il à faire le choix de ce qu'on vient d'évoquer, c'est-à-dire cet incinérateur. On le sait, tout le monde joue à un moment le jeu de la « patate chaude », personne ne veut de cet incinérateur dans son jardin, mais si nous devons expliquer à nos concitoyens qu'on a déjà mis sur les routes 40 000 tonnes de déchets, qu'on est obligé de signer une convention et d'agrandir cette zone à Lasse où on utilise l'énergie pour chauffer des serres, ce qui est sans doute très bien, mais il y a d'autres choses à chauffer dans nos villes que des serres. Je pense qu'aujourd'hui on a peut-être un tournant à marquer, peut-être une ambition à démontrer et je regarde notre vice-président aux finances qui nous fait oui de la tête. Oui, cela fait partie des projets sur lesquels il faut investir fortement, sur lesquels il faut que nos politiques rencontrent leurs objectifs et qu'ils rencontrent un taux de réalisation important. Un vrai braquet est à donner à cette politique sur la gestion des déchets, sur une politique de l'écologie globale de notre fonctionnement, réduction des déchets, incinération à la fin du processus s'il en reste encore. Aujourd'hui, nous nous abstenons sur le principe, pas spécialement sur le contenu de la délibération, mais c'est un principe que nous voulons marquer politiquement. Merci de votre écoute.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Je partage ton avis. On est en train de travailler autour de Martin afin de baisser au fur et à mesure, et que l'incinération soit le recours ultime. L'ensemble de ce qui est fait par la métropole depuis maintenant plusieurs années, c'est de baisser finalement la poubelle marron, de valoriser la poubelle jaune et les biodéchets qui vont être lancés. Initialement lorsqu'on parlait d'un UVE, on parlait de plus de 80 000 tonnes, aujourd'hui on est à 60 000 tonnes, donc on est déjà un peu plus vertueux. On continuera de travailler dans ce sens-là. Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, sinon les chiffres ne sont pas les bons. 25 000 tonnes à Lasse, une quinzaine environ à Blois, donc effectivement ce que vient de dire Mélanie FORTIER ce sont des coûts supplémentaires impressionnants qui vont se reporter bien entendu. Qui va payer ? Celui qui met dans la poubelle, donc nos concitoyens, plus l'impact carbone monumental, une heure et demie aller, donc trois heures aller et retour sont nécessaires. Des camions vont faire des allers-retours pour Lasse toute la journée, sans compter le travail des agents bien entendu. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, 60 000 tonnes. Quel est le coût à la tonne d'un 60 000 tonnes pour nos concitoyens en plus de la TGAP et de la taxe carbone qu'il va devoir payer ? Vous connaissez la réponse ? Non ? Ce n'est pas tellement rentable à 60 000 tonnes, cela coûte deux fois ce que cela coûte aujourd'hui, autour de 250 euros la tonne. Il faudrait le dire. Je veux que vous apportiez les chiffres, parce qu'à chaque fois on pose les questions ici et les chiffres ne sont pas apportés. De la même façon, combien 60 000 tonnes irriguent en termes de réseau de chaleur ? On ne sait toujours pas. La question avait été posée. Monsieur DENIS avait dit que c'était d'ailleurs une bonne question. Je crois que c'est la première fois qu'il disait que c'était une bonne question. Combien en termes de réseau de chaleur ? Aujourd'hui, vous êtes en train de segmenter le projet, peut-être pour gagner du temps, peut-être pour révéler qu'il n'y a pas vraiment de projet, on ne sait pas dans quel endroit, cela a changé, peut-être, on vous le dira, il y a une enquête. Tout cela est très approximatif. On est à un an et demi, deux ans de la fin de mandat. On sait très bien que si une décision n'est pas prise concrètement en exposant ce que cela coûtera à nos concitoyens, cela va coûter très, très cher donc de ce point de vue-là, effectivement, je suis favorable à ce qui vient d'être dit, que d'autres ont pu souligner, à savoir faire le maximum aussi sur la réduction à la source. C'est marrant Monsieur COHEN*

que vous n'évoquiez que très peu cette question de la réduction à la source. On parle de millions d'euros qui vont être investis, mais là-dessus vous ne dites rien ou très peu. C'est vraiment surprenant. Donc ce que vous êtes en train..., je vais terminer, vous pourrez répondre, je vous sens un peu nerveux, c'est bizarre, c'est surprenant. Vous masquez un impact écologique majeur des décisions que vous êtes en train de prendre, cela ne pose pas de problème, ni à Monsieur DENIS d'ailleurs. Vous masquez le surcoût monumental pour nos concitoyens, cela ne vous pose pas de problème, parce que c'est vrai que le pilier social, on le voit à Tours, ce n'est pas vraiment votre souci, vous le déclarez, mais vous ne le faites pas. Troisièmement...

L'assemblée réagit.

Frédéric AUGIS : *Je vous propose de faire cette partie lundi prochain.*

Benoist PIERRE : *Non, je le fais dans un cadre d'une politique de déchets qui concerne nos concitoyens de la métropole et cela va coûter à tout le monde, plus la TGAP que vous n'arrivez même pas en plus à résoudre. Aujourd'hui on ne voit ni le projet, ni la cohérence du projet, ni l'acceptabilité du projet, ni la pertinence d'ici ..., Monsieur le Président vous aviez dit avant la fin 2023, je crois que nous sommes en février 2024, avant c'était avant l'été, puis ensuite avant la fin 2023. Aujourd'hui c'est complètement inconscient d'arriver avec juste des petites délibérations, à droite, à gauche, pour dire 20 000 tonnes d'un côté, 15 000 de l'autre. On n'a pas le projet d'ensemble, rien ne tient la route.*

Frédéric AUGIS : *Martin COHEN.*

Martin COHEN : *Je suis juste un peu agacé. Je me demande à quoi servent les commissions générales. J'ai quand même l'impression de vous avoir présenté pendant une heure et demie la stratégie des déchets globalement, en prenant bien en compte la hiérarchie. Prévention d'abord, ensuite la valorisation matière, la valorisation énergétique. J'ai aussi développé le fait qu'on était en train de lancer un programme de prévention à l'échelle du département, c'est inédit. On met en place les choses pour que cela se lance de façon forte dès 2024, entre 2024 et 2029. Ce PLPDMA, ce programme local, c'est moins 20% de tonnage sur les OMR et au global, pas que les OMR d'ailleurs, c'est OMR plus ce qu'on envoie aussi en déchetterie, c'est passer de 570 kilos par habitant à 470 kilos par habitant, 100 kilos en moins par habitant d'ici 2030, donc c'est quand même une ambition importante. Pour vous donner quelques chiffres récents, ceux des derniers jours, en 2023, par rapport à 2022, on a baissé déjà de 9%, donc on fera peut-être même encore mieux que ces 20% espérés de baisse d'ici 2030. On est fortement sur la prévention, c'est la première des priorités. Sur les 60 000 tonnes et le prix, il faut arrêter de faire peur aux gens, le prix de la tonne ne va pas être de 250 euros. On est autour de 120 euros, 130 euros la tonne aujourd'hui sur de l'incinération, pas 250 euros.*

Benoist PIERRE : *Ce ne sera pas rentable.*

Martin COHEN : *Par rapport au réseau de chaleur, je l'ai déjà dit, 60 000 tonnes, un réseau de chaleur permet de chauffer 10 000 équivalents habitants, c'est exactement ce qu'il nous faut pour un réseau de chaleur à Tours Nord, donc les dimensionnements correspondent bien et les équipements publics qui vont avec, les piscines notamment. Vous pouvez nous reprocher d'envoyer une partie de ces déchets à Lasse. Pour moi c'est aussi une façon de me rassurer, de nous assurer, que cet export est déjà calé, de ne pas mettre tous ses œufs*

dans le même panier. On peut voir cela comme une faiblesse. Je trouve que c'est plutôt une gestion de bon père de famille. La partie export, aujourd'hui envisagée à Blois, c'est aussi une façon d'anticiper la réduction de ces déchets. Les 15 000 tonnes qu'on enverra à Blois, aujourd'hui elles sont envisagées en vide de four, donc pas avec du contrat long terme, ce qui nous permettrait de baisser encore de 15 000 tonnes nos déchets en envoyant de moins en moins à Blois. J'ai bien présenté la stratégie globale début décembre et vous avez globalement les éléments. Dès qu'on sera plus avancé sur les sites, et cela ne saurait tarder, on pourra discuter de tout cela et la concertation est faite pour cela.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Je rebondis Martin sur ce qui vient d'être dit. Certes, une commission générale a exposé le sujet. Martin, merci pour redire ce qui a été dit à la commission générale. Ce qui est un peu frustrant dans le dossier de la commission générale c'est qu'on expose les motifs, on n'a pas par projet les coûts écologiques et économiques des dossiers, c'est-à-dire le coût actuel d'où on part au niveau écologique, rejets, coût économique, coût fiscal, ce qu'on ferait pour éventuellement un incinérateur, ce qu'on ferait dans le cas où il n'y aurait pas d'incinérateur, et on continuerait sur la tendance de diminuer nos déchets résiduels, comme l'a dit le président, et d'avoir des solutions alternatives. Je pense Martin que si on avait les trois sujets avec à chaque fois les rejets, le bénéfice écologique, l'économie du système et la fiscalité dans un tableau récapitulatif, ce serait génial. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci Christophe. Martin COHEN.*

Martin COHEN : *C'est exactement ce qui est prévu dans le dossier de concertation, c'est comme cela qu'on le prépare, il y aura le chiffrage de l'alternative. Pour l'alternative, le fait de ne rien lancer, on aura un peu du mal à chiffrer, parce que cela signifiera envoyer où on peut nos déchets avec un peu « un sauve qui peut », donc cela voudra dire envoyer dans la région parisienne, à Nantes et avec des prix certainement très élevés, on fera des hypothèses, mais c'est bien comme cela que c'est prévu avec les gains et externalités négatives environnementales, les coûts financiers des différents scénarios.*

Frédéric AUGIS : *Didier VALLÉE.*

Didier VALLÉE : *Je voulais dire que sur ce sujet on a trop tardé. Ce que propose Martin COHEN me semble équilibré, et en même temps une politique éducative et pédagogique de façon à ce que les citoyens effectivement, jettent moins, donc effectivement c'est vers là qu'il faut aller. Le plan mis en place par Martin COHEN et les services est équilibré. Le but n'est pas forcément d'emmenner des camions pendant des années, mais de réduire ce nombre de déchets justement en emmenant les déchets pendant un certain temps. Cela nous donne une capacité de réduction de nos déchets et un traitement qui se fera dans le département pour nos déchets qui resteront dans 5 ans ou 10 ans à 60 000 tonnes. Je trouve quand même logique qu'on gère nos déchets. Nous sommes, je crois, le seul département à ne pas gérer nos déchets actuellement. Le but de toute la politique se base sur deux supports, à la fois une politique de réduction des déchets par un travail pédagogique, éducatif et par le traitement des déchets qui resteront, on aura toujours des déchets ultimes qui resteront.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Au vu de la situation de notre département et du retard que nous avons pris collectivement, la proposition que nous faisons est aussi une alternative crédible qui nous permet de continuer de travailler et de faire des avancées sur ce dossier qui en a bien besoin. C'est une alternative que je trouve très bien et qui va aider notre Métropole.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

7 abstentions : Mmes DELAGARDE, FORTIER, METREAU, NICOLAY-CABANNE ; MM BOUCHET, BRUTINAUD, PIERRE.

C_24_02_12_020- CYCLE DE L'EAU - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES RUE DE SUEDE ET AVENUE GUSTAVE EIFFEL A TOURS - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LA SARL FL RESTAURATION

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 27 février 2023, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable qui se sont tenus sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire de novembre 2021 à avril 2023, rues de Suède et Gustave Eiffel, au nord de la commune de Tours.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C'est dans ce contexte que deux dossiers de demande d'indemnisation ont été examinés le 13 novembre 2023 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis par les deux pétitionnaires, la Commission d'indemnisation amiable a considéré que les travaux rues de Suède et Gustave Eiffel avaient occasionné pour la SARL FL RESTAURATION (activité de restauration au 48 avenue Gustave Eiffel à Tours) et pour la SARL GROSBOIS (activité de boulangerie-pâtisserie au 56 rue de Suède à Tours), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d'allouer à la SARL FL RESTAURATION une indemnité définitive de 25.832 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Cette indemnité sera versée à la SARL FL RESTAURATION selon les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération, si elle l'accepte dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, la SARL FL RESTAURATION pourra contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Pour une complète information, il est précisé qu'en application de la délibération du 17 mars 2023 portant délégations d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau métropolitain, la compétence de transiger pour les montants inférieurs à 10 000€ ayant été déléguée au Président, il sera procédé, par décision du Président, à l'attribution, sur proposition de la Commission d'indemnisation amiable, d'une indemnité de 7.842€ à la SARL GROSBOIS.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 27 février 2023 relative à la création d'une commission d'indemnisation amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 23 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 26 janvier 2024,

- **DECIDE** d'attribuer dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 25.832€ nette de TVA, à la SARL FL RESTAURATION en réparation du préjudice lié aux travaux rues de Suède et Gustave Eiffel, à Tours, menés de novembre 2021 à avril 2023 ;

- **APPROUVE** le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SARL FL RESTAURATION ;

- **DIT** que les indemnisations sont à prendre sur le budget assainissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Bertrand RITOURET : *Monsieur le Président, chers collègues, vous vous souvenez peut-être que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue de Suède, des travaux conséquents qui avoisinaient les 13 millions d'euros, nous avons une petite zone artisanale qui se trouve située dans cette rue, et les commerçants s'étaient émus d'une baisse de chiffre d'affaires. La métropole avait immédiatement réagi. Dès qu'on a été alerté, avec Thibaut COULON, dans les 10 jours qui suivaient nous les rencontrions. Ils nous avaient fait part de leurs difficultés et nous avons, quand je vous avais rapporté les difficultés, envisagé l'hypothèse de travailler par la voie de transaction sur les éventuelles demandes, cela ne veut pas dire qu'ils y avaient droit systématiquement, mais qu'on étudiait dans le cadre transactionnel ces demandes. Pour éclairer le conseil métropolitain, nous avons décidé le 27 février 2023 dernier de mettre en place une commission qui permettrait d'analyser et d'étudier ce qu'il en était de leur demande, commission qui a été présidée d'ailleurs par une magistrate du tribunal administratif d'Orléans, qui nous donnait l'éclairage et la vision administrative sur la recevabilité ou non. Cette Commission s'est réunie une première fois. Nous avons proposé que les dossiers soient déposés avant le 31 décembre. On a eu l'occasion de se réunir une seconde fois, pas plus tard que vendredi dernier. Ce soir, il vous est soumis les deux premiers dossiers que nous avons étudiés : le premier, s'agissant d'une indemnisation inférieure à 10 000 euros, c'est de la compétence directe du président, donc il n'y a pas à traiter, mais dès qu'on dépasse il faut que cela soit abordé par le conseil et notamment pour la SARL FL RESTAURATION il était prévu une indemnité définitive de 25 832 euros. Je précise que ce n'est pas le montant que réclament les professionnels. Souvent on a une demande bien plus élevée, plus du double en règle générale, ce qui est logique. Cette demande est examinée par rapport à la période de travaux, à la sinistralité, à la réalité des conséquences et à la perte réelle imputable aux travaux, ce qui n'est pas forcément la totalité. Nous avons défini une règle au niveau de la commission, avec d'ailleurs un système d'abattement, puisqu'on prend même 30% de moins du montant retenu pour tous les dossiers. Ce soir, il est proposé à votre conseil de proposer à SARL FL RESTAURATION cette indemnité de 25 832 euros, étant précisé que pour l'autre dossier qui est de la seule compétence du président le montant retenu est de 7 842 euros.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Iman MANZARI.*

Iman MANZARI : *Merci Monsieur le Président. Juste pour vous faire part de ma satisfaction de cette délibération et la démarche mise en place par la Métropole. Effectivement c'était un dossier compliqué, des commerçants étaient très inquiets aussi de la perte de chiffre*

d'affaires. Tout de suite avec mon collègue Bertrand RENAUD, on s'est rendu également sur place pour rencontrer des commerçants et également les habitants du quartier qui apportaient leur soutien aux commerçants. Je salue le travail réalisé par la métropole, aussi bien Thibaut COULON que Bertrand RITOURET, le service DEVECO ainsi que les chambres consulaires qui ont travaillé sur l'examen des dossiers. Je voulais juste, Monsieur le Président, profiter de cette intervention pour souligner un point assez important que sont les chantiers engagés dans les communes, souvent par les concessionnaires. Je pense que ce qu'on vient de faire rue de Suède, il faut que cela soit pris en exemple auprès des concessionnaires pour ne pas se retrouver systématiquement dans ce cas de figure. Il faut qu'une attention particulière soit prêtée par ces concessionnaires à la communication envers les riverains et les commerçants sur tous les chantiers. Il ne faut pas oublier qu'il faut prévenir les communes où les chantiers se déroulent 15 jours avant le chantier, c'est la règle. Début février, avenue Eiffel, on a failli se retrouver dans le même cas, il a fallu que j'intervienne sur ce chantier, parce que la communication n'a pas été faite. On a découvert également un chantier de gaz rue Febvotte où une petite communication a été faite auprès des commerçants, mais la ville de Tours n'a pas eu l'information à temps. Je pense qu'il faut faire un rappel auprès des concessionnaires et qu'on soit très vigilant pour que les chantiers se passent de la meilleure des façons. Je remercie d'ailleurs les services qui travaillent aussi à nos côtés, qui sont très réactifs dès qu'on leur signale des anomalies. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On sera attentif, on doit toujours être attentif effectivement à cela, parfois on apprend des choses au dernier moment, et c'est vrai que c'est très déplaisant.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_021- POLITIQUE AEROPORTUAIRE - CONVENTION DE FINANCEMENT PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR L'ENTRETIEN ET LA REALISATION DE TRAVAUX NEUFS D'AMENAGEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS - AVENANT N°1

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Bruno FENET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat (SMADAIT), constitué de Tours Métropole Val de Loire, du département d'Indre-et-Loire et de la région Centre-Val de Loire est chargé de la gestion de l'Aéroport de Tours Val de Loire.

Le Syndicat s'est engagé dans la procédure de certification européenne de sécurité aéroportuaire en application du Règlement (UE) n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil.

Dans le cadre de cette procédure de certification, le Syndicat doit réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien sur les infrastructures existantes de l'Aéroport et chacun de

ses membres s'est engagé à participer aux investissements sur la base de 1 million d'euros par collectivité et par an pendant 3 ans.

Le Conseil métropolitain a approuvé par délibération du 17 décembre 2020 la convention de financement et les deux premières échéances totalisant 2M€ ont été versées, le solde de 1M€ devant l'être à réception de l'état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées.

Considérant l'évolution du calendrier de réalisation des travaux qui se poursuivront jusqu'en 2024, il convient de modifier par voie d'avenant les modalités de versement de ce solde qui seraient les suivantes :

- Un troisième versement de 750 000 euros à la signature de l'avenant n°1
- Le solde de 250 000 euros sous réserve de vote du budget et à réception de l'état récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5215-27 du CGCT,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 29 janvier 2024,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement entre Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport de Tours Val de Loire pour l'entretien et la réalisation de travaux neufs d'aménagement de l'aéroport International de Tours.

Bruno FENET : *Monsieur le Président, chers collègues, je reviens vers vous pour vous présenter l'avenant n°1 à la convention de financement par la Métropole pour l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur l'aéroport. Le SMADAIT, trois collectivités, chacun de ses membres s'est engagé à participer aux investissements sur la base d'un million d'euros par collectivité et par an pendant 3 ans. Par délibération du 17 décembre 2020, la convention de financement et les deux premières échéances totalisaient 2 millions d'euros qui ont été versés, donc aujourd'hui cela concerne le solde d'un million d'euros. Il convient donc de modifier par voie d'avenant les modalités de versement de ce solde qui seraient les suivantes : le troisième versement de 750 000 euros à la signature de l'avenant 1 et le solde de 250 000 euros, sous réserve du vote du budget et réception de l'état de la totalité des dépenses réalisées. Vous avez eu en pièce jointe l'avenant n°1 ainsi que les décomptes des travaux réalisés sur l'aéroport pour le SMADAIT depuis 2020.*

Christophe BOULANGER : *Je l'ai déjà dit plusieurs fois en commission, je ne comprends toujours pas pourquoi on change les modalités de paiement de cette somme d'argent puisqu'initialement dans les conventions il était prévu de payer à terme, donc sur facture et là on change les modalités de financement puisqu'on paye au moment de l'avenant, ce qui n'a pas d'explication. Le point le plus important c'est la question de la clôture. On a parlé précédemment de zone d'activité, du déficit de zone d'activité sur le territoire, du ZAN, du zéro artificialisation nette, de tous ces enjeux qui sont devant nous, du positionnement de l'UVE. Je pense qu'aujourd'hui il faut absolument que la métropole reprenne la main sur le foncier de l'aéroport qui n'est pas nécessaire à l'exploitation de l'aéroport, et que sur ce*

foncier on redonne dans le cadre d'une zone d'activité la capacité de programmation pour optimiser ce foncier qui nous fait tant défaut. On est sur un foncier déjà artificialisé, donc qui ne rentre pas dans le cadre du ZAN. Je pense qu'il faut qu'on soit extrêmement vigilant là-dessus. Aujourd'hui autoriser le SMADAIT à implanter une clôture, qui est extrêmement chère quand on connaît les normes aéroportuaires, qui délimite ce territoire, cela questionne et cela péjore l'avenir de l'UVE, l'avenir financier d'un projet sur le territoire et la capacité de développement et de création d'une zone d'activité. EDEIS est tout sauf un opérateur en capacité de développer une zone d'activité, ce n'est pas son métier, chacun chez soi. Il faut redéfinir ces éléments-là, et donc je ne peux pas en l'état voter cette délibération.

Frédéric AUGIS : *Brunot FENET.*

Bruno FENET : *Par rapport à la première intervention, le SMADAIT n'a pas de trésorerie. L'objectif c'est le financement par les trois collectivités, puisque nous n'avons pas de trésorerie. D'autre part, concernant le périmètre des 220 hectares, une zone est effectivement confiée à EDEIS au niveau de l'exploitation et une zone est réservée au SMADAIT dans laquelle 15 hectares sont destinés au développement économique. EDEIS n'est pas en charge de ce développement économique. Ce sera clarifié lors du prochain plan local d'urbanisme métropolitain où justement on pourra déterminer sur cette zone le développement économique qui est au Nord de ces 220 hectares.*

Frédéric AUGIS : *Madame BLET.*

Christine BLET : *Je reviens sur l'intervention de mon collègue Christophe BOULANGER, car effectivement d'un point de vue financier il y a vraiment ce qu'on pourrait appeler, avec un terme que je vais utiliser peut-être de manière un peu provocatrice, un petit peu une entourloupe. Comment peut-on imaginer que petit à petit quelques transformations soient réalisées, quelques virages soient pris ? D'un point de vue financier, on se rend compte et on le savait, pour ma part je vous avais déjà interpellé, que ce qu'ont commencé à mettre au niveau de cette infrastructure les trois collectivités, comme vous aimez le rappeler, en tout cas pour la Métropole, il est clair qu'on engage de l'argent par rapport à quelque chose qu'on ne maîtrise pas. J'en tiens pour preuve les différents avenants pris comme celui-ci, où on modifie un petit peu les règles en cours de route. J'étais moi-même à une commission d'appel d'offres la semaine dernière où on a seulement fait un avenant de 152 000 euros, puisqu'en effectuant des travaux on découvre parfois des choses qu'on n'avait pas prévues. C'est le cas notamment pour l'installation de la nouvelle tour qui devra être connectée avec Toulouse. On nous l'a vendue comme quelque chose d'exceptionnel, de vraiment formidable. Une pointe de la technologie qui sera testée, unique en France et unique à Tours, j'en suis fière mais où est-ce qu'on va ? On peut être fier de la technologie, je n'ai jamais été contre mais là, en l'occurrence, j'ai le sentiment qu'on fonctionne à vue. Il est évident que lorsqu'on réalise des travaux on ne sait pas toujours ce qu'il y a. On sait quand même qu'on a récupéré un certain nombre de mètres carrés, d'hectares, qui sont pour certains hautement pollués. On n'a jamais fait chiffrer, en tout cas on ne sait pas du tout où on en est. Je remets en cause effectivement le fonctionnement et le financement de ce SMADAIT, ce qui se passe par rapport à EDEIS, puisque je crois savoir qu'ils s'en sont plutôt bien tirés jusqu'à présent. Effectivement ce ne sont pas des aménageurs de zones industrielles, ce n'est pas leur métier, mais par-delà cela si on leur a laissé, c'est bien pour qu'ils continuent à faire des profits sur le dos de nos trois collectivités. Je ne serai pas la seule à voter contre ce soir pour toutes ces raisons, on y reviendra à d'autres moments et aussi par rapport à ce que peut être le projet de cet aéroport qui est hors norme. Peut-être*

que c'est le propre d'un aéroport, en tout cas c'est le propre des avions d'être hors sol et c'est scandaleux. Je ne voterai pas, mais je suis toujours atterrée de voir comment on continue à aller dans le mur par rapport à ce sujet. On va parler d'économie, d'investissement, on va voir qu'on freine pour certaines choses, franchement je n'y arriverai toujours pas. Merci.

Frédéric AUGIS : *Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci Monsieur le Président. Je voulais juste rajouter une chose sur la récupération des eaux de pluie. Je sais que c'est un sujet qui anime de temps à autre le conseil syndical du SMADAIT, mais c'est quand même quelque chose qui traîne. Lorsqu'on a réalisé les travaux de renaturation de La Petite Gironde, on a eu des retours de l'ANVAL sur ce sujet nous disant que finalement si on ne maîtrise pas les eaux de ruissellement de pluie de l'aéroport, on fait des investissements, bien sûr on améliore un petit peu les choses, mais il faut savoir que les eaux de ruissellement de l'aéroport arrivent directement dans la Petite Gironde. C'est un vrai enjeu de qualité et de quantité puisqu'on parle des deux sur ce magnifique projet de La Petite Gironde. Je lance encore cet appel, je pense qu'il est vraiment nécessaire. Aujourd'hui la région Centre-Val de Loire s'est engagée pour l'aéroport de Châteauroux. On attend que cet engagement soit fait sur l'aéroport de Tours. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *J'avais une question sur l'arrêt des vols vers l'Irlande. Je ne comprends pas. Je croyais que la stratégie était justement de continuer à développer des vols entrants avec des touristes qui rapportent un peu en termes de développement économique. Des partenariats se sont créés au moment du mondial, des échanges avec la CCI ont eu lieu et puis là vous coupez les vols vers l'Irlande, donc je ne comprends pas bien ce que vous avez fait. Pourquoi ce choix ?*

Bruno FENET : *On n'a pas fait de choix. RYANAIR a été privé de 18 lignes au départ de Dublin, c'est-à-dire que l'aéroport de Dublin supprime 18 ligne à RYANAIR, dont celle de Tours. Il faut savoir quand même que l'effet coupe du monde, à mon avis, n'a pas bien fonctionné puisque c'est la seule ligne en 2023 où on est en perte de passagers. C'est la ligne la moins fréquentée, 17 000 passagers sur les 208 000 de cette année et avec une diminution du nombre de passagers. On n'a pas fait le choix puisque c'est imposé. On nous a proposé Manchester, mais on n'est pas d'accord.*

Emmanuel DENIS : *Quel est le rôle des collectivités dans cette affaire, à part se faire manipuler et verser du cash pour RYANAIR ? On vous alerte depuis des années sur ce sujet-là. Je ne comprends pas pourquoi vous continuez à travailler avec cette entreprise, franchement. Quel est le rôle des collectivités alors qu'une stratégie a été définie ? Aujourd'hui ce qui arrive c'est l'inverse de la stratégie définie.*

Bruno FENET : *L'objectif n'est pas de supprimer les lignes. Il est facile de supprimer les lignes, mais aucune compagnie aérienne ne prendra la suite de RYANAIR parce qu'aujourd'hui il y a surbooking au niveau des ouvertures de ligne.*

Christophe BOULANGER : *Je voulais intervenir sur la première intervention, mais là vu ce que je viens d'entendre. Vous avez juste écrit le contraire dans le plan stratégique de*

l'aéroport, qu'il fallait diversifier les compagnies et sortir de RYANAIR. C'est vous qui l'avez écrit et vous venez de nous dire que ce n'était pas possible. Je reviens sur votre première intervention, les raisons pour lesquelles RYANAIR ne va plus à Dublin. Soit vous ne le savez pas ou soit je suis mal informé, mais en tout cas on ne peut pas mentir par omission. Aujourd'hui RYANAIR ne va plus à Dublin parce que Dublin a augmenté ses taxes aéroportuaires, et RYANAIR fait du chantage sur les élus locaux pour baisser les taxes aéroportuaires pour redistribuer et c'est ce qu'ils font partout. Quand on met la main dans cette entreprise, on sera toujours confronté à cela. RYANAIR ira à Dublin le jour où les taxes aéroportuaires reviendront celles qu'ils ont décidé qu'elles doivent être, et c'est juste absolument insupportable et scandaleux.

Frédéric AUGIS : *C'est effectivement une bataille entre Dublin et RYANAIR. Madame BLET.*

Christine BLET : *J'avais une question à Monsieur FENET. Est-ce que dans ce cadre les subventions RYANAIR ont été diminuées, puisque de fait il y a perte d'une ligne ? Et si oui de combien ? Pour peut-être compléter les propos précédemment tenus, vous nous faites une démonstration quelque part, vous nous amenez sur un plateau le fait que cet aéroport n'est pas viable d'un point de vue commercial et que nous continuons de financer à perte quelque chose, mais j'attends la réponse à notre question.*

Bruno FENET : *Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, le SMADAIT ne paye plus à RYANAIR, mais à EDEIS qui doit en échange nous apporter de nouvelles lignes aériennes. Une diminution aura bien sûr lieu puisque la ligne de Dublin n'existe plus. En compensation EDEIS est en train de travailler aujourd'hui avec une autre compagnie pour une autre destination.*

Christine BLET : *Laquelle ?*

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Précédemment dans le DOB certains ont battu leur coulpe sur l'aspect de faute collective. Là, nous avons deux exemples spectaculaires. On parle de l'incinérateur, où ceux qui ont bloqué le sujet pendant 20 ans lèvent la main en disant il faut faire très vite, etc., c'est quand même spectaculaire. Emmanuel DENIS nous donne des leçons sur l'aéroport, alors qu'il a démissionné du SMADAIT. Á un moment il faut être cohérent. Oui Christophe, quelle est la cohérence des propos ? Cela fait 20 ans que tu es contre l'UVE et maintenant tu le veux, évidemment que c'est un problème. Concernant l'aéroport, le président qui était le maire de Tours a démissionné. Il faut vraiment que vous soyez cohérents, parce qu'autrement on ne va pas y arriver.*

Frédéric AUGIS : *Christophe DUPIN.*

Christophe DUPIN : *Merci Monsieur le Président. Je rappelle qu'il y avait quand même un engagement de la part de la métropole à ne plus faire travailler RYANAIR. Pourquoi ne peut-on pas faire financer une partie du fonctionnement des travaux liés à l'aéroport avec une taxe justement sur les utilisateurs de ces liaisons ? Ce serait une solution aussi de contribuer aux payeurs pollueurs. Je rappelle que l'État a obligé tous les grands aéroports en France, Roissy, etc., à mettre en place une taxe spéciale contribution plan énergie-climat. Pourquoi les petits aéroports ne font pas de même ? Pourquoi l'aéroport de Tours ne fait pas de même plutôt que de prendre l'ensemble des financements publics ? Faisons payer ceux qui utilisent et qui polluent largement avec des émissions de CO2 par le transport aérien. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Finally, on va refaire à chaque conseil métropolitain le débat de la commission générale sur l'UVE et sur l'aéroport, donc c'est la commission générale permanente, pourquoi pas ? Je voudrais juste relever une contradiction dans les termes. L'aéroport de Tours n'est pas viable, aucun aéroport en France n'est viable par les taxes aéroportuaires, donc ce raisonnement consisterait à fermer tous les aéroports de France. Les aéroports, je crois qu'on l'a dit en commission générale, vivent de ressources secondaires que sont l'hôtellerie, la restauration, les commerces, les Duty Free qui génèrent des recettes de consommation et permettent de construire un modèle économique. La proposition de Christophe BOULANGER qui consiste à dire on extrait le foncier économique de l'aéroport, c'est en effet le condamner à ne jamais être viable, puisque l'objectif de la stratégie présentée en commission générale c'est de dire que sur ces 15 hectares, qu'a évoqués Bruno FENET, on va développer de l'activité économique sans cession, c'est bien le préalable qui avait été obtenu, de manière à avoir un désengagement progressif des collectivités dans le financement de l'aéroport en constituant une activité économique qui va permettre de faire fonctionner la structure. C'est le modèle qu'on essaie de développer, cela ne se fait pas en un jour, l'équipe y travaille et ce n'est pas le travail d'EDEIS, puisqu'en effet ils ne savent pas faire, mais ce n'est pas dans leur concession. C'est bien ce qu'on essaie de faire au SMADAIT, et un certain nombre d'entre nous ici sur les différents bancs y siègent, pour réduire la dépendance à la subvention et permettre petit à petit d'obtenir un modèle économique. Il y a une contradiction dans les termes entre dire il faut séparer le foncier économique et en même temps l'aéroport n'est pas viable. Si vous supprimez tous les commerces d'Orly ou de Roissy, évidemment l'aéroport de Paris fait faillite demain matin. Il faut juste savoir ce qu'on veut. Si on veut que notre aéroport se développe modérément tout en coûtant de moins en moins aux collectivités locales, je crois que c'est l'objectif partagé, et en se désengageant de RYANAIR, cela ne va pas se faire en 48 heures. Je pense qu'il faut mettre en œuvre le plan stratégique présenté, je crois, au cours de la commission générale.*

Frédéric AUGIS : *Madame BLET.*

Christine BLET : *À l'intention de Thibault COULON, on ne va pas refaire la commission générale, bien entendu, mais peut-être un simple rappel. Le débat en commission générale a eu lieu après que la décision a été prise, donc épargnez moi cela au moins pour ce sujet-là. Je vous remercie.*

Thibault COULON : *Je rappelle que ce n'est pas la métropole qui décide d'accorder la DSP. Un comité syndical du SMADAIT existe, avec la Région, le Département et la Métropole, dont nous sommes membres. Que vous ayez préféré que le débat ait lieu dans l'autre sens, je le conçois très bien, mais en aucun cas la métropole décide d'attribuer cette DSP. Ce sont les représentants de la métropole avec les représentants des autres collectivités, qui ont pris collectivement cette décision. Il faut aussi que dans l'équilibre du SMADAIT on respecte le point de vue de la région et celui du conseil départemental qui sont copropriétaires et cofinanceurs de cette structure. Je considère que le fait de créer une zone économique sur le périmètre du SMADAIT est une chance pour réduire la dépense et développer cette zone. Si on le sépare, en effet, cela conduit à la non-viabilité de l'aéroport. Peut-être que certains souhaitent démontrer que ce n'est pas viable pour pouvoir ensuite l'acculer à une situation qui serait définitive. Je crois que nous avons pris le choix inverse.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Mes chers collègues, je vous rappelle que pour voter vous devez insérer la carte devant vous sinon vous ne pouvez pas voter. Les deux boutons « plus » c'est pour le oui, un seul bouton « plus » c'est pour ne prend pas part au vote, le zéro c'est pour abstention », un seul « moins » c'est le départ, deux « moins » c'est le non.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à la majorité.

22 votes contre : Mmes WANNEROY, GALLOT-LAVALLEE, HAAS, REYNAUD, SAVOUREY, BLET, HALLARD, PUEL, BARBIER, JAVELOT, QUINTON ; MM. MARTIN, FAUCHEUX, RENAUD, BOULANGER, DUPIN, SEBAOUN, VALLEE, PETIT, GILLE, SOULAS.

15 abstentions : Mmes BLUTEAU, MACE, BA-TALL ; MM. BONNARD, GATARD, DENIS, THOMAS, GERARD, GAGNAIRE, MANZARI, LEFRANCOIS, MOREAU, CLEMENT, CHAILLOUX.

1 ne prend pas part au vote : M. BERTRAND.

C_24_02_12_022- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEV'UP ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Thibault COULON, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'article L 1511.2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), indique que le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises en région.

En 2019, la région Centre-Val de Loire a conventionné avec tous les EPCI à fiscalité propre, et donc avec Tours Métropole Val de Loire, afin d'organiser leurs interventions respectives au bénéfice du développement économique, touristique et agricole de leurs territoires et de la performance des entreprises qui y sont installées, conformément aux orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional Centre-Val de Loire le 16 décembre 2016.

Suite à l'adoption d'un nouveau SRDEII « *Ambition 2030* », les 9 et 10 novembre 2022, qui conforte la complémentarité des rôles de chacun et marque le renforcement des liens entre la région et les intercommunalités ainsi que le rôle de l'agence régionale de développement économique, Dev'Up, notamment sur l'animation économique du territoire ainsi que sur la formation des développeurs économiques, il est envisagé de conclure une nouvelle convention tripartite dont les objectifs sont de :

- renforcer la mise en œuvre du SRDEII « *Ambition 2030* » sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire ;
- engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, Dev'Up et Tours Métropole Val de Loire ;
- coordonner les interventions économiques de la Région et de Tours Métropole Val de Loire.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre des orientations partagées définies conformément aux contributions de Tours Métropole Val de Loire et annexées au SRDEII :

- soutenir les filières d'avenir et, avec elles, accélérer les transitions écologiques et énergétiques,
- investir massivement dans les compétences et les métiers d'avenir,
- concevoir une trajectoire de sobriété foncière ambitieuse,
- relocaliser les activités stratégiques,
- favoriser l'économie de proximité,
- animer les dynamiques partenariales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII « *Ambition 2030* », la région Centre-Val de Loire, Dev'Up et Tours Métropole Val de Loire s'engagent à travailler plus particulièrement sur les axes suivants :

- répondre aux besoins de recrutement des entreprises aujourd'hui et aux enjeux de l'émergence des nouveaux métiers ;
- développer l'économie sociale, solidaire et écologique et accélérer le déploiement de l'économie circulaire et collaborative ;
- engager avec les entreprises des programmes d'actions ambitieux en faveur de la transition écologique et accélérer la transition numérique des entreprises ;
- faire de l'innovation et de la recherche un axe majeur du développement ; renforcer les filières à enjeux forts et construire les filières de demain ;
- concilier l'encadrement de l'offre foncière et immobilière issue de la loi climat et résilience et les besoins du développement économique ;
- faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires.

La Région a voté un cadre d'intervention spécifique pour le soutien à l'économie de proximité : le Fonds partenarial « Économie de proximité ». Elle instruit et verse les aides supérieures à 5 010 €, laissant le soin à Tours Métropole Val de Loire d'instruire et de verser les subventions d'un montant inférieure à 5 000 € dans le cadre de ses deux dispositifs : Fonds « Aide à la rénovation des façades commerciales et artisanales » et Fonds « Aide à la batellerie ».

Des liens étroits sont établis entre les services économiques de la région Centre-Val de Loire, de Dev'Up et de Tours Métropole Val de Loire, point de contact privilégié des acteurs économiques. Afin d'assurer le suivi de cette convention, des temps d'échanges dédiés, réunissant les 3 structures, seront organisés régulièrement en tant que de besoin, et a minima 2 fois par an. Ces temps techniques et/ou politiques, par alternance, permettront de faire le bilan des aides et actions effectuées par les 3 parties ainsi que d'envisager les actions et sujets à venir.

La durée de cette convention sera conforme à la durée du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle prendra fin au 31 décembre 2028.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 23 janvier 2024,

- **APPROUVE** la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région Centre-Val de Loire, Dev'Up et Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;

- **DIT** qu'un exemplaire de ladite convention est annexé à la présente délibération.

Thibault COULON : *Merci. Comme vous le savez, les deux collectivités compétentes en matière de développement économique, même si la métropole n'est pas tout à fait une collectivité, sont la région et notre Métropole. La Région a adopté son nouveau schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, ou l'inverse, auquel nous avons contribué fortement en faisant valoir notre vue du développement économique métropolitain avec un document travaillé en accord avec l'ensemble des acteurs économiques locaux au sein de notre conférence consultative. Cela a permis d'avoir un document prenant en compte la vue régionale, globale et la vue métropolitaine sur les sujets qui nous intéressent, en particulier nos filières d'avenir. Je rappelle que nos grandes filières sont la santé, l'énergie, les mobilités, le tourisme responsable et l'ensemble des points nous semblant importants, les compétences et les métiers d'avenir, la sobriété foncière, la relocalisation des activités industrielles et stratégiques, l'économie de proximité, l'économie sociale et solidaire. Je vous fais un résumé, parce qu'il y a 13 pages et évidemment je ne vais pas vous infliger cela. Le but de la convention que nous vous proposons ce soir est de définir l'articulation entre la politique régionale, la politique métropolitaine, comment nous travaillons en œuvre pour mettre cela en place sur notre territoire, en particulier avec l'agence de développement économique régionale DEV'UP, partenaire principal de la métropole sur l'ensemble des sujets. Je dois reconnaître que le travail réalisé d'une manière opérationnelle est de très bonne qualité, avec une très bonne coopération de part et d'autre.*

Nous devons définir ce cadre de coopération, d'interaction entre la Région, la Métropole et DEV'UP sur les activités économiques concernant notre territoire dans leur grande diversité. Deux points financiers à l'intérieur de cette convention, lesquels cadrent le fonds partenarial économie de proximité. Je rappelle que dans ce fonds partenarial économie de proximité abondé par la région un volet façade existe, fonds d'aide à la rénovation des façades commerciales et artisanales, qui nous a été très utile en 2023, puisque nous l'avons utilisé et même abondé avec l'accord du président pour indemniser les commerçants victimes des destructions pendant les émeutes, mais néanmoins ce fonds existe en dehors des émeutes. Il vise à harmoniser, à mettre un peu de cohérence, etc., sur les commerces pour les rendre plus attractifs. Un deuxième fonds, le fonds d'aide à la batellerie piloté bien évidemment par la vice-présidente au tourisme. Voilà la convention que je vous propose d'adopter, qui va durer jusqu'en 2028, sauf si elle est amendée avant et qui permet de bien travailler avec DEV'UP et le conseil régional dans l'intérêt de notre territoire métropolitain.

Frédéric AUGIS : *Merci.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

**C_24_02_12_023- BATIMENTS ET FONCIER - JOUE-LES-TOURS - LA RABIERE -
TRANSFERT DE PROPRIETE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE
"AMENAGEMENT DE L'ESPACE"**

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire exerce, conformément à ses statuts, la compétence « Aménagement de l'espace – Création, aménagement, entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

Le périmètre de cette compétence a été précisé par la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.

En application de l'article L 5217-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 7 des statuts de la Métropole, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier mis à disposition sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil de la Métropole.

Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires. Les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.

Aussi, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Rabière, il est nécessaire de procéder prioritairement au transfert en pleine propriété des parcelles suivantes :

Réf. cadastrales	Superficie
BH 1138	76 640 m ²
BH 378	398 m ²
BH 667	4 830 m ²
BH 673	3 871 m ²
BN 93	1 257 m ²

Lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal de la commune de Joué-lès-Tours a adopté dans des termes concordants ce transfert de propriété.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5217-2 et L 5217-5,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la Métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire »,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 décembre 2017 relative aux conséquences sur les biens mobiliers et immobiliers des transferts de compétences des communes au 31 décembre 2016 et de la transformation de Tour(s)Plus en Tours Métropole Val de Loire,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-lès-Tours en date du 18 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **APPROUVE** le transfert de propriété des parcelles cadastrées section BH n°1138, 378, 667, 673 et section BN n°93, sises à Joué-lès-Tours, la Rabière, d'une superficie totale d'environ 86 996 m², liées à la compétence « Aménagement de l'espace – Création, aménagement, entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires », et telles que figurant sur le plan joint ;

- **DIT QUE** ledit transfert est réalisé à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraires ;

- **PRECISE QUE** les frais de rédaction d'acte éventuels sont pris en charge par Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux bâtiments et au foncier à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont l'établissement sera confié à l'office notarial Groupe Monassier Val de Loire, sis à Joué-lès-Tours, 3 rue du Pont Volant.

Emmanuel DUMENIL : Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne Joué-lès-Tours où, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de La Rabière, il convient de procéder au transfert d'un certain nombre de parcelles dont vous avez le détail en annexe. Ce transfert se fait à titre gratuit.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_24_02_12_024- BATIMENTS ET FONCIER - TOURS - MODIFICATION DES PERIMETRES ET DES DELEGATIONS DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Convocations adressées le mardi 06 février 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 73

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Valérie JABOT, Laurent RAYMOND a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Oulématou BA-TALL, Elise PEREIRA-NUNES, Wilfried SCHWARTZ, Annaelle SCHALLER.

Monsieur Emmanuel DUMENIL, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'exercice de la compétence en matière de droit de préemption urbain (DPU) comprend :

- l'instauration, la modification ou la suppression de périmètres d'application du DPU ainsi que la modification ou l'abrogation des zones de préemption créées antérieurement par les communes ;
- l'exercice du droit de préemption ou sa délégation « à l'Etat, une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement » conformément à l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme.
Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

Par deux délibérations en date du 17 décembre 2018 et du 27 juin 2022, le Conseil métropolitain a modifié les périmètres et délégations du DPU simple et renforcé sur la commune de Tours, et en a partiellement délégué l'exercice.

Aux termes d'un courrier en date du 31 octobre 2023, la ville de Tours a sollicité le retrait de la délégation du DPU sur le site d'activités du Menneton (selon périmètre délimité sur le plan annexé à la présente), en cohérence avec la compétence de la métropole en matière de développement et d'aménagement économique, afin qu'elle puisse y exercer son droit de préemption ou le déléguer ponctuellement.

Par ailleurs, un périmètre de droit de préemption urbain simple est ré-instauré au profit de Tours Métropole Val de Loire sur la parcelle cadastrée section CX n°675, située au n°480 rue Edouard Vaillant, laquelle était auparavant comprise dans un périmètre de DPU délégué au profit du Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 à L 211-7, L 213-1 à L 213-18, R 211-1 à R 211-8 et R 213-1 à R 213-30,

Vu la délibération métropolitaine du 27 février 2017 instaurant les périmètres de droit de préemption urbain sur la commune de Tours,

Vu la délibération métropolitaine du 17 décembre 2018 modifiant les périmètres et délégations de droit de préemption urbain simple et renforcé sur la commune de Tours,

Vu la délibération métropolitaine du 27 juin 2022 modifiant les périmètres et délégations de droit de préemption urbain simple et renforcé sur la commune de Tours,

Vu la délibération métropolitaine du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de Tours, et la délibération métropolitaine du 27 juin 2022 modifiant le PLU,

Vu le plan annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 26 janvier 2024,

- **DECIDE** conformément au plan annexé à la présente délibération de :

- retirer la délégation du DPU simple consentie à la Ville de Tours sur le site d'activités du Menneton ;
- faire évoluer le périmètre de DPU simple au bénéfice de Tours Métropole Val de Loire en ajoutant des emprises identifiées dans le plan ci-annexé (Menneton, Édouard Vaillant) ;

- **PRECISE** que :

- conformément à l'article R 151-52, 7°, du Code de l'urbanisme, le périmètre d'application du DPU figurera en annexe au PLU ;
- la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité prévues par les articles R 211-2 et R 211-3 du Code de l'urbanisme, et que les frais induits seront imputés sur le budget principal de Tours Métropole Val de Loire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Emmanuel DUMENIL : *Il s'agit de la modification du périmètre des délégations du droit de préemption urbain concernant le quartier du Menneton et une parcelle située rue Édouard Vaillant à Tours.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.


Frédéric AUGIS : *Mes chers collègues, je vous remercie toutes et tous pour votre participation. Un buffet est servi juste à côté. Bonne soirée à toutes et à tous.*

Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 25 mars 2024 à 18 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 22 heures 15.

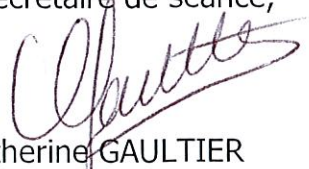
A Tours le, **25 MARS 2024**

Le Président,


Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance,


Catherine GAULTIER